# Agence Parcs Canada

*Rapport annuel*
*2002 - 2003*

Parcs Canada Parks Canada

Canada

*Au service des Canadiens et des Canadiennes*

# La CHARTE de Parcs Canada

## Notre mandat

*Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.*

## Notre rôle

*Gardiens,* nous veillons sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.

*Guides,* nous accueillons des visiteurs du monde entier en leur ouvrant les portes de lieux de découverte et d'apprentissage, de réflexion et de loisir.

*Partenaires,* nous misons sur les riches traditions de nos peuples autochtones, la vigueur de notre mosaïque culturelle et nos obligations envers la communauté internationale.

*Conteurs,* nous retraçons l'histoire des gens et des paysages qui ont façonné le Canada.

## Notre engagement

*Protéger,* en priorité, le patrimoine naturel et culturel de ces lieux exceptionnels et en assurer l'intégrité.

*Faire découvrir* la beauté et la richesse de nos milieux naturels, et rappeler le courage et l'ingéniosité de ceux et celles qui ont contribué à forger le Canada.

*Commémorer* l'héritage inestimable que nous ont laissé tous ces visionnaires, dont le savoir et la passion ont inspiré le caractère et les valeurs de notre pays.

*Servir* les Canadiens et les Canadiennes en travaillant ensemble pour atteindre l'excellence, guidés par les valeurs de compétence, de respect et d'équité.

2002

# Agence Parcs Canada

## *Rapport annuel*
## *2002 – 2003*

Gaillarde vivace
Parc national du
Canada des Prairies
Saskatchewan
W. Lynch, 1981

LHN du Canada des
Fortifications-de-Québec
Québec
Pierre St. Jacques, 1994

Parc national du Canada
de l'Île-du-Prince-
Édouard du Canada
Î.-P.-É
Barrett & MacKay, 1997

Parc marin du
Saguenay–
Saint-Laurent
Québec
Parcs Canada

**Images au bas**
Montagnes recouvertes de neige, Parc national du Canada du Mont-Revelstoke (Parcs Canada)
Lacs et montagnes (Parcs Canada)
Homestead-Motherwell lieux historiques nationaux du Canada (Parcs Canada)
Forteresse-de-Louisbourg lieux historiques nationaux du Canada(Parcs Canada)
Château Frontenac ieux historiques nationaux du Canada (P. St.-Jacques, 1994)
Feuillage d'automne (Parcs Canada), Michael Wood, 1997
Vagues (Parcs Canada), André Cornellier, 1991

© Sa Majesté la reine du chef du Canada (2003)

N° de catalogue : R61-1/2003
ISBN : 0-662-67672-6

www.parkscanada.gc.ca

# Table des matières

*LETTRE À L'INTENTION DE LA MINISTRE* . . . . . 5

*MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE* . . . . . 7

*SECTION 1: PROFIL DE PARCS CANADA* . . . . . 9
- Législation . . . . . 9
- Statut et pouvoirs de l'Agence . . . . . 9
- Régie interne . . . . . 9
- Programmes nationaux . . . . . 10
  - Le réseau des parcs nationaux du Canada . . . . . 11
  - Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada . . . . . 11
  - Le réseau des aires marines nationales de conservation du Canada . . . . . 11
  - Autres programmes nationaux . . . . . 11
- Obligations internationales . . . . . 11

*SECTION 2 : CONTEXTE ET ACTIVITÉS CLÉS EN 2002-2003* . . . . . 12

*SECTION 3 : RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN* . . . . . 17
- Méthode de planification et d'établissement de rapports . . . . . 17

*PREMIÈRE PARTIE : MANDAT DE BASE* . . . . . 21
- Création d'aires patrimoniales nationales . . . . . 21
  - Description et dépenses . . . . . 21
  - Initiatives et réalisations . . . . . 22
    - Création de parcs nationaux et de réserves de parc national du Canada . . . . . 22
    - Achèvement et extension du réseau des parcs nationaux du Canada . . . . . 27
    - Création d'aires marines nationales de conservation et de réserves d'AMNC du Canada . . . . . 28
    - Amélioration du réseau des lieux historiques nationaux du Canada . . . . . 32
    - Lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada . . . . . 36

Protection des ressources patrimoniales . . . . . 39
Description et dépenses . . . . . 39
Initiatives et réalisations . . . . . 40
L'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada . . . . . 41
La planification de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada . . . . . 41
Amélioration des indicateurs d'intégrité écologique et de la surveillance dans les parcs nationaux du Canada . . . . . 42
Maintien ou rétablissement de l'intégrité écologique et des espèces en péril dans les parcs nationaux du Canada . . . . . 44
La planification de l'utilisation viable des aires marines nationales de conservation du Canada . . . . . 48
L'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada . . . . . 49
Planification de l'intégrité commémorative dans les LHNC administrés par Parcs Canada . . . . . 50
Intégrité commémorative des LHNC administrés par Parcs Canada . . . . . 51
Cotes de l'état des ressources culturelles bâties dans les LHNC administrés par Parcs Canada . . . . . 51
État des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada . . . . . 51
Intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada qui ne sont pas administrés par Parcs Canada . . . . . 54

Mise en valeur du patrimoine . . . . . 56
Description et dépenses . . . . . 56
Initiatives et réalisations . . . . . 57
Stratégie Engager les Canadiens . . . . . 57
Programme de mise en valeur du patrimoine sur place de Parcs Canada . . . . . 59

Services aux visiteurs . . . . . 65
Description et dépenses . . . . . 65
Initiatives et réalisations . . . . . 66
Impacts des visiteurs . . . . . 66
Sécurité publique . . . . . 67
Satisfaction des visiteurs . . . . . 68

*PARTIE 2 : APPUI AU MANDAT* . . . . . 71
Lotissements urbains . . . . . 71
Description et dépenses . . . . . 71
Initiatives et réalisations . . . . . 72
Cadres d'absence d'impacts nets sur l'environnement . . . . . 72
Rendement en ce qui concerne l'environnement . . . . . 73
Recouvrement des coûts des services municipaux . . . . . 74

Routes de transit . . . . . 75
Description et dépenses . . . . . 75
Initiatives et réalisations . . . . . 75
État des routes . . . . . 76
Gestion durable des routes . . . . . 77

Gestion de Parcs Canada . . . . . 78
Description et dépenses . . . . . 78
Initiatives et réalisations . . . . . 78
Fonction moderne de contrôleur . . . . . 78
Information sur le rendement . . . . . 79
Participation accrue des peuples autochtones en ce qui concerne le patrimoine du Canada . . . . . 79

Gestion des ressources humaines . . . . . 81
Description et dépenses . . . . . 81
Initiatives et réalisations . . . . . 81
Créer un milieu de travail positif . . . . . 81
Vers un effectif compétent . . . . . 83
Vers un effectif représentatif . . . . . 84

*SECTION 4 : RAPPORTS CONSOLIDÉS* . . . . . 87
Gestion du matériel . . . . . 87
Réservoirs de stockage souterrains . . . . . 87
Initiative d'amélioration des services . . . . . 87
Gouvernement en direct . . . . . 88
Fonction moderne de contrôleur . . . . . 88
Gestion des ressources humaines . . . . . 88
Développement durable . . . . . 88

*LOIS ET RÈGLEMENTS CONNEXES ADMINISTRÉS* . . . . . 91

*ÉVALUATION PAR LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE L'INFORMATION DE RENDEMENT* . . . . . 93

*ÉTATS FINANCIERS 2002-2003* . . . . . 97
Responsabilité de la direction en matière d'états financiers . . . . . 98
Rapport du vérificateur général . . . . . 99
Bilan au 31 mars . . . . . 100
État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars . . . . . 101
État de l'avoir du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars . . . . . 102
État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars . . . . . 103
Notes aux états financiers du 31 mars 2003 . . . . . 104

# Table des figures

Figure 1 : Gammes d'affaires et de services de Parcs Canada . . . . . 17
Figure 2 : Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes . . . . . 18
Figure 3 : Mandat, activités d'appui et responsabilités clés . . . . . 20
Figure 4 : Régions naturelles et parcs nationaux . . . . . 24
Figure 5 : Progrès relatifs à l'achèvement du réseau des parcs nationaux (2002-2003) . . . . . 25
Figure 6 : Régions marines naturelles et aires marines nationales de conservation . . . . . 29
Figure 7 : Progrès dans l'achèvement du réseau des AMNC du Canada (2002-2003) . . . . . 31
Figure 8 : Désignations liées aux priorités stratégiques du Plan du réseau des LHN du Canada (2002-3003) . . . . . 34
Figure 9 : Désignations ayant trait aux priorités stratégiques et non stratégiques (2000 à 2003) . . . . . 35
Figure 10 : Lieux historiques nationaux du Canada . . . . . 37
Figure 11 : Les 148 lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada . . . . 38
Figure 12 : Cadre de rapport sur l'intégrité écologique . . . . . 43
Figure 13 : Le rôle de Parcs Canada en ce qui concerne l'intégrité commémorative des LHNC . . . . . 49
Figure 14 : Nombre de LHNC ayant une cote bonne, passable ou faible pour trois aspects de l'intégrité commémorative (avril 2001 à mars 2003) . . . . . 53
Figure 15 : Cote d'état des ressources culturelles bâties des LHNC administrés par Parcs Canada en pourcentage du nombre total de biens . . . . . 53
Figure 16 : Pourcentage des répondants au sondage qui appuient les valeurs de Parcs Canada . . . . . 58
Figure 17 : Nombre d'endroits répondant à la norme satisfaisante par rapport à l'ensemble des normes relatives à la mise en valeur du patrimoine . . . . . 62
Figure 18 : Pourcentage des répondants qui ont répondu correctement à quatre questions ou plus au sujet de l'importance du parc ou du lieu . . . . . 63
Figure 19 : Pourcentage des endroits qui répondent aux normes visant la satisfaction des visiteurs ou qui les excèdent (85 p. 100 des visiteurs satisfaits (S) et 50 p. 100 des visiteurs très satisfaits (TS) . . . . . 69
Figure 20 : Offre du marché du travail national et pourcentage de l'effectif de Parcs Canada dans les groupes visés par l'équité en matière d'emploi . . . . . 86

Parcs Canada Parks Canada

Directeur général Chief Executive Officer

L'honorable Sheila Copps, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien
Pièce 511-S, Édifice du Centre
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 34 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, il me fait plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de l'Agence pour l'exercice d'exploitation 2002-2003.

Le présent rapport annuel décrit les objectifs stratégiques et les résultats prévus pour l'Agence Parcs Canada, en plus d'énoncer clairement nos réalisations en regard de notre *Plan d'entreprise de 2002-2003 à 2006-2007* et de notre *Rapport sur les plans et priorités 2002-2003*. Il présente également les états financiers vérifiés de l'Agence pour l'exercice 2002-2003 et l'avis de la vérificatrice générale quant à ces états financiers et aux données sur le rendement.

Les résultats de Parcs Canada sont tributaires de ses efforts visant à assurer l'intégrité écologique et commémorative des réseaux canadiens de lieux patrimoniaux et à cristalliser la fierté des Canadiennes et des Canadiens à l'endroit du patrimoine naturel et culturel du Canada. Le présent rapport permettra aux parlementaires, aux intervenants, aux partenaires et à tous les Canadiens et les Canadiennes de mieux comprendre les enjeux et les défis auxquels fait face Parcs Canada dans l'accomplissement de son mandat.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Alan Latourelle

# Message du directeur général de l'Agence

Le présent rapport annuel porte sur les réalisations de l'Agence Parcs Canada du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

Les principales priorités de Parcs Canada pour la période susmentionnée s'établissaient comme suit :

- maintenir ou rétablir l'intégrité écologique des parcs nationaux et la viabilité des aires marines nationales de conservation, de même que l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et des ressources culturelles;
- créer de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans les régions qui ne sont pas encore représentées, ce que le Plan d'action du gouvernement du Canada, annoncé en octobre 2002, est venu appuyer avec encore davantage de fermeté;
- désigner de nouveaux lieux historiques nationaux;
- mobiliser les Canadiennes et les Canadiens afin qu'ils se sentent davantage interpellés par la protection des aires patrimoniales protégées du Canada;
- maintenir et enrichir les services d'accueil et l'expérience vécue par les visiteurs;
- élaborer et mettre en œuvre des processus d'élaboration de plans d'affaires viables;
- poursuivre le renouvellement du régime des ressources humaines de l'Agence; et
- assurer à long terme le financement adéquat et la viabilité financière des programmes de Parcs Canada.

Le Rapport annuel 2002-2003 prend appui sur la base des réussites énoncées dans les rapports sur le rendement précédents. Cette année encore, nous avons accompli des progrès au plan de l'établissement et de la protection de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation et de ressources culturelles. Nous avons poursuivi nos démarches pour inciter davantage les Canadiennes et les Canadiens, ainsi que nos différents intervenants, à prendre part à la protection et à la mise en valeur de ces endroits, notamment avec la tenu, en mars 2003, de la 2e Table ronde de la Ministre sur Parcs Canada. Nos succès se manifestent dans le fait que, parmi l'ensemble des

institutions fédérales, la qualité des services offerts aux visiteurs par Parcs Canada figure des plus appréciées. Et nous y parvenons malgré les défis énormes auxquels il nous faut faire face pour protéger nos ressources naturelles et culturelles, avant qu'elles ne disparaissent à tout jamais, de même que pour conserver celles confiées à notre garde.

Que nous ayons réussi à faire autant témoigne du dévouement et des efforts de toutes nos employées et de tous nos employés d'un bout à l'autre du pays.

Alan Latourelle

# Section 1 : Profil de Parcs Canada

## Législation

Parcs Canada est devenue une agence du gouvernement fédéral suite à l'adoption en décembre 1998 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*. L'Agence a pour mandat de protéger et de mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et de favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ces endroits, de manière à en garantir l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures.

## Statut et pouvoirs de l'Agence

L'Agence Parcs Canada est reconnue comme un « établissement public » selon l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Cela signifie que Parcs Canada est une entité juridique distincte qui relève de la ministre du Patrimoine canadien et qui est vouée à la prestation des programmes définis dans la législation et les politiques régissant l'Agence. La ministre assure la direction générale de l'Agence et rend compte au Parlement de toutes les activités de Parcs Canada.

On a accordé à l'Agence Parcs Canada des pouvoirs plus souples en matière de ressources humaines, d'administration et de finances, entre autres :

a) le statut d'employeur distinct qui lui permet de concevoir un cadre de gestion des ressources humaines mieux adapté à ses besoins opérationnels particuliers et aux conditions de travail de ses employés;

b) la possibilité de conserver toutes les recettes et de les réinvestir pour financer des services;

c) un budget perpétuel de deux ans propice à l'investissement judicieux des fonds publics et aux avances de fonds;

d) un compte permanent pour financer la création de nouveaux parcs nationaux, de nouveaux lieux historiques nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation.

Parcs Canada a aussi obtenu de nouveaux pouvoirs en ce qui a trait au programme d'immobilisations, à la passation de marchés et à la gestion des biens immobiliers lui permettant de simplifier les processus administratifs et la bureaucratie, mais continue de relever de la ministre et du Parlement qui supervisent l'ensemble des activités de l'Agence.

## Régie interne

Le Conseil exécutif de Parcs Canada est composé du directeur général de l'Agence, de quatre directeurs généraux, du dirigeant principal administratif, des directeurs exécutifs du Québec, des parcs des Rocheuses et du Nord, du directeur exécutif de l'intégrité écologique, du dirigeant principal des ressources humaines, de l'agent financier

principal, du directeur des communications, du conseiller juridique principal et du chef de cabinet. Le directeur général de l'Agence rend compte à la ministre du Patrimoine canadien.

À titre d'organisme décisionnel principal, le Conseil exécutif doit définir l'orientation stratégique à long terme et établir les priorités. Il approuve également l'allocation des ressources, les nouvelles initiatives et les innovations en matière de services.

Le comité de vérification et d'évaluation du Conseil exécutif supervise les activités de vérification interne et d'évaluation de l'Agence. Il doit revoir et approuver le Plan triennal de vérification et d'évaluation, recevoir et approuver tous les rapports de vérification et d'évaluation et veiller à ce que les recommandations soient incorporées aux processus d'établissement des priorités, de planification et de prise de décisions.

La Direction générale des parcs nationaux et la Direction générale des lieux historiques nationaux élaborent l'orientation de programme et la politique opérationnelle en ce qui concerne le patrimoine naturel et culturel. La Direction générale de la stratégie et des plans fournit des services d'affaires, de technologie de l'information, immobiliers et financiers. La Direction des ressources humaines voit à l'orientation générale de la fonction et soutient les responsabilités de Parcs Canada en tant qu'employeur. La Direction des communications soutient les communications stratégiques de l'Agence. Le directeur général de l'Est du Canada et le directeur général de l'Ouest et du Nord du Canada définissent l'orientation stratégique des unités de gestion et des centres de services.

Le Secrétariat aux affaires autochtones est responsable de la coordination générale des questions autochtones à Parcs Canada (à l'exception des questions liées aux revendications territoriales) et rend compte directement au directeur général de l'Agence.

La prestation des programmes, y compris les services aux visiteurs, incombe aux 32 unités de gestion de Parcs Canada. Ces dernières sont des regroupements de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation généralement situés à proximité les uns des autres, ce qui leur permet de partager des ressources de gestion et d'administration. Les directeurs des unités de gestion font rapport au directeur général de l'Agence par l'entremise de leurs plans d'affaires et de leurs rapports annuels. Ils relèvent du directeur général de l'Est du Canada ou du directeur général de l'Ouest et du Nord du Canada, qui les conseillent et les guident en matière de programmes.

Il y a quatre centres de services situés à Halifax, Québec, Cornwall/Ottawa et Winnipeg, de même que des services plus petits à Calgary et à Vancouver, qui appuient l'organisation dans divers domaines professionnels et techniques, dont la biologie et l'histoire. Les centres de services font rapport au directeur exécutif des centres de services et au directeur général de l'Agence par l'entremise de leurs plans d'affaires annuels.

## Programmes nationaux

Depuis plus d'un siècle, le gouvernement du Canada s'occupe de la protection et de la mise en valeur des aires naturelles exceptionnelles et de la commémoration des aspects importants de l'histoire du Canada. Parcs Canada gère trois grands programmes : les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.

### Le réseau des parcs nationaux du Canada

Le programme des parcs nationaux vise à protéger à jamais des exemples représentatifs des aires naturelles d'importance nationale dans le cadre d'un réseau de parcs nationaux et à favoriser chez le public la compréhension, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine naturel de façon à le léguer intact aux générations à venir.

### Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada

Le programme des lieux historiques nationaux favorise la connaissance et l'appréciation du passé du Canada grâce à un programme national de commémoration historique. Sur recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, la ministre du Patrimoine canadien désigne des lieux, personnes et événements jugés d'importance historique nationale.

### Le réseau des aires marines nationales de conservation du Canada

Le programme des aires marines nationales de conservation a été créé en 1986 afin de protéger et de conserver à tout jamais des aires marines d'importance nationale, représentatives du milieu marin du pays et des Grands Lacs, ainsi que de favoriser chez le public la compréhension, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine marin de façon à le léguer intact aux générations à venir.

### Autres programmes nationaux

Parcs Canada dirige ou coordonne aussi la prestation d'autres programmes ayant pour objectif la conservation de certains aspects du patrimoine canadien. Voici ces programmes : Programme des édifices fédéraux du patrimoine, Programme des gares ferroviaires patrimoniales, Programme du réseau des rivières du patrimoine canadien, Programme fédéral d'archéologie et Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada. Voir les descriptions détaillées sur le site Web de Parcs Canada (**www.parcscanada.gc.ca**).

## Obligations internationales

Parcs Canada contribue à la conservation internationale du patrimoine par son leadership et sa participation à des congrès, programmes, agences et accords internationaux.

Parcs Canada représente le gouvernement du Canada à la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel et naturel mondial (Convention du patrimoine mondial). L'Agence contribue aussi au Programme de réserves de la biosphère de l'UNESCO en fournissant conseils et appui financier aux quatre réserves de la biosphère englobant des parcs nationaux ainsi que financement et appui administratif aux dix réserves de la biosphère du Canada. Elle représente également le Canada au sein de l'Union mondiale pour la nature (UICN), ainsi que du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), dans ce dernier cas, avec l'Institut canadien de conservation.

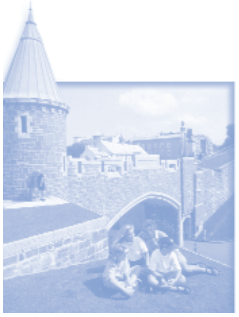

# Section 2 : Contexte et activités clés en 2002-2003

Cette section situe Parcs Canada dans le cadre politique général du gouvernement, décrit les principaux défis auxquels l'Agence fait face et définit les activités clés entreprises en 2002-2003 pour résoudre ces problèmes.

L'Agence Parcs Canada constitue pour le gouvernement du Canada un instrument essentiel pour l'atteinte de ses buts en matière de développement durable et de conservation du patrimoine. En octobre 2002, le Premier ministre et la ministre du Patrimoine canadien ont annoncé que le gouvernement s'engageait à faire progresser l'achèvement du réseau des parcs nationaux du Canada avec la création de dix nouveaux parcs nationaux au cours d'une période de cinq ans, à étendre le réseau des aires marines nationales de conservation du Canada avec cinq nouvelles aires durant la même période et à terminer l'aménagement de trois parcs nationaux existants par l'ajout de terres importantes au plan écologique. Le gouvernement a également annoncé qu'il s'engageait à financer le maintien de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux existants. Le budget de 2003 comportait un financement initial (concrétisation de ces engagements) ainsi que des ressources nouvelles (versement d'incitatifs financiers au secteur privé pour la préservation des lieux patrimoniaux). Dans ses démarches pour atteindre ces objectifs, l'Agence sera confrontée à d'énormes défis au plan environnemental, social, culturel, économique et technologique.

Les activités humaines continuent d'avoir des incidences sur les milieux sauvages du Canada. Ces incidences se font sentir notamment dans les parcs nationaux existants et ajoutent aux problèmes que le gouvernement doit résoudre pour créer de nouveaux parcs nationaux et aires marines nationales de conservation sains au plan écologique. Dans son rapport du printemps 2003, *The Nature Audit*, le Fonds mondial de la nature traite des menaces continues sur les forêts boréales, des pressions cumulatives des pêcheries, de l'aquaculture et du développement énergétique sur les eaux de l'Atlantique et du Pacifique, des répercussions coûteuses des espèces envahissantes transportées dans les eaux de ballast et dans les conteneurs de produits importés, ainsi que des pressions comme la pollution et l'étalement des villes sur la biodiversité associées aux milieux urbains. Les activités humaines et le développement mettent aussi en péril le patrimoine culturel bâti, puisque plus de 20 p. 100 des lieux patrimoniaux du Canada ont disparu depuis les années 1970.

La protection de ces ressources est importante pour les Canadiens et les Canadiennes et contribue à l'économie du Canada. Selon un

sondage effectué en 1999 (Market Facts du Canada), neuf Canadiens sur dix sont d'avis qu'il est important que leurs gouvernements prennent les mesures nécessaires à la protection des milieux sauvages. Un rapport Goldfarb (2001) révélait que la majorité des Canadiens et des Canadiennes (91 p. 100) croient que la préservation du tissu historique est essentielle pour promouvoir la fierté de notre pays. Bien que les réseaux des parcs nationaux du Canada et des lieux historiques nationaux du Canada demeurent des symboles nationaux importants, les résultats d'un sondage commandé par l'Association d'études canadiennes (Environics 2003) indiquent que leur importance au plan de l'identité nationale diminue. Selon une étude commandée par Parcs Canada, les réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation ajoutent plus de 1,2 milliard de dollars au produit intérieur brut et entraînent la création de 37 600 emplois à temps plein, chaque année.

En 2002-2003, Parcs Canada a continué ses démarches en vue de représenter toutes les régions naturelles terrestres et marines dans les réseaux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation. En 2002-2003, aucune nouvelle entente de création de parcs nationaux n'a été conclue, mais on a terminé les préparatifs des cérémonies de signature confirmant la création d'une réserve de parc national du Canada dans le sud des îles Gulf, en Colombie-Britannique et l'aménagement du parc national du Canada Ukkusiksalik dans la baie Wager, au Nunavut. La *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* a reçu la sanction royale en juin 2002. Cette loi établit un cadre national de création et de gestion du réseau des aires marines nationales de conservation du Canada. L'expansion du réseau des lieux historiques nationaux du Canada s'est poursuivie avec la désignation de 16 lieux historiques nationaux, neuf personnes d'importance historique nationale et deux événements d'importance historique nationale. Douze de ces désignations sont liées aux priorités stratégiques de Parcs Canada pour accroître la reconnaissance des réalisations historiques des femmes, des autochtones et des communautés ethnoculturelles.

La réalisation de presque tous les résultats clés de Parcs Canada repose essentiellement sur un réseau de partenaires et d'intervenants. La création et la protection des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation nécessitent le consentement, l'appui et la collaboration des autres paliers de gouvernement, des peuples autochtones et de nombreux intervenants et entreprises locales et régionales. Afin de faire progresser le Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada, Parcs Canada collabore étroitement avec la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, ainsi qu'avec les propriétaires et gestionnaires de lieux historiques nationaux. En vue d'assurer la commémoration équilibrée d'aspects importants de l'histoire du Canada, il faut appuyer les femmes, les communautés autochtones et ethnoculturelles dans le but d'accroître leur capacité de proposer des personnes, lieux ou événements à des fins de désignation. Les programmes de communication et d'éducation de Parcs Canada sollicitent l'appui de l'industrie du tourisme, du milieu de l'enseignement et des producteurs des mass-media.

En mars 2003, environ 80 intervenants ont participé à la deuxième Table ronde de la ministre sur Parcs Canada, conformément à l'exigence stipulée dans la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*. La Table ronde vise à conseiller la ministre du Patrimoine canadien sur le rendement de Parcs Canada et sur des questions liées aux responsabilités de l'Agence. Les participants ont formulé 21 recommandations

sur ce qui suit : création de nouveaux parcs nationaux et aires marines nationales de conservation; maintien et rétablissement de l'intégrité écologique et séjours des visiteurs dans les parcs existants; développement d'une capacité de conservation, d'interprétation et de marketing dans les lieux historiques nationaux du Canada; modes de participation à la « famille » des lieux historiques nationaux et des autres intervenants à l'accroissement de la sensibilisation et de la fréquentation; offre de services viables par le biais de la réduction des coûts mais en appliquant de nouveaux modes de prestation des programmes et services; et pour conclure, établissement de liens avec les Canadiens et en rendant les trésors nationaux plus attrayants et en rendant les séjours des visiteurs plus mémorables. La ministre du Patrimoine canadien doit répondre aux recommandations dans les 180 jours qui suivent la Table ronde; le rapport contenant cette réponse sera affiché sur le site Web de Parcs Canada.

Parcs Canada, en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, continue de voir à la mise en place de l'Initiative des endroits historiques. Cette initiative à laquelle participent le gouvernement du Canada, ainsi que les gouvernements des provinces et territoires, a pour objectif la protection et la conservation des lieux patrimoniaux du Canada et la participation accrue des Canadiens à la conservation du patrimoine. En 2002-2003, en étroite collaboration avec les intervenants, Parcs Canada a mis la dernière main à la conception du programme et à l'élaboration du système pour le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux. Un programme de formation des registraires provinciaux et territoriaux a été mené et la planification conjointe en vue de verser au Répertoire les renseignements sur les endroits historiques a été entreprise. Parcs Canada a testé les normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux en collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux et rédigé une version définitive des normes en mars 2003. La conception d'un processus national de certification des lieux admissibles conformément aux normes et lignes directrices est maintenant terminée. Un programme de formation a été dressé pour les agents de certification afin qu'ils puissent revoir les plans de conservation des projets pour lesquels un financement est demandé à même le nouveau programme de contribution annoncé dans le budget de février 2003.

Parcs Canada travaille aussi étroitement avec le ministère du Patrimoine canadien pour développer des propositions de politiques et de lois qui permettront de développer pleinement la politique et la législation patrimoniale fédérale. Ceci inclut la protection des lieux historiques nationaux, des édifices patrimoniaux fédéraux et des sites archéologiques sur les terres fédérales; un fondement législatif pour le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux et les Normes et lignes directrices pour la conservation des endroits historiques du Canada; et, la considération de la valeur patrimoniale des endroits historiques inclus dans le Répertoire par les gardiens fédéraux.

La composition de la population canadienne continue d'évoluer et aura des incidences sur les politiques ainsi que sur le mode de prestation du mandat de Parcs Canada. La population vieillit étant donné que la génération des baby-boomers atteint maintenant l'âge de la retraite. Les immigrants devraient représenter 80 p. 100 de la croissance démographique au Canada d'ici 2030. La plupart choisissent les grands centres urbains loin des principaux exemples du patrimoine naturel et culturel dont Parcs Canada assure la gestion. Environ 1,3 million de Canadiens, soit 4,4 p. 100 de la population totale, auraient des origines autochtones. Le

nombre d'Autochtones, surtout chez les jeunes, augmente par rapport à l'ensemble de la population canadienne. Répondre aux besoins d'un auditoire vieillissant, atteindre les néo-Canadiens et solliciter la participation des Canadiens d'origine autochtone constituent certains des plus grands défis de Parcs Canada.

En 2002-2003, 53 associations coopérantes (les « Amis ») ont contribué aux services aux visiteurs dans 72 parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation. Le Programme national de bénévoles appuie tous les aspects du mandat de Parcs Canada et, en 2002-2003, 3 600 bénévoles ont consacré plus de 100 000 heures à, entre autres, des reconstitutions historiques, à la conception d'expositions et à l'étude de la faune à des fins de recherches.

En 2002-2003, Parcs Canada a continué de solliciter la participation des communautés ethnoculturelles à l'identification de personnes, endroits et événements d'importance historique nationale et à leur mise en candidature auprès de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Les gestionnaires ont reçu des outils de communications (p. ex., vidéos, brochures) dans le cadre de la stratégie *Reconnaître notre histoire* afin de les inciter à faire des mises en candidature. Des consultations auprès des communautés ethnoculturelles ont eu lieu à Halifax, Montréal et Toronto.

Parcs Canada continue d'accorder une grande priorité à cinq dossiers liés à la collaboration avec les Autochtones, à savoir : établir des liens avec les Autochtones, conclure des partenariats économiques, étendre les programmes dans les parcs et les lieux historiques, accroître les possibilités d'emploi et commémorer les thèmes autochtones. Des efforts sont en cours afin que ces priorités soient intégrées aux plans d'affaires viables des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.

Le Comité consultatif autochtone, créé en 2001-2002 à la suite d'une recommandation formulée à la première Table ronde de la Ministre, a tenu trois réunions en 2002-2003 qui ont porté sur l'utilisation spirituelle traditionnelle des parcs nationaux par les peuples autochtones. La première ébauche de la stratégie « Parcs Canada – Engager les peuples autochtones » a été présentée, le rapport définitif devant paraître en décembre 2003.

La traduction en 54 langues autochtones de la charte de Parcs Canada (version écrite et parlée) va bon train. En mars 2003, la charte avait déjà été traduite en dix langues; la traduction dans les 44 autres langues devrait être terminée en mars 2006 (environ dix langues par année).

Parcs Canada continue à encourager l'identification de personnes, endroits et événements d'importance historique nationale liés à l'histoire des peuples autochtones et leur mise en candidature auprès de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. En 2002-2003, 22 initiatives de consultation et de recherche avec des communautés autochtones ont été entreprises.

En juin 2002, Parcs Canada a répondu au rapport du sous-comité sénatorial sur le développement économique autochtone dans les parcs nationaux du Nord. L'Agence s'est engagée à travailler en partenariat avec les peuples inuits et autochtones du Nord canadien conformément aux accords sur les revendications territoriales et aux ententes de création de parcs afin de maintenir les retombées locales liées à la création et à la gestion de parcs nationaux dans le Nord. Pour faire suite aux recommandations du sous-comité du Sénat, Parcs Canada donne maintenant une formation au personnel du Nord sur le cadre juridique et constitutionnel associé aux parcs nationaux de cette région, notamment sur la gestion mixte et sur les obligations en matière de revendications territoriales.

Les progrès technologiques et la révolution informationnelle ont donné naissance à une économie et à une société axées sur le savoir. Le Canada est en voie de devenir un des pays les plus branchés au monde en ce qui concerne le recours à Internet. En 2001-2002, dans le cadre de son engagement à l'endroit de Gouvernement en direct (GED) et du projet de réservations et de billetterie en ligne de Patrimoine canadien, Parcs Canada a commencé l'élaboration d'un système national de réservation des emplacements de camping. Des demandes de proposition pour la conception et la mise en œuvre d'un système de réservation ont été demandées en 2002-2003. Les premiers prototypes et essais auront lieu pendant la saison de camping de 2004. Le système devrait être en place à l'échelle nationale pour la saison de camping de 2005.

Au cours des deux dernières années, on a mis l'accent sur la redéfinition du rôle des gardes de parc. Suite à une plainte déposée par une garde de parc, en vertu du *Code canadien du travail,* Parcs Canada a entrepris un examen approfondi des tâches des gardes de parc en matière d'application de la loi et de protection des ressources. Les résultats de cet examen ont conduit à restreindre le rôle des gardes de parc en ce qui a trait à l'application du code de la route et du code criminel et à réorienter le programme d'application de la loi vers la protection des ressources.

Le budget de février 2003 prévoyait des ressources supplémentaires de 144 millions $ sur cinq ans, avec 29,2 millions $ récurrents par année pour le financement de l'expansion du réseau des parcs nationaux du Canada et du réseau des aires marines nationales de conservation du Canada. Des nouveaux fonds de l'ordre de 75 millions $ ont été consacrés à l'intégrité écologique sur cinq ans avec une allocation annuelle de 25 millions $ par la suite. Ce financement représente une étape importante de l'achèvement et de la protection du réseau des parcs nationaux du Canada, mais il ne règle pas tous les problèmes financiers. Il demeure difficile de trouver des ressources suffisantes pour protéger et commémorer les lieux historiques qui ne sont pas administrés par Parcs Canada et pour étendre le programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada. Parcs Canada doit investir 425 millions $ dans l'infrastructure pour remettre ses biens en état au cours des cinq prochaines années et 100 million $ par année par la suite pour les entretenir. Cela représente un important engagement non capitalisé. Parcs Canada continuera de travailler avec les organismes centraux pour trouver des solutions à ces problèmes.

# Section 3 : Rendement par rapport au plan

## Méthode de planification et d'établissement de rapports

**Figure 1 : Gammes d'affaires et de services de Parcs Canada**

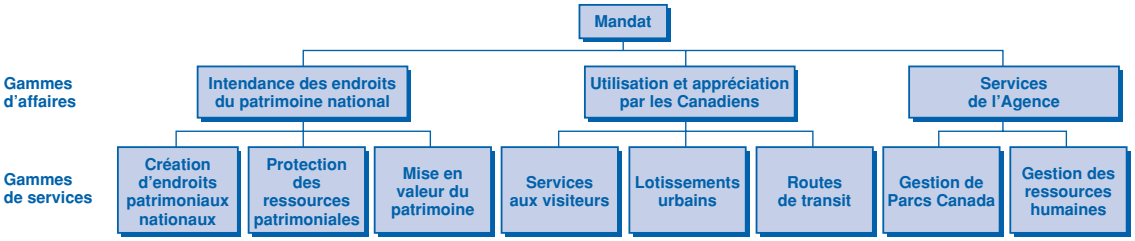


Les gammes d'affaires et les gammes de services de Parcs Canada constituent le fondement du cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR). Sous le mandat, on trouve trois gammes d'affaires (activités clés et résultats à obtenir), suivies de huit gammes de services (éventail plus détaillé des activités et des résultats). Les gammes de services sont ensuite divisées en résultats prévus et attentes en matière de rendement, qui représentent des engagements plus précis. Les résultats prévus sont les pierres angulaires de la planification et de l'établissement de rapports, tant dans l'ensemble de l'Agence, que dans les unités individuelles de Parcs Canada.

Ce rapport établit un lien entre le rendement et les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003* (RPP) et le *Plan d'entreprise de 2002 – 2007*. Les extraits de la figure 2 sont tirés du Plan d'entreprise. Dans le RPP et le Plan d'entreprise, les résultats des gammes d'affaires sont organisés par gammes de services. Dans le RPP, les résultats des gammes de services sont appelés des résultats stratégiques tandis que dans le Plan d'entreprise ce sont des résultats clés par gammes d'affaires. La formulation des engagements varient légèrement d'un document à l'autre. La figure 2 illustre l'ensemble des résultats clés par gammes d'affaires, les objectifs par gammes de services, les résultats prévus et les attentes en matière de rendement d'après la formulation du Plan d'entreprise.

Aux fins de rapport, les huit gammes de services sont divisées en deux groupes. Les activités fondamentales du mandat sont : création, protection, mise en valeur du patrimoine et services aux visiteurs. Les

activités à l'appui au mandat ne font pas partie du mandat de base de Parcs Canada, mais ont un grand intérêt public (p. ex., lotissements urbains et routes) ou appuient d'autres gammes de services (p. ex., gestion de Parcs Canada et gestion des ressources humaines).

**Figure 2 : Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **MANDAT** | Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ces endroits, de manière à en garantir l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures. | | | | |
| **MANDAT DE BASE** | | | | | |
| **RÉSULTAT CLÉ**<br>**2002-2003**<br>**Dépenses**<br>**Exploitation**<br>**Capital** | Créer, protéger et mettre en valeur des endroits qui ont une importance patrimoniale naturelle et culturelle<br>**196 M$**<br>**24,1 $** | | | | |
| **GAMMES DE SERVICES**<br>**Objectifs stratégiques**<br>**2002-2003**<br>**Dépenses**<br>**Exploitation**<br>**Capital** | **1: Création d'endroits patrimoniaux nationaux**<br>Travailler à l'achèvement des réseaux de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation qui doivent représenter toutes les régions terrestres et marines du pays, de même qu'à l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux qui commémorent l'histoire du Canada.<br>**14,1 M$**<br>**5 M$** | | **2: Protection des ressources patrimoniales**<br>Assurer, à titre de priorité principale, l'intégrité écologique des parcs nationaux, l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et la viabilité des aires marines nationales de conservation.<br>**130,2 M$**<br>**12,4 M$** | | **3: Mise en valeur du patrimoine**<br>Veiller à ce que les intervenants de Parcs Canada et le public comprennent bien et appuient les valeurs d'intégrité commémorative et d'intégrité écologique.<br>**51,7 M$**<br>**6,7 M$** |
| **RÉSULTATS PRÉVUS** | Créer de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines de conservation dans des régions non représentées et achever les parcs non terminés. **(sous réserve de l'obtention de nouveaux fonds)** | Désigner et commémorer de nouveaux lieux historiques nationaux, des personnes et des événements d'importance historique nationale, en particulier dans les secteurs prioritaires sous-représentés. | Maintenir ou rétablir l'intégrité écologique des parcs nationaux et le développement durable des aires marines nationales de conservation. | Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. | Accroître la sensibilisation aux valeurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, ainsi que la compréhension et l'appui de ces valeurs. |
| **ATTENTES EN MATIÈRE DE RENDEMENT** | • Signer des ententes afin de représenter trois nouvelles régions terrestres selon les ressources financières disponibles.<br>• Signer une entente afin de représenter une nouvelle région marine selon les ressources disponibles. | • 135 nouvelles désignations dont 55 seront dans des domaines prioritaires – Mars 2006. | • Améliorer la série d'indicateurs d'intégrité écologique – mars 2003.<br>• Mettre à jour le cadre de rapports et étendre le système de surveillance – mars 2004. | • Évaluer les 145 lieux historiques nationaux administrés par l'Agence d'ici 2011, avec 14 nouvelles évaluations par année. | • Utiliser et comprendre les objectifs – 2002-2003.<br>• Objectifs de satisfaction par rapport à la mise en valeur du patrimoine: 85 p. 100 satisfaction globale, 50 p. 100 très satisfaits. |

**Figure 2 : Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes***(suite)*

| Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ces endroits, de manière à en garantir l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures. | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **MANDAT DE BASE** | | | **APPUI AU MANDAT** | | |
| Offrir aux Canadiens l'occasion d'utiliser et d'apprécier les endroits patrimoniaux nationaux et en même temps de soutenir la conservation du patrimoine du pays et d'y contribuer.<br>**188,1 M$**<br>**21 M$** | | | Permettre à Parcs Canada de jouer un rôle prédominant, directement et indirectement, dans la gestion efficiente et efficace de ses ressources afin de protéger et de mettre en valeur les endroits patrimoniaux.<br>**59,4 M$**<br>**2,5 M$** | | |
| **4: Services aux visiteurs**<br>Offrir aux visiteurs des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation, des services de qualité leur permettant d'utiliser en toute sécurité et d'apprécier les endroits patrimoniaux, tout en minimisant les répercussions sur les ressources.<br>**154,6 M$**<br>**12,7 M$** | **5: Lotissements urbains**<br>Gestion efficace et administration efficiente des collectivités situées dans les parcs pour en faire des modèles de viabilité.<br>**8 M$**<br>**3,7 M$** | **6: Routes de transit**<br>Entretenir des routes de transit fiables et sécuritaires qui limitent au minimum les incidences écologiques.<br>**25,5 M$**<br>**4,6 M$** | **7: Gestion de Parcs Canada**<br>Maintenir ou améliorer l'intégrité de la gestion, en mettant l'accent notamment sur l'utilisation d'un processus décisionnel efficace et la gestion axée sur les résultats.<br>**46,6 M$**<br>**2,5 M$** | | **8: Gestion des ressources humaines**<br>Gérer les ressources humaines afin que Parcs Canada soit doté d'un effectif compétent, représentatif de la population canadienne, qui travaille dans un milieu positif et responsabilisé.<br>**12,8 M$**<br>**0 M$** |
| Les attentes des visiteurs et l'utilisation sont gérées de façon à assurer la satisfaction des visiteurs et à minimiser l'impact sur les ressources naturelles et culturelles. | Saines pratiques de gestion et leadership en matière d'intendance environnementale dans les collectivités de parcs. | Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit, et les interventions sont conçues de façon à minimiser les impacts écologiques. | Meilleurs cadres de gestion pour assurer une prise de décisions et la reddition de comptes. | Participation accrue des Autochtones dans les endroits patrimoniaux du Canada. | Milieu de travail amélioré, renouvellement et représentativité de l'effectif. |
| • Objectifs visant la satisfaction des visiteurs : 85 p. 100 des visiteurs-satisfaction globale et 50 p. 100 très satisfaits.<br>• Élargissement des indicateurs relatifs aux impacts sur les visiteurs d'ici mars 2004.<br>• Élaboration d'un cadre de sécurité publique d'ici septembre 2002. | • Continuer à améliorer le rendement environnemental.<br>• Recouvrement complet des coûts des services municipaux. | • Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit.<br>• Cadre de rapport écologique – mars 2003. | • Terminer l'évaluation de la capacité de la fonction moderne de contrôleur et le plan d'action d'ici juin 2002.<br>• Indicateurs de rendement et systèmes d'information pour faire rapport sur tous les résultats prévus d'ici mars 2005. | • Objectifs à déterminer. | • Indicateurs clés – mars 2004.<br>• Représentativité de l'effectif dans les deux groupes linguistiques.<br>• Représentativité de l'effectif des groupes visés par l'équité en matière d'emploi. |

Enfin, les dépenses par gammes d'affaires et par gammes de services sont aussi illustrées à la figure 2, conformément à la pratique antérieure de rapport voulant que les dépenses soient comparées aux résultats clés. Des précisions sur les dépenses par gammes de services paraissent ci-dessous. Dans ce document, les chiffres sont calculés selon la comptabilité d'exercice alors que les chiffres dans le rapport de rendement de Parcs Canada sont calculés selon la comptabilité de caisse. Le rapport annuel inclut également les revenus pour les gammes de services Service aux visiteurs et Lotissements urbains lorsque ces revenus pouvaient être clairement attribués.

Le lien entre les gammes de services est illustré à la figure 3. Toutes les gammes de services appuient directement ou indirectement la concrétisation des deux grandes responsabilités principales de Parcs Canada, à savoir l'intégrité écologique et commémorative.

Dans la section suivante, la description de chaque gamme de services est suivie de ses objectifs stratégiques, des résultats prévus et des attentes en matière de rendement contenus dans le *Plan d'entreprise de 2002-2007*. Les initiatives et les réalisations décrivent le rendement de l'Agence par rapport aux attentes et aux résultats indiqués dans le *Rapport sur les plans et priorités* et le *Plan d'entreprise*.

**Figure 3 : Mandat, activités d'appui et responsabilités clés**

# Première partie : Mandat de base

Les activités du mandat de base sont la création, la protection, la mise en valeur du patrimoine et les services aux visiteurs.

## CRÉATION D'AIRES PATRIMONIALES NATIONALES

### Description et dépenses

Cette gamme de services englobe la planification, la négociation avec les intervenants, la création des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation, la négociation avec les intervenants en vue de l'intégration dans les réseaux nationaux, l'obtention de l'approbation ministérielle et la création de nouvelles aires patrimoniales. Les dépenses liées à cette gamme de services étaient :

| (En milliers de dollars) | | 2002-2003 | 2001-2002 |
|---|---|---|---|
| DÉPENSES D'EXPLOITATION (excluant amortissement et perte nette sur cession) | Salaires | 8 522 | 8 287 |
| | Autres | 5 614 | 6 239 |
| | Total | 14 137 | 14 526 |
| DÉPENSES EN CAPITAL | | 5 005 | 5 709 |

Cette gamme de services a représenté 3 p. 100 de l'ensemble des dépenses d'exploitation au cours des deux dernières années. Les dépenses en capital de 2002-2003 incluent les travaux de 3,6 M$ relatifs au lieu historique national du Canada NCSM *Haïda*, nouvellement acquis.

| Objectif stratégique | Résultats prévus | Attentes en matière de rendement |
|---|---|---|
| Travailler à l'achèvement des réseaux des parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation qui doivent représenter toutes les régions naturelles terrestres et marines du pays de même qu'à l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux qui commémorent l'histoire du Canada. | Création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées et achèvement des parcs non terminés | • Signer des ententes afin de représenter trois nouvelles régions naturelles terrestres selon les ressources financières disponibles.<br>• Signer une entente afin de représenter une nouvelle région marine selon la disponibilité des ressources financières. |
| | Désignation et commémoration de nouveaux lieux historiques nationaux, de personnes et d'événements d'importance historique nationale, particulièrement dans les secteurs prioritaires sous-représentés. | • 135 nouvelles désignations d'ici mars 2006, dont 55 dans des régions prioritaires. |

# Initiatives et réalisations

## Création de parcs nationaux et de réserves de parc national du Canada

Pour cet exercice financier, les principales réalisations concernent l'annonce et la mise en réserve de fonds pour un plan d'action visant à compléter de façon substantielle le réseau des parcs nationaux du Canada au cours des cinq prochaines années. Avec le financement adéquat pour poursuivre la création des parcs et les activités courantes au cours des 4 ou 5 années à venir, Parcs Canada pourra maintenant procéder à la signature d'ententes de création de parcs au fur et à mesure qu'elles seront conclues.

Le *Plan du réseau des parcs nationaux* (1997) guide l'achèvement du réseau de parcs nationaux du Canada. Ce plan de réseau divise le Canada en 39 « régions naturelles de parc national » distinctes, en se fondant sur la physiographie (l'apparence du terrain) et la végétation. L'objectif est de représenter chacune des régions naturelles par au moins un parc national.

La figure 4 présente le réseau complet des 39 régions naturelles et les parcs nationaux et réserves de parc national établis à l'intérieur de ces régions (actuellement 25 parcs ou réserves ou 64 p. 100 des régions naturelles). Une réserve de parc national est un endroit géré comme un parc national, mais où les terres sont assujetties à une ou plusieurs revendications territoriales des peuples autochtones. La figure 4 montre également les régions qui jouissent d'une protection temporaire (c'est-à-dire une région dont les terres sont soustraites à d'autres utilisations en attendant la négociation et la signature d'une entente relative à la création d'un nouveau parc) et les zones d'intérêt (c'est-à-dire une aire représentative de la région naturelle qui a été choisie pour une étude de faisabilité relative à la création d'un nouveau parc). En tout, les parcs et les réserves de parc couvrent 244 540 kilomètres carrés soit environ 2,4 p. 100 de la surface totale de terres émergées du Canada.

Le processus de création d'un parc national est décrit dans l'encadré ci-contre. Trente-cinq des parcs nationaux et réserves de parc national actuels sont protégés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (Étape 5) et quatre ne sont toujours pas proclamés en vertu d'une loi.

La figure 5 résume l'état d'achèvement du réseau des parcs nationaux du Canada dans les 14 régions non représentées et dans quatre régions où des parcs ou des réserves de parc sont exploités mais ne sont pas protégés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* en date de mars 2003. Le *Rapport de 2001 sur l'état des aires patrimoniales protégées* fournit plus de détails sur chacune des régions non représentées (**www.parcscanada.gc.ca**).

***Attente en matière de rendement***
Signer les ententes pour représenter trois nouvelles régions terrestres selon la disponibilité du financement.

Dans le *Plan d'entreprise 2002-2007*, on s'engageait à signer des ententes pour représenter trois des régions terrestres (les régions 2, 16 et 24) pendant la période de planification, selon la disponibilité des ressources financières. Une entente de parc, qui contient les engagements visant à aménager et à exploiter un nouveau parc national et à protéger ses écosystèmes, est signée uniquement lorsque le financement approprié est en place. Le financement n'ayant été obtenu qu'en février et mars 2003, aucune entente n'a été signée et aucun nouveau parc n'a été créé en 2002-2003. Cependant, des ententes ont été ratifiées dans deux régions, la région 2, Basses-Terres du détroit de Georgia et région 16, Toundra centrale. En outre, certaines démarches finales ont été faites en

## La création des parcs

Les parcs nationaux sont habituellement créés selon un processus comportant cinq étapes.

- La première et la deuxième étapes, au cours desquelles on détermine les régions représentatives et on choisit une proposition de parc, sont principalement fondées sur des aspects scientifiques.

- La troisième étape, l'évaluation de faisabilité, est plus complexe et plus longue, car elle comprend l'étude des ressources écologiques et des utilisations humaines, l'identification des répercussions sociales et économiques potentielles sur les résidents de la région, l'élaboration de choix sur les limites écologiques du parc et la réalisation de consultations publiques visant à partager l'information et à obtenir la collaboration d'intervenants.

- La quatrième étape, la négociation d'une entente de parc, peut aussi prendre beaucoup de temps, car elle peut comprendre des revendications territoriales globales de la part des Autochtones, et le règlement des difficultés liées à la détermination des limites finales du parc et la prise de décisions relatives à l'acquisition de terres. La quatrième étape prend fin lorsque la ministre, avec l'approbation du Cabinet, signe l'entente négociée relativement à la création d'un parc. Parcs Canada est alors responsable de l'exploitation du parc national ou de la réserve de parc national en vertu des différents règlements provinciaux, territoriaux et/ou fédéraux. Pour les besoins de la planification du réseau, la représentation d'une région naturelle dans le réseau est reconnue lorsque la quatrième étape est terminée.

- La cinquième et dernière étape est la protection du parc ou de la réserve de parc en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Il faut parfois des années pour franchir toutes les étapes de la création d'un parc national. Bien des questions, entre autres la nécessité de gagner l'appui de la communauté locale et du gouvernement provincial ou territorial, les pressions concurrentielles relatives à l'utilisation des terres et la nécessité de mettre des fonds en réserve pour la création et l'exploitation des nouveaux parcs, font en sorte qu'il est parfois difficile pour Parcs Canada de prévoir et de contrôler le rythme de progression des travaux. Le temps nécessaire et la complexité du processus de négociation exposent certaines régions naturelles représentatives à la disparition avant de pouvoir être protégées et font augmenter les coûts d'achèvement du réseau.

**Figure 4 : Régions naturelles et parcs nationaux**

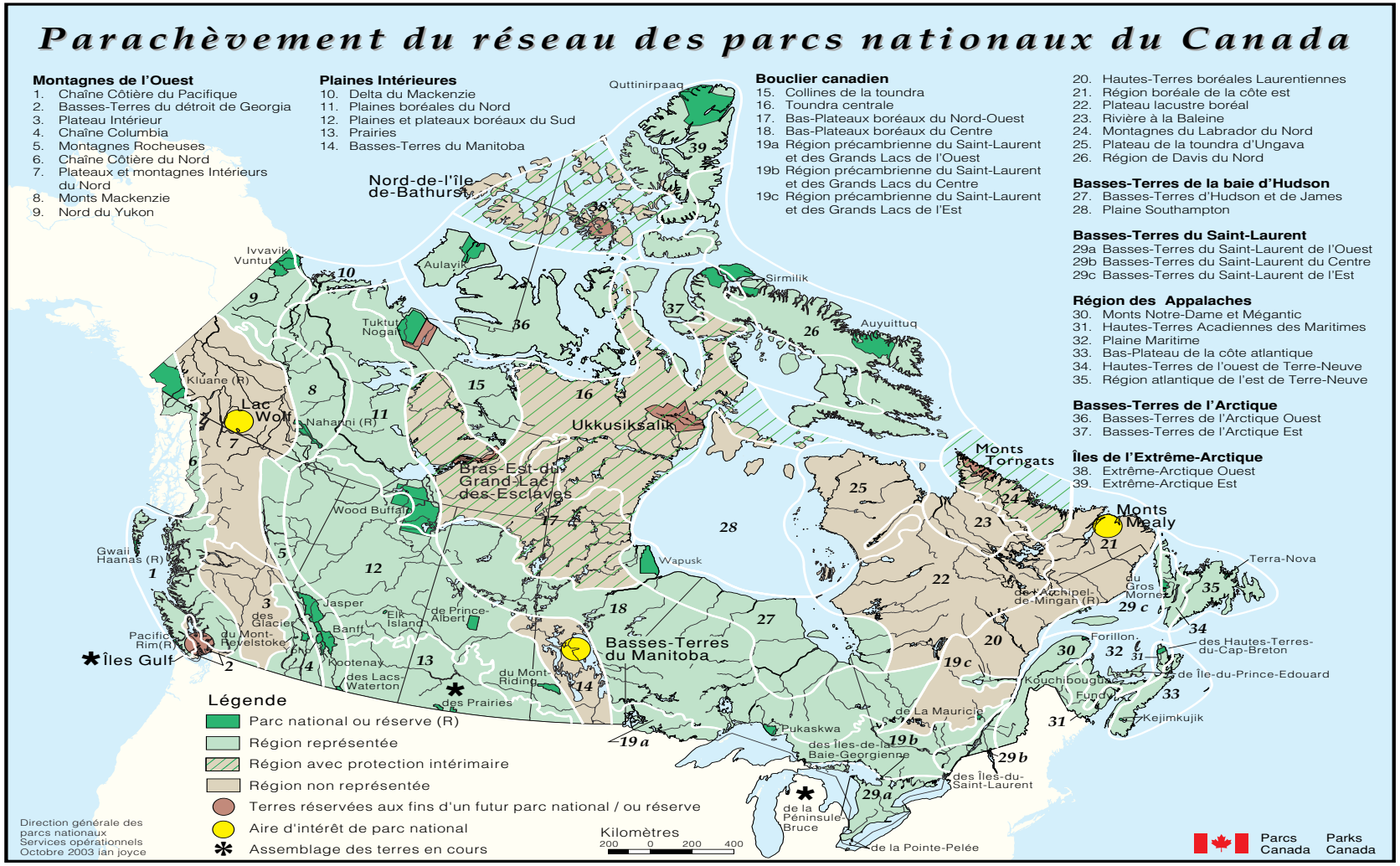

vue de la préparation des cérémonies de signature. Les négociations se sont poursuivies dans la région 24, Montagnes du Labrador du Nord, pour parvenir à une entente de création d'un parc.

**Région 2 :** En 2001-2002, Parcs Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont négocié une entente définitive concernant la création d'une réserve de parc national du Canada dans le sud des îles Gulf. La réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf, une fois établie et exploitée, protégera environ 2 500 hectares sur 15 îles dans une des régions naturelles les plus menacées du Canada. Le conseil des ministres de la Colombie-Britannique a ratifié une entente en décembre 2001 et on s'attend à passer à l'étape de la signature au printemps 2003.

**Région 16 :** À la suite des négociations relatives à une entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuits du parc national du Canada Ukkusiksalik (baie Wager, Nunavut) en 2000-2001, l'Association des Inuits du Kivalliq a ratifié l'entente. La signature de cette entente prévue en mars 2002 a été retardée jusqu'à l'été 2003. La déclaration d'inaliénabilité des terres du parc national éventuel est toujours valide.

**Région 24 :** Les négociations se sont poursuivies entre Parcs Canada et l'Association des Inuits du Labrador au sujet d'une entente sur les répercussions et les retombées d'un parc qui donnera un caractère officiel à la relation entre Parcs Canada et les Inuits du Labrador au sujet d'une réserve de parc national dans les monts Torngat. Les

**Figure 5 : Progrès relatifs à l'achèvement du réseau des parcs nationaux du Canada (2002-2003)**

Ce tableau indique les progrès réalisés dans les quatre régions naturelles représentées sans être inscrits dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* en date de mars 2003 et le statut juridique des 14 régions naturelles non représentées.

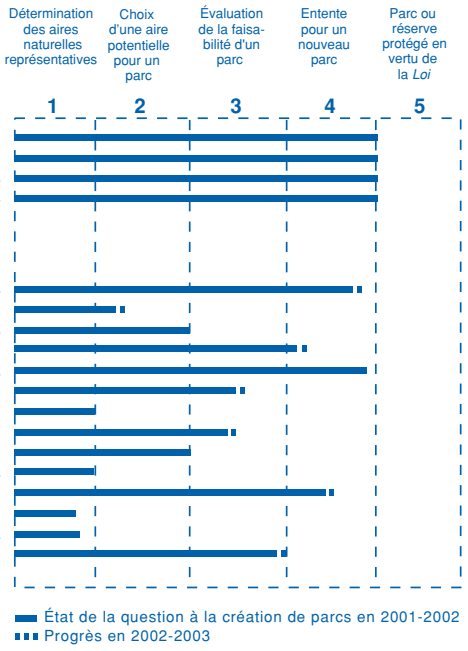


* Le rapport annuel 2001-2002 indiquait que la région 38 complétait l'étape 3 toutefois cette étape n'a pas été complétée avant le milieu de l'exercice financier 2002-2003.

discussions ont commencé avec la corporation Makivik qui représente les Inuits du Nunavik dans le nord du Québec, afin d'élaborer avec ces derniers un processus de consultation. Les négociations se sont poursuivies avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador au sujet d'une entente visant à céder les terres essentielles à la création d'une réserve de parc national, mais à un rythme plus lent que prévu de sorte que les négociations n'étaient pas terminées à l'automne/hiver 2002.

Bien que certaines études et projets aient été mis en attente en 2002-2003 à cause de restrictions budgétaires, des progrès ont été accomplis dans les régions suivantes :

**Région 3 :** Dans la région naturelle du Plateau Intérieur, on a concentré les efforts sur l'examen des options possibles pour un projet dans la région. Parcs Canada a terminé l'évaluation d'un projet dans la région d'Okanagan mis de l'avant par des intérêts conservationnistes. Dans son discours du Trône du 11 février 2003, le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est dit intéressé à explorer la possibilité de créer un parc national dans cette région.

**Région 14 :** Parcs Canada a fait encore certains progrès vers des négociations officielles en vue d'une entente fédérale-provinciale. Au cours de la dernière année, Parcs Canada et Manitoba Parks ont travaillé à une entente portant sur les nouvelles limites du parc afin d'améliorer la représentation régionale et l'intégrité écologique et ainsi répondre aux nouvelles normes établies dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Des discussions plus poussées ont eu lieu avec les collectivités et les chefs des Premières nations afin de cerner les préoccupations et de trouver des moyens pour les faire participer aux négociations relatives au parc national proposé.

**Région 17 :** Dans le contexte du processus d'Akaitcho visant à résoudre les droits fonciers issus de traités qui touchent les Premières nations, la collectivité de Lutsel K'e a réaffirmé en 2001 son intérêt pour le projet de parc national dans le Bras Est du Grand-Lac-des-Esclaves; les discussions se sont donc poursuivies entre Parcs Canada et les chefs de la collectivité en 2002-2003. Le Canada et la nation Métis des Territoires-du-Nord-Ouest ont également convenu d'un protocole sur l'échange d'information concernant le projet, ce qui formalise sa participation au processus de consultation.

**Région 21 :** Parcs Canada a poursuivi ses travaux sur l'étude de faisabilité annoncée par la ministre du Patrimoine canadien en mars 2001. L'intérêt manifesté pour le projet de création d'un parc national dans les monts Mealy demeure élevé et les représentants de divers intervenants se sont officiellement regroupés en un comité directeur pour mener cette étude avec Parcs Canada. Le programme de recherche a été lancé, avec des ressources financières limitées toutefois et le lancement des consultations publiques officielles a été organisé.

**Région 38 :** En 2002-2003, les ministères concernés sont parvenus à un consensus concernant les limites proposées pour un nouveau parc national au nord de l'île Bathurst en tenant compte de tous les éléments pertinents, incluant l'information écologique, l'habitat des caribous, les commentaires du public et une proposition soumise par l'Association minière du Canada et la Fédération canadienne de la nature.

En 2002-2003, aucun progrès n'a été accompli dans six régions non représentées en raison d'un manque d'appui politique au niveau local ou provincial dans ces régions (régions 7, 20, 22, 23 et 25) ou en raison de la décision prise

par Parcs Canada de ne pas concentrer les ressources dans la région à cause de la faible possibilité à court terme de parvenir à une entente de création d'un parc (région 28).

Le statut de quatre régions (18, 27, 29 et 34) qui sont représentées par des parcs nationaux mais dont il n'est pas fait mention dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* n'a pas changé en 2002-2003.

**Régions 34 et 27 :** Bien qu'ils figurent sur la liste de l'annexe 1 de la Loi, le parc national du Canada du Gros-Morne et le parc national du Canada Wapusk n'ont pas été reconnus de façon officielle. Les règlements sur la gestion des activités traditionnelles de collecte des ressources renouvelables, convenus en vertu des ententes de création de ces parcs, doivent être en place avant qu'ils ne soient reconnus de façon officielle; ils n'en sont pour l'instant qu'à l'étape de l'élaboration. Le règlement concernant le parc national du Canada du Gros-Morne devrait être prêt pour l'automne 2003 et celui concernant le parc national du Canada Wapusk pourrait n'être prêt qu'en mars 2005.

**Régions 18 et 29 :** Le parc national du Canada Pukaskwa et le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce n'étaient pas visés par la nouvelle loi en février 2001 en raison de questions autochtones non résolues qui continuent d'être le sujet de discussions. En outre, l'acquisition des terres prendra encore de nombreuses années au parc national du Canada de la Péninsule-Bruce.

## Achèvement et extension du réseau des parcs nationaux du Canada

Parcs Canada travaille à compléter deux parcs nationaux et à accroître éventuellement la superficie de trois autres parcs. L'acquisition de terres additionnelles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des limites actuelles d'un parc peut permettre de compléter la représentation d'une région naturelle et accroître l'intégrité écologique du parc national.

**Régions 13 et 29 :** Les ententes fédérales-provinciales qui ont mené à la création du parc national du Canada des Prairies, en Saskatchewan, et du parc national du Canada de la Péninsule-Bruce, en Ontario, fixaient les limites de ces parcs. À l'intérieur des limites ainsi convenues, les terres appartenant à des particuliers ont été acquises à la suite de ventes de gré à gré. Au moment de la rédaction de ce rapport, les terres acquises pour le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce représentent 32 p. 100 de la superficie totale convenue de 154 kilomètres carrés et les terres acquises pour le parc national du Canada des Prairies représentent 56 p. 100 de la superficie totale de 906 kilomètres carrés. En 2002-2003, 165,93 hectares ont été acquis pour être ajoutés au parc national du Canada de la Péninsule-Bruce (soit une augmentation de la superficie de 3,3 p. 100).

Parcs Canada négocie également dans le but d'étendre les frontières de quelques parcs nationaux existants.

**Région 15 :** Les limites actuelles du parc national du Canada Tuktut Nogait représentent 58 p. 100 des 28 093 km$^2$ soustraits au développement au moment de la création du parc en 1998 (voir figure 4). La ministre du Patrimoine canadien a annoncé, en mars 2001, le début des négociations avec la Sahtu Lands Corporation pour compléter le parc à l'intérieur du territoire traditionnel des Dénés et des Métis du Sahtu. La négociation d'une entente sur les répercussions et les avantages, soit l'équivalent d'une entente de création de parc, a pris plus de temps que prévu. Une entente finale est prévue en 2003-2004.

**Région 8 :** La réserve de parc national du Canada Nahanni englobe présentement une superficie de 4 765 km$^2$. En novembre 2001, Parcs Canada a déposé son document intitulé « Aires de grande valeur de conservation » qui concerne les terres attenantes à la réserve de parc national, ainsi que le processus Deh Cho. Les négociations menées entre Parcs Canada et la Première nation Deh Cho concernant une entente de principe visant l'adoption d'un processus pour l'élaboration, l'évaluation et la consultation relatives à l'agrandissement de la réserve de parc national se sont terminées en février 2003 avec la ratification de l'entente de principe par les Premières nations Deh Cho.

**Région 5 :** Parcs Canada œuvre de concert avec le gouvernement de la Colombie-Britannique afin d'évaluer une proposition qui aurait pour effect de protéger un paysage accidenté de la vallée Flathead par une réserve de parc national située immédiatement à l'ouest du parc national du Canada des Lacs-Waterton. La protection de cette étendue améliorerait l'intégrité écologique du parc actuel et compléterait un coin manquant à l'International Peace Park. Si le gouvernement provincial réagit favorablement à la proposition, et que la Première nation manifeste son accord, les négociations en vue d'un accord pourraient débuter incessamment.

## Création d'aires marines nationales de conservation et de réserves d'AMNC du Canada

Une politique relative aux aires marines nationales de conservation (AMNC) a d'abord été approuvée en 1986 et mise à jour en 1994[1], afin de sauvegarder et de protéger un réseau d'aires représentatives des milieux marins du Canada. Un plan de réseau, semblable à celui des parcs nationaux, guide la création des nouvelles AMNC. Intitulé *D'un océan à l'autre* (www.parcscanada.gc.ca), ce plan divise les eaux océaniques du Canada et les Grands Lacs en 29 régions marines naturelles. La *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* a été proclamée le 13 juin 2002 et comprend un cadre de création et de gestion d'un réseau des aires marines nationales de conservation du Canada.

Le programme des aires marines nationales de conservation est encore jeune. La figure 6 illustre le réseau complet des 29 régions marines et les aires marines de conservation exploitées et proposées ou les réserves d'AMNC créées à même ces régions. Les deux endroits exploités représentent deux des 29 régions marines naturelles (7 %) et couvrent une superficie de 1 251 kilomètres carrés.

Tout comme pour l'achèvement du réseau des parcs nationaux, le rythme des progrès dans la création de nouvelles aires marines nationales de conservation échappe souvent au contrôle direct de Parcs Canada (voir le processus dans l'encadré ci-contre). Des questions complexes liées à l'utilisation des ressources régionales et aux utilisateurs traditionnels des ressources sont des facteurs importants dont il faut tenir compte. De plus, Parcs Canada n'a pas de fondement législatif pour ce programme, ni de ressources financières à consacrer à l'enrichissement de l'expertise scientifique, à la création et à la protection des aires marines nationales de conservation. La nouvelle loi, le plan d'action annoncé en octobre 2002 et les ressources financières prévues dans le budget de février 2003 ont préparé la voie, au cours des cinq prochaines années, à la création d'AMNC dans cinq

[1] En 1986, les aires marines nationales de conservation étaient appelées des parcs marins nationaux. Depuis la mise à jour de la politique en 1994, les parcs marins sont devenus des aires marines nationales de conservation afin de tenir compte du régime de gestion différent applicable aux aires marines, par rapport à celui appliqué aux parcs nationaux terrestres.

**Figure 6 : Régions marines naturelles et aires marines nationales de conservation**

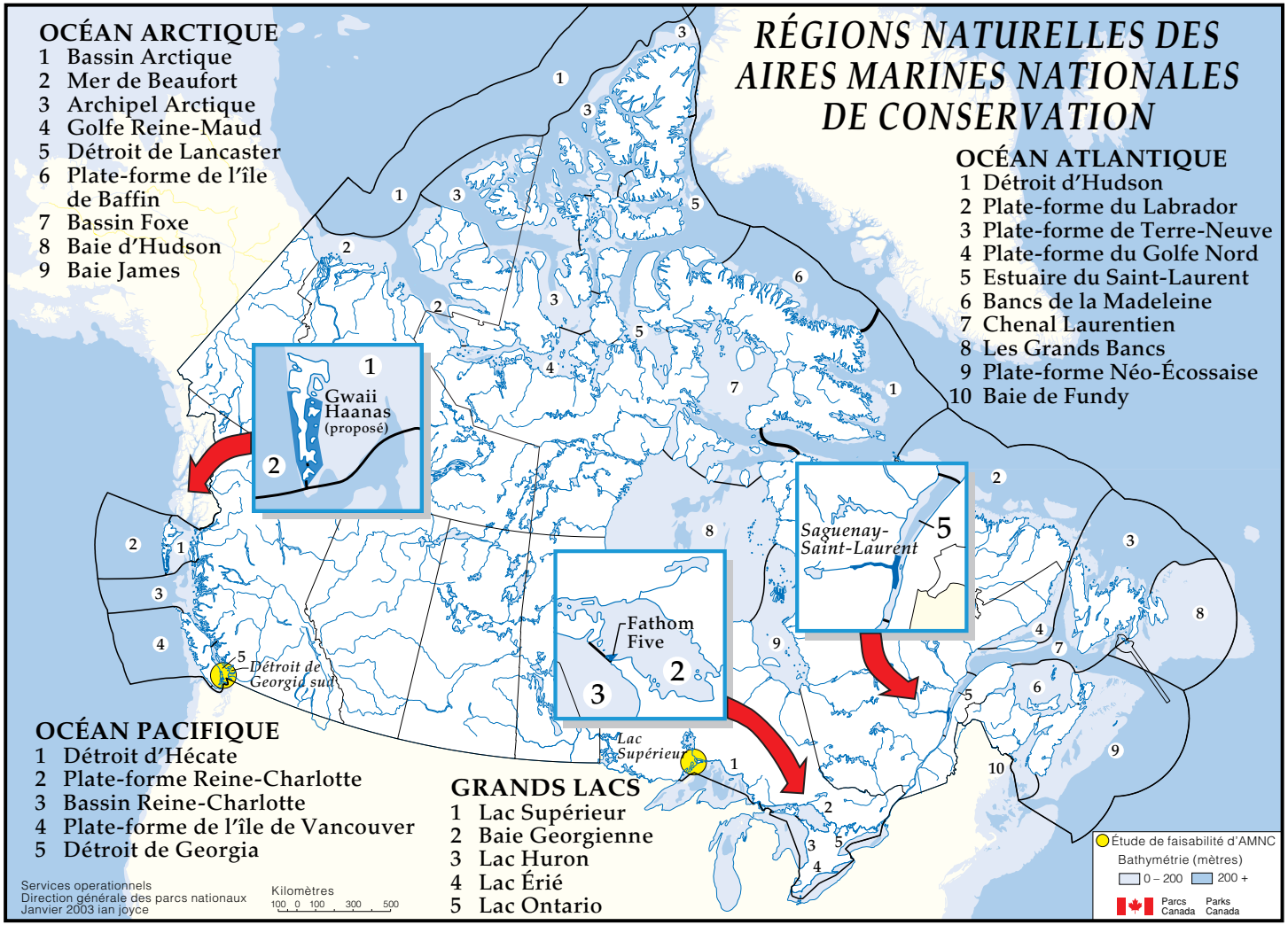

régions non représentées (ce qui résultera en un total de sept régions représentées, ou 24 p. 100 des régions marines, à la fin de ces cinq années).

La figure 7 illustre les progrès accomplis dans les deux régions où des aires marines nationales de conservation sont exploitées, de même que les progrès réalisés dans les régions non représentées. La seule aire marine nationale de conservation à avoir franchi la cinquième étape du processus de création est le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, au Québec (océan Atlantique – Région 5) géré en vertu de sa propre loi dont les objectifs sont semblables à ceux de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*. Le parc marin national du Canada Fathom Five (Grands Lacs – Région 2) n'a pas encore été cédé de façon officielle au gouvernement fédéral, mais est géré par Parcs Canada en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la province de l'Ontario, selon un plan directeur approuvé (étape 4).

En 2002-2003, certains progrès ont été accomplis dans trois régions concernant la création d'aires marines nationales de conservation ou de réserves d'AMNC. Les négociations visant à représenter les Grands Lacs, Région 1 – *Lac Supérieur* se poursuivent entre Parcs Canada et le gouvernement de l'Ontario. En 2002-2003, ces discussions ont mené à l'élaboration d'une ébauche d'entente de principe qui n'était pas encore signée à la fin de l'année. Il est prévu d'en venir à une entente finale avant la fin de 2003-2004.

***Attente en matière de rendement***

Signer une entente pour représenter une nouvelle région marine, selon la disponibilité du financement.

### Création des aires marines nationales de conservation

Les aires marines nationales de conservation sont créées selon un processus en cinq étapes semblable à celui qui guide la création des parcs terrestres (identification et sélection des aires marines représentatives à la suite d'études portant sur les ressources de l'aire et sur la qualité de la représentation; évaluation de la faisabilité d'une aire marine nationale de conservation et de l'appui du public relatif à la création d'une telle aire; négociation relative à une entente fédérale-provinciale-territoriale énonçant les modalités et les conditions régissant la création et la gestion de l'AMNC; création de la nouvelle AMNC de par la loi). La *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* exige la préparation d'un plan directeur provisoire avant l'étape finale visant à créer l'AMNC de par la loi. Selon les circonstances propres à chaque endroit, la préparation d'un tel plan peut avoir lieu parallèlement avec la négociation d'une entente de création, mais peut commencer plus tôt, pendant l'étude de faisabilité, ou plus tard. Une région est considérée comme étant représentée dans le réseau lorsque l'étape 4, la négociation d'une entente fédérale-provinciale-territoriale, est terminée.

Selon l'entente fédérale-provinciale conclue entre le Canada et la Colombie-Britannique en 1988, les deux gouvernements se sont engagés à créer une réserve d'aire marine nationale de conservation attenante à la réserve de parc national du Canada Gwaii Haanas, qui devrait représenter deux régions marines (océan Pacifique, régions 1 et 2). Les travaux préparatoires visant à mettre en oeuvre l'entente existante et à négocier une entente distincte avec la nation Haïda se sont poursuivis en 2002-2003, malgré des ressources restreintes.

**Figure 7 : Progrès dans l'achèvement du réseau des AMNC du Canada (2002-2003)**

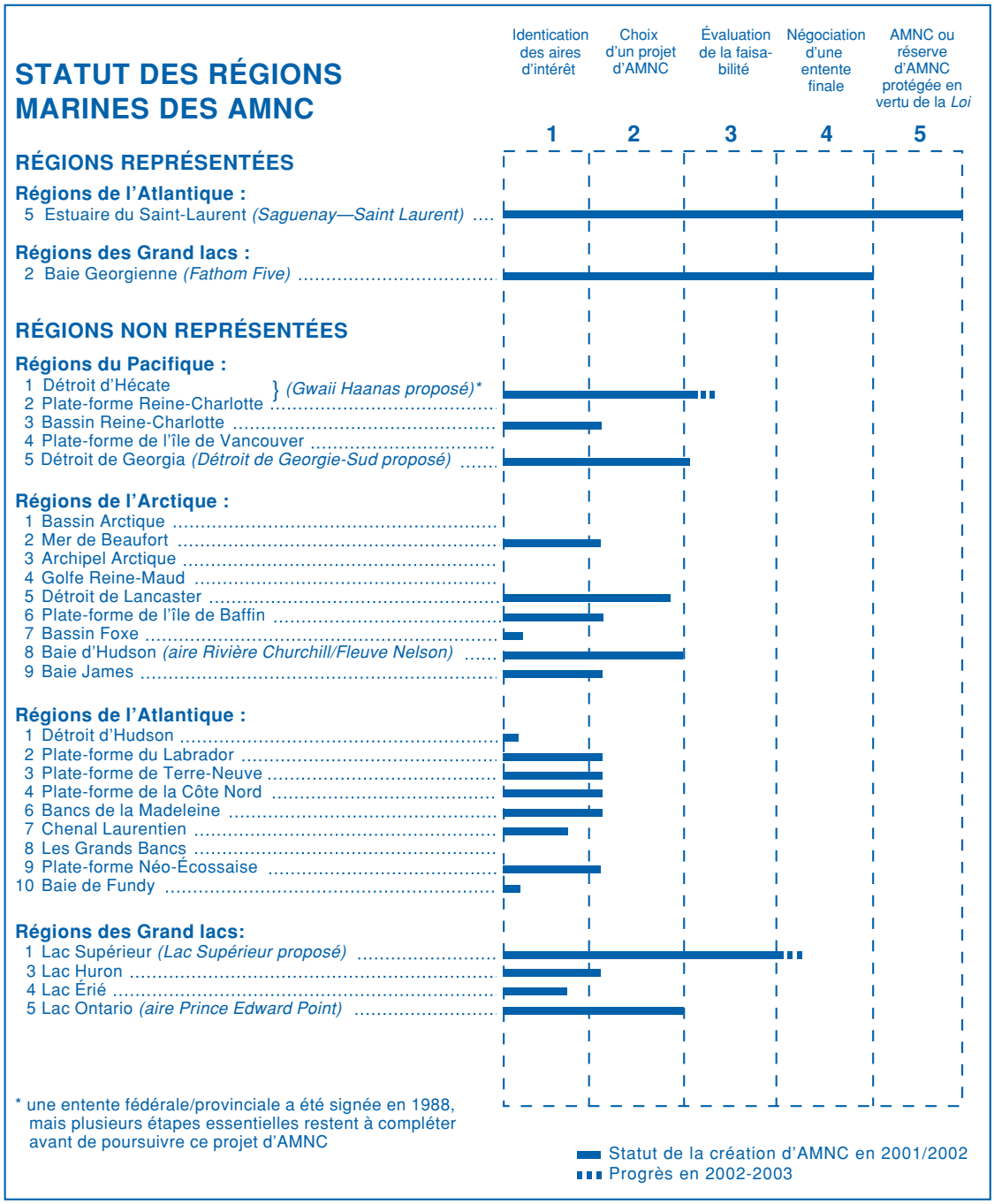

Il faut souligner qu'en raison des restrictions budgétaires, les travaux de Parcs Canada visant l'extension du réseau des aires marines nationales de conservation ont été concentrés uniquement sur les régions mentionnées ci-dessus en 2002-2003.

## Amélioration du réseau des lieux historiques nationaux du Canada

En octobre 2000, un nouveau Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada (**www.parcscanada.gc.ca**) était lancé. Ce plan présente une stratégie à long terme qui traite de la nécessité d'améliorer le système de commémoration des lieux, des personnes et des événements qui ont marqué notre histoire. Dans le plan, on affirme que l'histoire des Autochtones, l'histoire des collectivités ethnoculturelles et l'histoire des femmes sont sous-représentées au sein du réseau et on en fait des priorités stratégiques pour Parcs Canada.

En mars 2002, le réseau avait fait 1 799 désignations touchant 877 lieux, 569 personnes et 353 événements d'importance historique nationale. Environ 19 p. 100 de ces lieux, personnes et événements (334) sont liés à une ou plusieurs des trois priorités stratégiques identifiées dans le plan du réseau. Ces totaux diffèrent de ceux rapportés dans le rapport annuel 2001-2002. Parcs Canada a changé sa méthodologie pour l'inscription d'une personne, d'un lieu ou d'un événement au réseau. Avant cette année, les recommandations en vue de la désignation par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (comptaient dans le total. Or, à partir de cette année, seules les désignations effectuées par la ministre pendant la période du rapport seront ajoutées au total. Les totaux révisés pour les deux années précédant la période du rapport et les nouveaux totaux de la période du rapport sont inscrits ci-dessous.

Par opposition à la mise en oeuvre des plans des réseaux des parcs nationaux du Canada et des aires marines nationales de conservation du Canada, celle du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada* est la responsabilité de plusieurs intervenants, en plus de Parcs Canada. Les autres intervenants sont le public, qui présente la plupart des mises en candidature aux fins de désignation, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) qui analyse toutes les propositions et recommande celles qui représentent des aspects d'importance historique nationale, et la ministre du Patrimoine canadien, qui désigne les lieux, les personnes et les événements d'importance historique nationale. Les précisions relatives aux rôles et responsabilités de chacun des intervenants, plus particulièrement ceux dévolus à Parcs Canada, sont énumérées ci-après.

### *Étapes menant à la désignation*

La mise en candidature des lieux, des personnes et des événements aux fins de désignation et de marquage est le principal moyen par lequel le public peut participer au programme national de commémoration. Parcs Canada joue un rôle très indirect dans le cadre du processus de mise en candidature: en élaborant le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada*, en faisant connaître le plan, le programme et le rôle de la CLMHC, en proposant, à l'occasion, des lieux, des personnes ou des événements aux fins de désignation éventuelle en fonction des études relatives au cadre du plan du réseau et en offrant son appui afin de mettre en valeur le potentiel des collectivités à présenter les mises en candidature à la CLMHC. Depuis 1999-2000, dans le cadre du programme de Parcs Canada lié à l'initiative concernant les nouveaux lieux, des séances de consultation ont été tenues avec les peuples autochtones et plus récemment avec les communautés

ethnoculturelles. En 2003-2004, Parcs Canada entreprendra l'examen quinquennal de ce programme.

Parcs Canada fournit les services de secrétariat à la CLMHC. Le secrétariat reçoit les demandes de renseignements du public concernant le programme et les désignations éventuelles (en moyenne plus de 2 000 par an). Au cours des trois dernières années, Parcs Canada a reçu respectivement 68, 61 et 62 mises en candidature, la plupart (95 p. 100) présentées par le public. Environ un tiers (35 p. 100) des mises en candidature reçues au cours de cette période représentait au moins une des trois priorités stratégiques identifiées dans le plan du réseau (19 en 2002-2003). En 2002-2003, 97 p. 100 (60) des mises en candidature ont été reçues du public et deux provenaient de Parcs Canada.

### Examen des mises en candidature

Les mises en candidature reçues au secrétariat de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada sont examinées par un historien ou un archéologue de Parcs Canada. Les critères détaillés et les lignes directrices sont publiés dans le site Web de Parcs Canada (**www.parcscanada.ca**). Parmi les critères, mentionnons qu'un lieu doit avoir été construit avant 1975 pour être admissible à une désignation ou une personne doit être décédée depuis au moins vingt-cinq ans (à l'exception des premiers ministres) avant que sa candidature ne puisse être étudiée aux fins de désignation. On assume qu'une mise en candidature est acceptable, à moins que l'examen révèle qu'elle ne satisfait pas aux critères ou aux lignes directrices, ou qu'un précédent ou un repère de la CLMHC établi au cours de délibérations antérieures rende sa désignation improbable.

Parcs Canada est directement responsable de l'examen initial et de la préparation de rapports sur les mises en candidature qui satisfont aux critères de sélection. Une fois la mise en candidature acceptée, Parcs Canada doit préparer un rapport sur le sujet mis en candidature et sur son importance historique. Au cours des trois dernières années, Parcs Canada a présenté à la Commission 106 rapports (45 en 2002-2003) dont 37 p. 100 étaient liés aux priorités stratégiques.

La CLMHC fait des recommandations aux fins de désignation en fonction des rapports reçus au cours de la période et de sa connaissance experte de l'histoire du Canada. La Commission se réunit deux fois l'an (au printemps et à l'automne) pour évaluer les mises en candidature. Elle peut recommander ou non la désignation ou la reporter en demandant que des renseignements supplémentaires lui soient remis et, par la suite, reconsidérer la mise en candidature lors d'une réunion ultérieure. Au cours des trois dernières années, la Commission a recommandé la désignation de 55 p. 100 des mises en candidature qu'elle a examinées (25 recommandations en 2002-2003 des 44 qu'elle avait reçues). La Commission évalue chaque mise en candidature sans préjugés, selon sa valeur intrinsèque, et n'est pas plus susceptible de recommander la désignation de mises en candidature liées à des priorités stratégiques que celles liées à d'autres domaines.

Après chaque réunion semestrielle de la Commission, Parcs Canada, à titre de secrétariat, prépare le procès-verbal décrivant les recommandations de la Commission et le présente à la ministre. Ce processus dure environ six mois. La ministre peut approuver ou rejeter les recommandations de la Commission.

### *Désignation ministérielle*

En 2002-2003, la ministre a procédé à 27 désignations. Douze de ces désignations décrites à la figure 8 ont trait à des priorités stratégiques. Quatre d'entre elles (marquées d'un *) figuraient déjà dans le rapport annuel 2001-2002, mais ont plutôt trait à la période 2002-2003 selon la nouvelle approche adoptée pour comptabiliser les désignations.

La figure 9 résume les données concernant les désignations et le nombre d'entre elles ayant un lien avec les priorités stratégiques pour la période du rapport et pour les deux exercices financiers précédents. Ces totaux reflètent la nouvelle façon de ne comptabiliser que les désignations effectuées par la ministre au cours de la période couverte par le rapport

**Figure 8 : Désignations liées aux priorités stratégiques du Plan du réseau des LHNC (2002-2003)**

| Désignations | Histoire des Autochtones | Histoire des communautés ethnoculturelles | Histoire des femmes |
|---|---|---|---|
| **Lieux** | | | |
| Temple sikh d'Abbotsford – Le plus ancien temple sikh encore existant | | ❑ | |
| Église Notre-Dame-de-la-Défense – Dessert la plus ancienne communauté italienne au Canada | | ❑ | |
| Ehdaa – Lieu traditionnel de rassemblement pour les Dénés | ❑ | | |
| Maison Erland Lee (Musée) – Lieu de la rédaction de la constitution du premier institut féminin | | | ❑ |
| Tr'ochëk* – Paysage culturel autochtone | ❑ | | |
| **Personnes** | | | |
| Sylvester, Joe* – Guide autochtone qui a contribué à l'exploration et à la cartographie de Terre-Neuve | ❑ | | |
| Laura Ingersoll Secord (1775-1868) – Héroïne reconnue de la guerre de 1812 | | | ❑ |
| Louis Thomas – Défenseur des intérêts et des droits des Malécites | ❑ | | |
| Mary et Henry Bibb – Ils ont influencé le développement de la communauté afro-canadienne grâce à leur journal « Voice of the Fugitive » | | ❑ | ❑ |
| Mattie Mitchell* – Chasseur, guide et prospecteur Mi'kmaw qui a contribué à l'exploration et à la cartographie de Terre-Neuve | ❑ | | |
| Oronhyatekha* – Premier autochtone docteur en médecine au Canada | ❑ | | |
| **Événements** | | | |
| Colonisation de Viger par les Malécites – Première concession foncière faite aux Autochtones dans le Bas-Canada en vertu de la nouvelle politique de colonisation par les Autochtones | ❑ | | |

plutôt que les recommandations de désignation formulées par la Commission.

Les ajustements apportés à la liste 2002-2003 tiennent compte du retrait de deux endroits (c'est-à-dire, le LHNC du Théâtre-Capitol, à Winnipeg, en raison de sa démolition, et le Parc-de-l'Artillerie, importante composante du LHNC des Fortifications-de-Québec, mais qui n'est pas un lieu historique national en lui-même) et d'une personne (le docteur Jean-Baptiste Meilleur dont le nom apparaissait deux fois sur la liste). En mars 2003, 1 823 désignations avaient été faites dont 19 p. 100 (346) avaient trait à une ou plusieurs des trois priorités stratégiques (c'est-à-dire, 155 des 891 endroits, 110 des 577 personnes et 81 des 355 événements).

***Attente en matière de rendement***
135 nouvelles désignations d'ici mars 2006, dont 55 portant sur des sujets prioritaires.

Dans les plans d'entreprise et les rapports annuels précédents, on avait fixé les cibles pour le nombre de désignations à faire au cours d'une période donnée (à l'origine, mars 2005, mais mars 2006 dans les deux derniers plans d'entreprise). Ce changement de délai ne signifie pas que l'engagement à effectuer 135 désignations a été retardé d'un an. Parcs Canada s'est engagée à effectuer une moyenne de 27 désignations par an dont, en moyenne, 11 auraient trait à des priorités stratégiques. D'une année à l'autre, il est normal que le nombre des désignations varie; au cours d'une période de cinq ans, on devrait atteindre le nombre cible de 135 désignations, dont 55 ayant trait à des sujets prioritaires. Dans l'ébauche du plan d'entreprise de Parcs Canada de 2003 à 2008, cette attente a été modifiée pour porter sur une moyenne de 27 désignations par an, plutôt que sur le total prévu au cours d'une période de cinq ans.[2]

**Figure 9 : Désignations ayant trait aux priorités stratégiques et non stratégiques (2000 à 2003)**

| | 2000-2001 | | 2001-2002 | | 2002-2003 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Total des désignations | Priorités stratégiques | Total des désignations | Priorités stratégiques | Total des désignations | Priorités stratégiques |
| Au début de l'année | 1 754 | 320 | 1 775 | 326 | 1 799 | 334 |
| # de désignations | 21 | 6 | 24 | 8 | 27 | 12 |
| Ajustements * | | | | | -3 | 0 |
| Fin de l'année | 1 775 | 326 | 1 799 | 334 | 1 823 | 346 |

*Retrait de désignations déjà faites (p. ex. destruction du bien, découverte d'un décompte en double ou de désignations déjà faites mais non comptabilisées, ou réévaluation de l'état d'un lieu).

[2] Parcs Canada n'a pas établi d'objectifs en ce qui a trait aux autres étapes du processus de désignation, ni de son rôle de secrétariat.

La figure 9 montre qu'au cours des trois dernières années, la ministre a fait 72 désignations, soit une moyenne de 24 par an, légèrement sous l'objectif prévu. Au cours de cette période, vingt-six désignations portaient sur les trois priorités stratégiques, encore une fois sous l'objectif de 11 par année en moyenne. Entre avril 2000 et mars 2003, le pourcentage des désignations totales portant sur les priorités stratégiques a cru de moins de 1 p. 100.[3]

## Lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada

Cent quarante-huit des 891 lieux historiques nationaux du Canada, soit environ un sur six, sont administrés directement par Parcs Canada en totalité ou en partie. Un grand nombre de ces lieux ont été acquis par transfert d'un autre ministère fédéral à Parcs Canada, au moment où le bien n'était plus nécessaire aux besoins opérationnels du ministère mais demeurait d'importance nationale. D'autres lieux ont été acquis expressément pour combler des lacunes thématiques, tel que définis dans le plan de réseau précédent. Les lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada sont la propriété de citoyens, d'organismes patrimoniaux, de sociétés, de ministères fédéraux ou d'autres paliers de gouvernement. Les figures 10 et 11 présentent les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.

Les ajouts et les ajustements apportés à la liste des lieux historiques désignés en 2002-2003 (Figure 10) ont entraîné des modifications à la liste des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada (Figure 11). Parcs Canada assume la propriété et l'administration de deux nouveaux lieux historiques nationaux : le destroyer de classe Tribal NCSM *Haïda* (désigné en 1984) a été acquis par transfert de la province de l'Ontario et le LHNC de l'Établissement-Melanson (désigné en 1986) a été acquis par transfert de la province de la Nouvelle-Écosse. Une clarification du lieu désigné au LHNC des îles Canso (désigné en 1925) a fait en sorte que Parcs Canada a été identifiée comme administrateur d'une petite partie de ce lieu. Deux lieux ont également été retirés de la liste des lieux administrés par Parcs Canada : le LHNC du Parc-de-l'Artillerie pour la raison mentionnée précédemment et le LHNC du Pont-de-Béton-en-Arc-du-Lac-Canal, en Ontario, à la suite d'une recherche sur les titres fonciers ayant démontré qu'il appartenait à la ville de Kawartha.

[3] Par comparaison, la réalisation de l'objectif original de 135 désignations, dont 55 ayant trait à des priorités stratégiques, permettrait d'augmenter le pourcentage des désignations portant sur des priorités stratégiques d'environ 1,2 p. 100 de plus que les données d'avril 2000.

**Figure 10 : Lieux historiques nationaux du Canada**

**Figure 11 : Les 148 lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada**

*(Les lieux ajoutés à la liste en 2002-2003 sont surlignés. Deux lieux qui apparaissaient dans le rapport annuel précédent en ont été retirés : le LHNC du Parc-de-l'Artillerie et le LHNC du Pont-de-Béton-en-Arc-du-Lac-Canal. La Construction-navale-à-l'île-Beaubears (#38) et Forts-et-Châteaux-Saint-Louis (#45) étaient initialement inscrits sur la liste du rapport annuel 2001-2002 mais compte tenu de la nouvelle méthode pour comptabiliser les désignations, ces sites auraient dû être ajoutés en 2002-2003.)*

## Les 148 lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada

**TERRE-NEUVE ET LABRADOR**

1. Cap-Spear
2. Signal Hill
3. Cottage-Hawthorne
4. Castle Hill
5. Établissement-Ryan
6. L'Anse aux Meadows
7. Port au Choix
8. Red Bay
9. Mission-de-Hopedale

**NOUVELLE-ÉCOSSE**

10. Forteresse-de-Louisbourg
11. Marconi
12. Fort-de-l'Île-Grassy
13. **Îles-Canso**
14. Canal-de-St. Peters
15. St. Peters
16. Alexander-Graham-Bell
17. Fort-McNab
18. Île-Georges
19. Citadelle-d'Halifax
20. Tour-Prince-de-Galles
21. Redoute-York
22. Fort-Edward
23. Grand-Pré
24. Kejimkujik
25. Fort-Anne
26. Fort-Scots
27. Port-Royal
28. **Établissement-Melanson**

**ÎLE-DE-PRINCE-ÉDOUARD**

29. Port-la-Joye–Fort-Amherst
30. Ardgowan
31. Province House
32. Hôtel-Dalvay-by-the-Sea

**NOUVEAU-BRUNSWICK**

33. Fort-Gaspareaux
34. Fort-Beauséjour
35. Cale-Sèche-La Coupe
36. Monument-Lefebvre
37. Boishébert
38. **Construction-Navale-à-l'Île-Beaubears**
39. Tour-Martello-de-Carleton
40. Blockhaus-de-St. Andrews

**QUÉBEC**

41. Bataille-de-la-Ristigouche
42. Phare-de-Pointe-au-Père
43. Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais
44. Forts-de-Lévis
45. **Forts-et-Châteaux-Saint-Louis**
46. Cartier-Brébeuf
47. Fortifications-de-Québec
48. Maison-Maillou
49. Cercle-de-la-Garnison-de-Québec
50. Parc-Montmorency

**QUÉBEC** *(suite)*

51. Louis-S.-St-Laurent
52. Forges-du-Saint-Maurice
53. Canal-de-Saint-Ours
54. Canal-de-Chambly
55. Fort-Chambly
56. Fort-Lennox
57. Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine
58. Canal-de-Lachine
59. Louis-Joseph-Papineau
60. Sir-George-Étienne-Cartier
61. Bataille-de-la-Châteauguay
62. Canal-de-Sainte-Anne-de-Bellevue
63. Sir-Wilfrid-Laurier
64. Coteau-du-Lac
65. Caserne-de-Carillon
66. Canal-de-Carillon
67. Manoir-Papineau
68. Fort-Témiscamingue

**ONTARIO**

69. Cairn-de-Glengarry
70. Maison-de-Sir-John-Johnson
71. Maison-Inverarden
72. Bataille-du-Moulin-à-Vent
73. Fort-Wellington
74. Maison-Laurier
75. Canal-Rideau
76. Blockhaus-de-Merrickville
77. Villa-Bellevue
78. Tour-Murney
79. Tour-Shoal
80. Tour-Cathcart
81. Fort-Henry
82. Voie-Navigable-Trent–Severn
83. Écluse-Ascenseur-de-Peterborough
84. Barrages-de-Pêche-Mnjikaning
85. **N.C.S.M. *Haida***
86. Île-Navy
87. Hauteurs-de-Queenston
88. Casernes-de-Butler
89. Fort-George
90. Fort-Mississauga
91. Phare-de-la-Pointe-Mississauga
92. Maison-Commémorative-Bethune
93. Mission-Saint-Louis
94. Woodside
95. Remblais-de-Southwold
96. Phare-de-la-Pointe-Clark
97. Fort-Malden
98. Phare-de-l'Île-Bois Blanc
99. Fort-St. Joseph
100. Canal-de-Sault Ste. Marie

**MANITOBA**

101. York Factory
102. Fort-Prince-de-Galles
103. Lower Fort Garry
104. Presbytère-St. Andrew's
105. La Fourche
106. Maison Riel
107. Centre-d'Inscription-de-g
108. Monticules-Linéaires

**SASKATCHEWAN**

109. Fort-Espérance
110. Fort-Pelly
111. Fort-Livingstone
112. Homestead-Motherwell
113. Batoche
114. Bataille-de-Fish Creek
115. Fort-Battleford
116. Frenchman Butte
117. Fort-Walsh

**ALBERTA**

118. Lac-La Grenouille
119. Premier-Puits-de-Pétrole-
120. Ranch-Bar U
121. Rocky Mountain House
122. Auberge-de-Ski-Skoki
123. Cave and Basin
124. Col-Howse
125. Musée-du-Parc-Banff
126. Refuge-du-Col-Abbot
127. Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques- du-Mont-Sulphur
128. Centre-d'Accueil-du-Parc-Jasper
129. Col-Athabasca
130. Col-Yellowhead
131. Jasper House
132. Henry House

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

133. Col-Kicking Horse
134. Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin
135. Col-Rogers
136. Fort-Langley
137. Parc-Stanley
138. Gulf of Georgia Cannery
139. Phare-de-Fisgard
140. Fort Rodd Hill
141. Fort-St. James
142. Fort-Kitwanga
143. Nan Sdins
144. Piste-Chilkoot

**TERRITOIRE DU YUKON**

145. S.S. *Klondike*
146. Drague-Numéro-Quatre
147. Complexe-Historique-de-Dawson
148. S.S. *Keno*

Mars 2003

# PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES

## Description et dépenses

Cette gamme de services englobe le maintien ou le rétablissement de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, la viabilité des aires marines nationales de conservation et la protection de l'intégrité commémorative des lieux patrimoniaux gérés ou influencés par l'Agence Parcs Canada. Voici les dépenses de cette gamme de services :

| (En milliers de dollars) | | 2002-2003 | 2001-2002 |
|---|---|---|---|
| DÉPENSES D'EXPLOITATION (excluant amortissement et perte nette sur cession) | Salaires | 84 006 | 81 946 |
| | Autres | 46 238 | 49 818 |
| | Total | 130 244 | 131 764 |
| DÉPENSES EN CAPITAL | Intégrité écologique | 801 | 1 387 |
| | Intégrité commémorative | 11 549 | 15 811 |

Au cours des deux dernières années, cette gamme de services a représenté 25 p. 100 des dépenses totales d'exploitation. D'importantes dépenses en capital en 2002-2003 incluent environ 1,0 M$ pour le lieu historique national du Canada du Fort-Henry, et 2,6 M$ pour la Voie-Navigable-Trent-Severn, et 1,5 M$ pour le lieu historique national du Canada de Grand Pré.

| Objectif stratégique | Résultats prévus | Attentes en matière de rendement |
|---|---|---|
| Assurer à titre de priorité principale l'intégrité écologique des parcs nationaux, l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et la viablité des aires marines nationales de conservation. | Maintenir ou rétablir l'intégrité écologique des parcs nationaux et la durabilité des aires marines nationales de conservation. | • Améliorer la série d'indicateurs d'intégrité écologique avant mars 2003.<br>• Mettre à jour le cadre de présentation des rapports et étendre le système de surveillance avant mars 2004. |
| | Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. | • Achever les énoncés d'intégrité commémorative de 75 p. 100 des lieux administrés par Parcs Canada avant mars 2002, de 90 p. 100 avant mars 2003 et avoir tout terminé avant mars 2004.<br>• Obtenir l'approbation ministérielle des plans directeurs de 145 lieux historiques nationaux avant décembre 2003.<br>• Évaluer l'intégrité commémorative des 145 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada avant 2011, en effectuant 14 nouvelles évaluations par année.<br>• Aucun objectif n'a été fixé pour les lieux historiques nationaux ne relevant pas de Parcs Canada. |

## Initiatives et réalisations

Les activités de cette gamme de service sont la recherche et la surveillance, de même que la gestion et la protection des ressources patrimoniales. La recherche et la surveillance comprennent les activités permettant d'obtenir une meilleure compréhension des changements dans la richesse des espèces indigènes, dans le nombre et l'étendue des espèces exotiques invasives, sur l'impact des systèmes d'eaux usées et du pétrochimique sur les écosystèmes, etc.; d'établir l'état des ressources et les menaces qui pèsent sur elles dans les lieux historiques et archéologiques; et d'établir un indice de base des tendances et des changements de condition au fil du temps. Les activités de gestion et de protection incluent la préparation de plans appropriés afin d'atteindre un état ou une condition souhaitée, la gestion/prévention des incendies, la gestion des infestations d'insectes, le contrôle des inondations/avalanches, la restauration de l'écosystème et de la biodiversité, la conservation et la présentation des lieux historiques nationaux, la préparation d'énoncés d'intégrité commémorative, la négociation et l'influence des actions sur les terres adjacentes aux aires patrimoniales protégées.

## L'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada

Le réseau compte 39 parcs nationaux et réserves de parc national. Le maintien et le rétablissement de l'intégrité écologique constituent la première priorité des parcs nationaux. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* définit l'intégrité écologique comme suit :

> *L'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques.*

## La planification de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada

Le plan directeur (voir l'encadré) représente le principal document d'orientation en ce qui concerne le maintien ou le rétablissement de l'intégrité écologique. Dans ce contexte, le plan directeur précise aussi l'orientation des services aux visiteurs et de la mise en valeur du patrimoine afin d'atteindre les objectifs en matière de protection des ressources et d'expériences vécues par les visiteurs.

La façon dont l'intégrité écologique est abordée dans les plans directeurs a évolué au fil des ans. C'est le plan directeur de Banff (1997) dressé en réponse à l'étude sur la vallée de la Bow (1996) qui leur a donné leur ton actuel. Les exigences relatives au volet écologie des plans directeurs ont été définies dans le *Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada* (novembre 2000) (**www.parcscanada.gc.ca**) et les *lignes directrices sur la rédaction du rapport sur l'état des parcs* (octobre 2002). Il faut donc intégrer dans les plans directeurs des renseignements détaillés sur l'état de l'écosystème et sur son importance, ainsi que les objectifs en matière d'intégrité écologique, les indicateurs et une description des programmes de surveillance et de rapport.

Actuellement, 32 des 39 parcs nationaux ont des plans directeurs approuvés. La Ministre du Patrimoine canadien a approuvé trois de ces 32 plans directeurs en 2002-2003, qui n'ont toutefois pas encore été déposés au Parlement. Sept des plans directeurs approuvés sont conformes aux lignes directrices de planification de gestion (2000).

### Le processus de planification de gestion

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* stipule que tous les parcs nationaux doivent avoir un plan directeur approuvé par la ministre et déposé au Parlement dans les cinq ans suivant la création du parc, et que le plan soit révisé aux cinq ans. La planification de la gestion commence par la préparation d'un document d'orientation qui indique les grands problèmes à régler et l'échéancier de réalisation du plan. L'approbation du plan par le directeur général de l'Agence Parcs Canada marque le lancement officiel du processus de planification de gestion. Des consultations publiques qui peuvent porter sur l'identification des problèmes, les solutions à retenir et l'examen des ébauches de plans font partie du processus de planification de gestion. Une fois le plan terminé, il est présenté à la ministre pour approbation, sur recommandation du directeur général de l'Agence et dans certains cas, sur recommandation d'autres organisations. Le processus a généralement une durée d'un an ou deux selon la complexité des problèmes abordés.

Des 32 plans directeurs approuvés, 29 sont en retard en ce qui concerne la révision quinquennale, contrairement aux 14 du rapport annuel précédent. Vingt-sept parcs ont entrepris le processus de planification. Huit parcs ont terminé leurs documents d'orientation; dix examens de plans sont presque achevés. Dans le cas de deux parcs, il faudra résoudre des questions autochtones et communautaires locales avant de passer à l'étape de planification. Les 27 parcs actuellement engagés sur la voie de la planfication devraient avoir mené le processus à terme avant mars 2007. Vu les ressources actuelles, il est difficile pour Parcs Canada de produire, tel que requis, des plans révisés aux cinq ans.

Les sept autres parcs nationaux sans plan directeur approuvé (trois de moins que dans le rapport précédent) en sont à diverses étapes de planification. Trois de ces parcs suivent des directives provisoires de gestion et un est un nouveau parc qui n'a pas à produire de plan avant 2003-2004.

Comme il est recommandé dans le Plan d'action de Parcs Canada sur l'intégrité écologique, les parcs nationaux doivent rédiger des rapports sur l'état du parc avant d'entreprendre le processus de planification. Ce document quinquennal rend compte de l'état de l'écosystème d'un parc, dans le cadre de l'écosystème global du parc, ainsi que des progrès réalisés relativement à la concrétisation des objectifs définis dans le plan directeur. Deux rapports étaient prêts en mars 2003 : un pour le parc national du Canada Banff et un pour le parc marin national du Canada Fathom Five. Cinq autres rapports seront terminés avant mars 2004. La majorité des parcs nationaux (28) ne produiront pas leur premier rapport sur l'état du parc avant la période d'avril 2006 à mars 2008.

## Amélioration des indicateurs d'intégrité écologique et de la surveillance dans les parcs nationaux du Canada

Parcs Canada s'est engagé à maintenir et à rétablir l'intégrité écologique et reconnaît trois éléments important dans écosystème : la biodiversité, les fonctions des écosystèmes et les facteurs de stress. Ces trois éléments constituent le fondement du cadre de rapport sur l'intégrité écologique de Parcs Canada (voir la figure 12).

La biodiversité (diversité biologique) correspond à la variété naturelle des espèces fauniques et florales ainsi qu'à la variation génétique de chaque espèce, une caractéristique d'un écosystème sain. Les fonctions des écosystèmes représentent l'évolution normale des processus au fil des ans (p. ex., rythmes de croissance et de décomposition, modification de la nature et de l'âge de la végétation attribuable aux incendies et à d'autres phénomènes naturels), on s'attend à ce que les changements surviennent selon une certaine variation. Les facteurs de stress désignent les activités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc, qui ont des incidences négatives sur la biodiversité ou les fonctions des écosystèmes d'un parc. Il peut s'agir de facteurs globaux et à longue portée (p. ex., changement climatique, polluants transportés sur de grandes distances) ou de facteurs régionaux ou locaux (p. ex., pratiques régionales de gestion du territoire entourant un parc et densité des routes). Certains facteurs (p. ex., maladies présentes dans les populations animales voisines) sont spécifiques à quelques parcs.

Parcs Canada veut améliorer la qualité et l'uniformité de la surveillance de l'intégrité écologique en rendant son programme de surveillance plus fiable au plan scientifique et plus conforme aux buts de gestion. L'Agence

**Figure 12 : Cadre de rapport sur l'intégrité écologique**

| BIODIVERSITÉ | FONCTIONS DES ÉCOSYSTÈMES | FACTEURS DE STRESS |
|---|---|---|
| **Diversité des espèces** | **Succession/Rétrogression** | **Modèles d'utilisation humaine du territoire** |
| Modification de la diversité des espèces<br>Nombre et étendue des espèces exotiques | Fréquence et ampleur des perturbations (incendies, insectes, inondation)<br>Distributions des classe d'âge de la végétation | Cartes d'utilisation du territoire, densité des routes, densité de la population |
| **Dynamique des populations** | **Productivité** | **Fragmentation de l'habitat** |
| Taux de mortalité/natalité des espèces repères<br>Immigration/émigration des espèces repères<br>Viabilité des populations d'espèces repères | Par paysage ou par site | Superficie des parcelles, distance entre les parcelles, distance de l'intérieur |
| **Structure trophique** | **Décomposition** | **Polluants** |
| Distribution par classe de dimension de tous les taxons<br>Niveaux de prédation | Par site | Eaux usées, produits pétrochimiques, etc.<br>Transport à longue distance des toxines |
| | **Rétention des nutriments** | **Climat** |
| | Calcium et azote par site | Données météorologiques<br>Fréquence des conditions extrêmes |
| | | **Autre** |
| | | Enjeux propres au parc (p. ex., maladie dans les populations animales locales) |

veut élaborer une série de protocoles nationaux, bio-régionaux et locaux (parcs) et fournir une série d'indicateurs pour les éléments du cadre pour tous les parcs nationaux.

C'est dans son Plan d'action et d'information sur le rendement que Parcs Canada s'est d'abord engagé à améliorer la surveillance écologique. D'après le Plan d'action, les éléments clés d'un système complet de surveillance applicable à tous les parcs nationaux devaient être en place en mars 2004. Un examen des progrès réalisés (mars 2003) révèle que des travaux ont été faits dans

***Attentes en matière de rendement***

Améliorer la série d'indicateurs de l'intégrité écologique avant mars 2003.

Actualiser le cadre de rapport et étendre le système de surveillance avant mars 2004.

plusieurs domaines (voir le Rapport annuel 2001-2002), mais que l'ensemble sera retardé d'au moins un an et peut-être même plus, si de nouveaux fonds ne sont pas obtenus. En 2002-2003, de nouveaux fonds ont été prévus dans le budget fédéral pour l'intégrité écologique, ce qui comprend l'élaboration du programme de surveillance et de rapport au cours des prochaines années. Pendant l'exercice, la base de données documentant les projets de surveillance se déroulant présentement dans des parcs nationaux a vu le jour. On étudiera ces projets au cours de l'année à venir pour déterminer s'ils sont encore pertinents en ce qui concerne le programme national de surveillance et de rapport et pour améliorer la base scientifique de ces mesures.

À court terme, Parcs Canada développera son programme de surveillance et de rapport en uniformisant les indicateurs de chaque parc national, en les liant aux objectifs du plan directeur du parc et en fournissant d'importantes mesures fondamentales de l'intégrité écologique, ainsi que des données pour comparer le rendement par rapport aux objectifs spécifiques. Les indicateurs peuvent donner des mesures locales (p. ex., la viabilité de la population d'une espèce en particulier), spécifiques à une biorégion (p. ex., espèce suivie par plusieurs parcs d'une même façon) ou nationales (p. ex., densité des routes à l'intérieur et à l'extérieur des parcs). On s'attend à ce que chaque parc national ait défini une première série d'indicateurs avant mars 2004, et fournisse un rapport annuel par parc (mars 2005-2006-2007) sur les progrès réalisés dans le développement et la mise à l'essai des nouveaux indicateurs. La mise à l'essai d'un premier groupe d'indicateurs devrait être en grande partie complétée d'ici mars 2008. Un programme complet et coordonné de surveillance des parcs sera mis en application dans l'ensemble du système d'ici mars 2008. Ces renseignements constitueront le fondement du Rapport sur l'état du parc dont il était question dans la section précédente.

## Maintien ou rétablissement de l'intégrité écologique et des espèces en péril dans les parcs nationaux du Canada

En dépit du fait que le programme de surveillance et de rapport ne soit pas au point, Parcs Canada a toutefois un aperçu national de plusieurs aspects de son cadre de rapport sur les écosystèmes. Dans le cas de la biodiversité, Parcs Canada possède une base de données nationales des espèces des parcs indiquant le nombre d'espèces indigènes et exotiques, ainsi que les espèces en péril et disparues. En ce qui a trait aux fonctions des écosystèmes, Parcs Canada veut gérer l'étendue des incendies dans beaucoup de parcs et sentiers et comparer l'étendue des incendies aux taux de brûlage moyen antérieur. Quant aux facteurs de stress, Parcs Canada a étudié la densité des routes à l'intérieur et à l'extérieur de tous les parcs nationaux au fil des ans et a comparé ces densités aux seuils de densité acceptables. Parcs Canada voit aussi à la gestion d'autres facteurs spécifiques de stress comme la menace que représentent les maladies chez les populations animales voisines. Un sommaire des renseignements sur les efforts de Parcs Canada relativement aux espèces en péril, aux incendies comme processus des écosystèmes, à la densité des routes et aux maladies figure ci-dessous. On peut trouver des renseignements plus détaillés sur ces efforts et d'autres mesures dans les *Rapports sur les aires patrimoniales protégées* de 1999 et de 2001 (**www.parcscanada.gc.ca**).

### *Biodiversité*

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada comptent plus de 4 000 espèces indigènes de plantes et de

vertébrés (72 p. 100 de toutes les espèces présentes au Canada). En ce qui concerne les espèces dans les aires patrimoniales protégées, 154 sont jugées en péril (p. ex., le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada les classe comme suit : préoccupante (69), menacée (44), en voie de disparition (41)). Il y a des espèces en péril dans tous les parcs nationaux et dans plusieurs lieux historiques nationaux, la majorité se trouvant dans les régions du sud du Canada.

Parcs Canada, Environnement Canada et Pêches et Océans Canada représentent les trois organisations fédérales responsables des espèces en péril présentes sur le territoire fédéral, ainsi que des oiseaux migrateurs et des espèces aquatiques. Parcs Canada concentre ses efforts sur le développement et la mise en application de la *Loi sur les espèces en péril*, le répertoriage et la surveillance des espèces en péril afin d'élargir les connaissances sur la situation de ces espèces et de participer et diriger la mise en œuvre de stratégies de rétablissement d'une seule ou de plusieurs espèces existant dans des aires patrimoniales protégées (voir encadré).

Au cours des trois dernières années, Parcs Canada a investi environ 1,8 million $ pour financer 122 projets associés à 60 espèces en péril dans 38 aires protégées.

Parcs Canada est responsable de l'élaboration de stratégies de rétablissement de huit espèces menacées ou en voie de disparition présentes exclusivement ou presque dans des parcs nationaux (p.ex, la physe des sources thermales de Banff ne se trouve uniquement que dans cinq petites sources du parc national du Canada Banff et nulle part ailleurs au monde). En 2002-2003, Parcs Canada a mis la dernière main à une stratégie de rétablissement (physe des sources thermales de Banff) et a presque terminé sept stratégies (tortue de Blanding (population de la Nouvelle-Écosse), massassauga, hétérodermie maritime, bartramie à feuilles dressées, oponce de l'est, hydrocotyle à ombelle, chardon de Pitcher). Les huit stratégies seront prêtes en mars 2005. Même si la plupart des stratégies ne sont pas encore au point, des mesures de rétablissement ont déjà été prises et mises en œuvre en 2002-2003 (p. ex., contrôle des espèces invasives exotiques, conservation de la génétique, étude des perturbations humaines). Éventuellement, les stratégies de rétablissement devraient influer

## Stratégies et plans d'action de rétablissement des espèces

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a reçu la sanction royale en décembre 2002. La LEP constitue un important engagement fédéral visant à prévenir la disparition d'espèces sauvages et à identifier les mesures nécessaires à leur rétablissement. La LEP exige que des stratégies de rétablissement soient dressées pour toutes les espèces désignées menacées, en voie de disparition ou disparues du Canada. Une stratégie de rétablissement définit des buts et objectifs pour les populations, précise des approches générales pour contrer les dangers connus menaçant leur survie, identifie l'habitat critique des espèces et indique les délais d'élaboration des plans d'action. Ces derniers contiennent des activités détaillées (p. ex. études de la dynamique des habitats et des populations, programmes pour influer sur le comportement des visiteurs et des intervenants, rétablissement des habitats) et des échéanciers aboutissant au rétablissement des espèces. Les stratégies et plans d'action de rétablissement sont toujours élaborées en collaboration et en consultation avec de nombreux intervenants et les autorités régionales. La mise en œuvre des plans d'action et le rétablissement éventuel des espèces nécessitent beaucoup d'années d'activité soutenue.

sur des facteurs comme l'étendue des habitats des espèces et le nombre de couples reproducteurs dans un secteur donné.

Parcs Canada est à élaborer des stratégies de rétablissement et à mettre en œuvre des plans d'action en vue d'assurer la conservation de plusieurs espèces dans le grand écosystème. Les travaux se sont poursuivis en 2002-2003 relativement à des stratégies de rétablissement d'espèces multiples et à des plans d'action pour divers secteurs dont trois parcs nationaux (c.-à-d., 42 espèces au PNC de la Pointe-Pelée, 18 espèces au PNC des Prairies et 2 espèces dans les écosystèmes du chêne de Garry englobant le PNC des Îles-Gulf et le LHNC Fort Rodd Hill). Ces stratégies seront également prêtes avant mars 2005.

En plus de voir à l'élaboration de stratégies de rétablissement spécifiques, les représentants de Parcs Canada ont fait partie d'équipes pour le rétablissement de 30 autres espèces présentes dans des aires patrimoniales protégées. On peut trouver plus de renseignements sur le programme des espèces en péril de Parcs Canada sur le site Web de l'Agence (**www.parcscanada.gc.ca**) et dans le Rapport annuel du *Rétablissement des espèces canadiennes en péril* (RESCAPÉ) 2002-2003 (**http://www.speciesatrisk.gc.ca**).

### *Fonctions des écosystèmes*

Beaucoup d'écosystèmes ont évolué en raison d'incendies. Au fil des ans, le feu modifie et réorganise l'âge et la composition de la végétation dans les parcs nationaux, ce qui assure des écosystèmes sains, fonctionnant bien et comportant une plus grande biodiversité. C'est pourquoi Parcs Canada essaie de rétablir le cycle traditionnel des incendies dans les parcs nationaux en profitant des feux de forêt allumés de façon naturelle par la foudre et en ayant recours à des brûlages dirigés ou contrôlés pour reproduire le plus fidèlement possible les phénomènes antérieurs. Ce faisant, Parcs Canada doit toutefois assurer la sécurité des personnes et des biens à l'intérieur et à l'extérieur des parcs nationaux. Cet aspect limite les circonstances propices à l'allumage d'incendies dirigés et détermine l'ampleur des mesures de suppression des incendies.

Des 39 parcs nationaux, 22 ont des écosystèmes dont certains secteurs dépendent beaucoup des incendies et 18 ont des programmes actifs de gestion des incendies[4]. On a calculé, pour tous ces parcs, la superficie moyenne en hectares brûlée chaque année à partir des études sur les brûlages antérieurs (c.-à-d., combinaison d'indices physiques, de récits et d'analyse de l'âge des peuplements). Au cours des quatre dernières saisons d'incendies, le brûlage collectif moyen a atteint 24 p. 100 de ce total. La superficie moyenne en hectares brûlée dans chaque parc varie entre 0 p. 100 et 71 p. 100 de la moyenne historique de chacun. Parcs Canada veut atteindre 20 p. 100 de la moyenne historique sur une période de dix ans. Les buts et la gestion du programme des incendies feront l'objet d'un examen en 2003-2004.

Éventuellement, les incendies deviennent une façon d'influer sur l'âge et les types de végétation présente dans les parcs nationaux. On est à examiner dans le cadre de l'élaboration du programme de surveillance de l'intégrité écologique la possibilité de concevoir des mesures pour évaluer les conséquences des incendies.

### *Facteurs de stress*

Les routes, que ce soient les autoroutes ou les chemins forestiers dans l'arrière-pays, représentent la plus grande catégorie d'infrastructure créée par l'homme dans les parcs nationaux. Les routes sont étroitement

[4] Quelques lieux historiques comportent également un milieu naturel où l'intervention d'incendies est nécessaire.

associées à une gamme d'autres d'infrastructures (p. ex., terrains de camping, aires d'utilisation diurne, sentiers de randonnée). Les routes dans les parcs nationaux et à proximité de ceux-ci peuvent contribuer à la fragmentation du paysage et à la réduction de la diversité des habitats, à l'accroissement du nombre d'espèces envahissantes et à l'augmentation du taux de mortalité (animaux tués sur les routes). Il est important de gérer et d'atténuer les incidences des routes afin de réduire les facteurs de stress dans les écosystèmes des parcs nationaux. Il est question de quelques exemples de mesures d'atténuation et des incidences des routes dans la section sur la gamme de service 5 : routes de transit.

La densité des routes à l'intérieur et à l'extérieur d'un parc peut être mesurée à l'aide des cartes topographiques produites par Ressources naturelles Canada. Parcs Canada a calculé les densités internes et externes (nombre de kilomètres de route par $km^2$ ou par 10 000 $km^2$ d'une zone de parc national) pour les 39 parcs nationaux du Canada en utilisant les cartes topographiques des années 1950 aux années 1990[5]. Il n'est pas étonnant d'apprendre que la densité des routes est généralement plus élevée à l'extérieur des parcs nationaux qu'à l'intérieur de ceux-ci, bien qu'il y ait quelques exceptions. La densité a diminué dans quelques parcs pendant la période étudiée et le rythme d'augmentation est plus lent dans beaucoup de parcs que dans la région avoisinante. Parcs Canada n'a pas encore adopté de seuil critique pour la densité des routes dans les parcs nationaux. Un examen de la documentation permet de conclure qu'une densité interne de 0,6 à 1 kilomètre par kilomètre carré constitue un seuil critique pour plusieurs espèces de mammifères[6]. Seulement deux parcs nationaux du Canada (Î.-P.-É. et Pointe-Pelée) ont une densité interne supérieure à ces valeurs. La densité des routes représente un des indicateurs que Parcs Canada évaluera en 2003-2004 pour le programme révisé de surveillance et de rapport.

Les maladies sont un autre facteur de stress touchant des animaux sauvages spécifiques; ces maladies sont susceptibles d'avoir des répercussions considérables sur l'intégrité écologique et l'économie canadienne. La tuberculose bovine qui menace l'industrie de l'élevage bovin est présente dans les bisons du parc national du Canada Wood Buffalo ainsi que dans les populations de wapitis et de cerfs sauvages du parc national du Canada du Mont-Riding, au Manitoba. Le Canada applique un programme sévère de surveillance et d'éradication de cette maladie dans le bétail, ainsi que dans les bisons, les wapitis et les cerfs d'élevage.

Dans le cas du parc national du Canada Wood Buffalo, on a créé un comité directeur fédéral, co-présidé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui assure avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest, la gestion conjointe du problème de la tuberculose bovine dans la région. On demandera aux groupes autochtones et aux Premières nations de la région comment ils aimeraient participer à la gestion de ce problème. Au parc national du

[5] Les cartes topologiques de régions ou de secteurs particuliers ne datent pas toutes de la même année. Afin de couvrir tous les secteurs des parcs nationaux, on a dû utiliser des cartes ayant été établies à partir des années 1950 jusqu'aux années 1990.

[6] Forman, Richard & Hersperger Anna. (1996). Road Ecology and Road Density in Different Landscapes, with Internal Planning and Mitigation Solutions. Dans *Trends in Addressing Transportation Related Wildlife Mortality*. Evink, G.L., P. Garrett, D. Zeigler & J. Berry (Eds). Florida Department of Transportation. Tallahassee, Floride.

Canada du Mont-Riding, un groupe de travail polyvalent (Parcs Canada, ACIA, gouvernement du Manitoba, et la Manitoba Cattle Producers Association) a dressé un plan de gestion de la tuberculose afin de régler le problème. Dans le cadre de ce plan, le parc national du Canada du Mont-Riding participe à un programme complet de surveillance de la maladie – isolement du bétail des wapitis, gestion et recherche liée aux animaux sauvages et éducation publique.

Parcs Canada continue de gérer les épisodes périodiques d'anthrax dans les bisons du parc national du Canada Wood Buffalo. Il y a eu huit épisodes depuis 1963, dont en 2000 et 2001. L'anthrax infecte surtout le bétail, mais les personnes exposées à une carcasse infectée ou aux spores de la bactérie peuvent contracter les formes humaines de la maladie. Parcs Canada collabore avec l'ACIA et applique les directives de l'Organisation mondiale de la santé en ce qui concerne la gestion des carcasses des animaux morts d'anthrax.

Parcs Canada voit au suivi de deux autres maladies, l'encéphalopathie des cervidés et le virus du Nil occidental et s'occupe aussi d'éducation populaire. L'encéphalopathie des cervidés est une forme d'encéphalopathie spongiforme transmissible présente actuellement uniquement chez les wapitis et cerfs d'élevage en Saskatchewan et en Alberta avec quelques rares cas chez les animaux sauvages. La maladie qui attaque le système nerveux central est fatale. Il n'y a pas de cas documenté dans un parc national du Canada. Le virus du Nil occidental qui infecte les oiseaux sauvages, les mammifères et les humains se transmet par des moustiques. Il est apparu en 1999 aux États-Unis et en 2001 au Canada, où des cas ont été détectés en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et au Québec. La maladie se propage rapidement et pourrait faire beaucoup de victimes dans les populations d'animaux sauvages dont de nombreuses espèces présentes dans plusieurs parcs nationaux.

## La planification de l'utilisation viable des aires marines nationales de conservation du Canada

La *Loi sur les aires marines de conservation du Canada* a été déposée au Parlement en novembre 2001 et adoptée en juin 2002. Cette loi établit un principe fondamental dans la gestion des AMNC à savoir que Parcs Canada doit collaborer avec les organismes fédéraux et provinciaux chargés de la gestion des pêcheries et avec les utilisateurs des ressources marines renouvelables en vue d'assurer l'utilisation écologique viable des aires, tout en réservant des zones pour protéger leurs caractéristiques spéciales et les éléments vulnérables des écosystèmes marins. La Loi prévoit aussi la présentation à tous les deux ans de rapports sur l'état des aires marines nationales de conservation du Canada.

Un des premiers objectifs d'une AMNC est d'assurer une utilisation viable au plan écologique. Il n'existe actuellement aucun cadre de rapport semblable à celui sur l'intégrité écologique des parcs nationaux. Cependant, grâce à des fonds fournis par la Commission de coopération environnementale de l'ALÉNA, Parcs Canada a participé en 2002-2003 à un projet international parrainé par la Commission mondiale sur les aires protégées de l'UICN, le Fonds mondial pour la nature et la United States National Oceanic and Atmospheric Administration ayant pour but l'élaboration d'indicateurs de l'efficacité de la gestion (IEG) des aires marines protégées utiles mondialement. Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent a été un des 18 sites pilotes où l'ébauche du guide sur les IEG a été mise à l'essai. En 2003-2004, Parcs Canada s'inspirera des résultats de ce projet pour concevoir un cadre de rapport sur les AMNC. De plus,

le programme de surveillance de Parcs Canada prévoit qu'un ensemble fondamental d'indicateurs de l'intégrité écologique marine sera prêt en mars 2006 et l'ébauche des protocoles de surveillance de ces indicateurs avant mars 2008.

Les aires marines nationales de conservation doivent avoir des plans directeurs qui fournissent l'orientation nécessaire à l'utilisation viable. Le plan directeur du parc marin du Saguenay– Saint-Laurent, au Québec, a été approuvé en 1998 et déposé au Parlement en mars 2000. La Loi prévoit la révision du plan aux sept ans, la prochaine étant prévue en 2004-2005. Le plan directeur du parc marin national du Canada Fathom Five, en Ontario, a été approuvé en 1998 et un plan révisé devrait être approuvé en janvier 2005.

## L'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada

La famille des lieux historiques nationaux du Canada comprend 148 lieux administrés par Parcs Canada et 743 lieux dont des particuliers, des organismes patrimoniaux, des sociétés, d'autres ministères fédéraux ou d'autres niveaux de gouvernement sont les propriétaires et les gestionnaires. Depuis le milieu des années 1990, Parcs Canada a fait valoir la notion d'intégrité commémorative pour tous les lieux historiques nationaux. L'intégrité commémorative désigne l'état ou le caractère global d'un lieu historique national. L'intégrité commémorative d'un lieu historique est atteinte lorsque :

- les ressources directement liées aux motifs de la désignation en tant que lieu historique national sont intactes ou ne sont pas menacées,
- les motifs invoqués pour justifier son importance historique nationale sont clairement expliqués au public,
- la valeur patrimoniale du lieu est respectée par tous ceux qui prennent des décisions ou des mesures pouvant avoir une incidence sur le lieu.

**Figure 13 : Le rôle de Parcs Canada en ce qui concerne l'intégrité commémorative des LHNC**

| Lieux administrés par Parcs Canada | Lieux administrés par des tiers |
|---|---|
| • Protéger les ressources directement associées aux motifs de reconnaissance de l'importance historique nationale<br>• Présenter les motifs de désignation du lieu historique national du Canada (sur place et diffusion externe)<br>• Gérer les ressources culturelles et autres ressources patrimoniales | • Contribuer au financement de la conservation et de la mise en valeur des LHNC non administrés par le gouvernement fédéral par le biais du Programme de partage des frais des LHNC<br>• Donner accès à des renseignements professionnels et techniques. Appuyer les efforts des lieux historiques nationaux qui veulent créer des réseaux et des alliances, surtout pour partager des pratiques exemplaires et des possibilités de formation. |
| • Rédiger des énoncés d'intégrité commémorative (ÉIC) et dresser des plans directeurs pour chaque lieu et évaluer l'état de l'intégrité commémorative | • Financer la préparation des ÉIC et des Plans de conservation et de mise en valeur par le biais du Programme de partage des frais des LHNC<br>• Donner des conseils sur la préparation des ÉIC. |
| • Ouvrir les LHNC au public<br>• Faire connaître les LHNC et le réseau des LHNC | • Faire connaître les LHNC et le réseau des LHNC dans les publications et sur Internet et Rescol |

Le rôle de Parcs Canada et son niveau d'influence en ce qui concerne l'intégrité commémorative d'un lieu sont déterminés par le fait qu'elle en est gestionnaire ou non. Parcs Canada est directement responsable de l'intégrité commémorative des lieux qu'elle administre et doit les protéger et les mettre en valeur de façon à ce que les générations actuelles et futures puissent les connaître, les apprécier et en profiter. Parcs Canada incite les propriétaires des lieux qu'elle n'administre pas à les protéger et à les mettre en valeur, mais ne peut pas contrôler directement les mesures prises. La figure 13 donne un aperçu des rôles et responsabilités de Parcs Canada relativement aux lieux qu'elle administre et aux autres lieux.

## Planification de l'intégrité commémorative dans les LHNC administrés par Parcs Canada

Les énoncés d'intégrité commémorative (ÉIC) et les plans directeurs des lieux historiques nationaux du Canada constituent les documents fondamentaux qui définissent l'orientation en ce qui concerne l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. L'ÉIC précise la valeur à préserver et les conditions à respecter afin d'éviter la détérioration de cette valeur et des ressources et de communiquer efficacement les motifs de l'importance historique nationale.

***Attente en matière de rendement***
Obtenir l'approbation ministérielle des plans directeurs de 145 lieux historiques avant décembre 2003.

***Attente en matière de rendement***
Achever les énoncés d'intégrité commémorative de 75 p. 100 des lieux administrés par Parcs Canada avant mars 2002, 90 p. 100 avant mars 2003 et 100 p. 100 avant mars 2004.

En mars 2003, 124 lieux (84 p. 100) avaient préparé des ÉIC; de ce nombre, 98 les avaient terminés et 26 avaient rédigé une ébauche. L'Agence s'était engagée à achever les ÉIC des lieux qu'elle administre avant mars 2004 mais cet objectif a été reporté à mars 2005.

En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, Parcs Canada doit présenter à la ministre un plan directeur pour chaque lieu historique national du Canada qu'elle administre. Les plans directeurs établissent les stratégies et les mesures permettant d'assurer l'intégrité commémorative du lieu ou des lieux visés par le plan et font l'objet d'un examen aux cinq ans. Les lieux doivent avoir un ÉIC en main avant de dresser un plan directeur. En 2002-2003, la ministre a approuvé cinq plans directeurs s'appliquant à cinq lieux administrés par Parcs Canada, ce qui signifie que 22 lieux administrés par Parcs Canada ont des plans directeurs approuvés (15 p. 100 des 148 lieux de Parcs Canada)[7]. En raison de contraintes financières, Parcs Canada ne pourra pas atteindre l'objectif fixé, soit un plan directeur pour chaque lieu historique national du Canada avant décembre 2003. Un examen des progrès réalisés a été entrepris en 2002-2003. Par la suite, les priorités seront établies et les objectifs fixés seront révisés, si nécessaire, avant mars 2004. Les plans directeurs pour

[7] Parcs Canada s'attend à développer des plans directeurs pour tous les sites qu'elle administre. Au moment d'écrire le Plan d'entreprise 2002-2003 à 2006-2007, Parcs Canada administrait 145 lieux, mais, depuis, ce nombre est passé à 148.

tous les lieux administrés par Parcs Canada ne seront pas approuvés avant mars 2006.

## Intégrité commémorative des LHNC administrés par Parcs Canada

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* stipule qu'il est dans l'intérêt public d'assurer l'intégrité commémorative (IC) des lieux historiques nationaux du Canada. Connaître le degré d'intégrité commémorative d'un lieu permet de prendre des décisions avisées quant aux mesures et investissements prioritaires à l'échelle locale et nationale. Voir la description du processus d'évaluation de l'IC dans l'encadré.

Parcs Canada s'est engagé à évaluer l'intégrité commémorative des 148 lieux qu'elle administre entre avril 2001 et mars 2011. Elle a donc évalué 18 lieux en 2002-2003 qui s'ajoutent aux 13 lieux examinés en 2001-2002.

***Attente en matière de rendement***
Évaluer l'intégrité commémorative des 145 lieux administrés par Parcs Canada avant 2011, en effectuant 14 évaluations par année.

En 2002-2003, on a choisi des lieux parmi ceux disposant d'un ÉIC afin de représenter une gamme variée d'endroits, de superficies, de complexité d'opération et de thèmes. L'échéancier des évaluations a été modifé afin d'être synchronisé avec le processus de planification de gestion des unités de gestion. On ne peut pas présumer que les lieux sont représentatifs des autres lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Par conséquent, l'échantillonage de lieux examinés chaque année ne permet pas de tirer de conclusions quant aux changements généraux au fil des ans touchant l'état des ressources, l'efficacité des communications ou les pratiques de gestion des lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada. Les cotes de ces 18 lieux ainsi que celles des lieux évalués les années précédentes sont résumées à la figure 14.

## Cotes de l'état des ressources culturelles bâties dans les LHNC administrés par Parcs Canada

Comme il a été noté dans les rapports annuels précédents, Parcs Canada a aussi réuni des données sur l'état des ressources culturelles bâties, un aspect du volet état des ressources de l'intégrité commémorative, pour la plupart des lieux qu'elle administre[8]. Les cotes d'état des biens culturels bâtis (p. ex., édifices, ponts, fortifications, ouvrages maritimes et terrains) présentées à la figure 15 ont été mises à jour en 1999-2000.

Environ deux tiers des biens indiqués à la figure 15 ont une cote passable à faible pour les deux années d'évaluation. Il faudra rénover les biens dans un état passable d'ici trois à cinq ans pour éviter la détérioration d'éléments majeurs. Les biens dans un état faible exigent une intervention d'ici les deux prochaines années. Les biens fermés sont dans un état tel que l'intégrité de la structure est menacée, ce qui peut représenter un problème de santé et sécurité. Le public n'a pas accès à ces biens. Il est préoccupant de constater que le pourcentage des biens dans un état faible augmente.

## État des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada

Outre les lieux historiques mentionnés à la section précédente, Parcs Canada est aussi responsable de la gestion et de la protection d'un grand nombre de sites archéologiques et d'objets archéologiques et historiques.

[8] Il s'agit d'un élément de l'intégrité commémorative dans la dimension condition de la ressouce.

## Mode de mesure de l'IC

De petites équipes multidisciplinaires évaluent l'intégrité commémorative pendant une période d'une journée à trois jours. Les équipes sont composées des spécialistes du lieu ainsi que du centre de services et la direction des lieux historiques nationaux. L'évaluation comporte un questionnaire détaillé inspiré de l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu. L'évaluation porte sur ce qui suit :

- état des ressources et menaces compte tenu des données des systèmes d'inventaires des biens existants et des travaux exécutés depuis la dernière évaluation officielle et des compétences de l'équipe en matière d'évaluation de l'état global du lieu et des menaces qui pèsent sur les ressources.
- efficacité des communications compte tenu du contenu du programme de mise en valeur, des médias utilisés et de leur efficacité, ainsi que de la compréhension des messages par l'auditoire. L'évaluation s'inspire des sondages permettant de déterminer si les visiteurs comprennent les messages clés ou d'évaluations locales le cas échéant (voir la gamme de services 3 : Mise en valeur du patrimoine) et des compétences de l'équipe relativement à la qualité et à l'intégralité du programme de mise en valeur.
- respect dans les décisions et mesures de gestion des valeurs patrimoniales compte tenu de la mesure dans laquelle le lieu est géré selon la Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada. Le lieu est évalué en fonction de l'existence d'un inventaire complet des ressources, du fait que l'importance historique des ressources a été évaluée, de l'efficacité des interventions, de l'existence de programmes de surveillance et d'examen de la gestion des ressources et de l'existence de dossiers adéquats sur les décisions touchant le lieu. En présence de saines pratiques de gestion, on conclut que les valeurs patrimoniales du lieu sont respectées dans les décisions et mesures concernant le lieu.

## Exemples de cotes de lieux spécifiques

| LHNC | État des ressources | Communication | Gestion |
|---|---|---|---|
| L'Anse aux Meadows, T.-N. | Bonne | Passable | Passable |
| Alexander-Graham-Bell, N.-É. | Passable | Bonne | Faible |
| Fort Henry, Ont. | Faible | Passable | Faible |

**Figure 14 : Nombre de LHNC ayant une cote bonne, passable ou faible pour trois aspects de l'intégrité commémorative (avril 2001 à mars 2003)**

| Cotes | État des ressources | | Efficacité des communications | | Pratiques de gestion | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2002-2003 | 2001-2002 | 2002-2003 | 2001-2002 | 2002-2003 | 2001-2002 |
| Bonne | 4 | 5 | 1 | 3 | 0 | 7 |
| Passable | 9 | 7 | 10 | 5 | 13 | 5 |
| Faible | 5 | 1 | 7 | 5 | 5 | 1 |
| Total | **18** | **13** | **18** | **13** | **18** | **13** |

**Figure 15 : Cote d'état des ressources culturelles bâties des LHNC administrés par Parcs Canada en pourcentage du nombre total de biens**

| | Bonne | Passable | Faible | Fermée |
|---|---|---|---|---|
| **1999-2000 (n=1223)** | 34 % | 41 % | 21 % | 4 % |
| **1997-1998 (n=952)** | 33 % | 50 % | 14 % | 3 % |

On trouve ces ressources dans des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux ou des collections présentées dans les centres de services de Parcs Canada. Parcs Canada a rendu compte de l'état de beaucoup de ces ressources dans les rapports précédents sur l'état des parcs (le plus récent étant le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*). Cependant, après le dépôt du *Rapport annuel 1999-2000*, Parcs Canada a reconnu devoir concevoir un système afin de rendre compte avec plus d'exactitude et de cohérence de l'état de ces ressources culturelles.

Dans le *Rapport annuel 2000-2001*, on recommandait l'achèvement d'une structure en mars 2003 visant à régler le problème de cohérence des données recueillies sur les ressources culturelles à l'échelle nationale. Les travaux ont progressé, mais l'échéancier d'achèvement de cette structure a été modifié. Des définitions pratiques et une base de données nationale sur les objets historiques sont maintenant en place, fournissant des données essentielles d'intérêt national. On a commencé a rédiger une directive sur la gestion des collections nationales qui précisera certains aspects comme les champs de données obligatoires, l'acquisition et l'aliénation des ressources entraînant la modification des inventaires, les cycles d'examen de l'état des biens, et qui indiquera comment déterminer si l'importance régionale ou nationale d'une ressource. La directive approuvée est attendue d'ici mars 2005.

Des définitions pratiques des ressources archéologiques, ainsi que des normes d'identification et de catalogage de l'information dans les bases de données existantes, devaient être en place en mars 2003. Ces définitions et normes ne seront pas prêtes avant mars 2004 parce qu'elles ont nécessité d'innombrables analyses et consultations. Ces définitions et normes seront intégrées aux procédures et protocoles de gestion des

ressources archéologiques et des objets historiques qui font partie de la directive précitée de gestion des collections nationales. De plus, Parcs Canada a commencé des travaux en 2002-2003 en vue d'identifier les renseignements fondamentaux utilisés pour les rapports nationaux et la gestion interne (p. ex., nombre et emplacement des lieux, niveau de protection en vertu de la politique de gestion des ressources culturelles, nombre et emplacement des objets, pourcentage d'artefacts catalogués et non catalogués). Au cours des deux prochaines années, on fera l'essai des normes et procédures et une version définitive sera rédigée en mars 2006.

## Intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada qui ne sont pas administrés par Parcs Canada

Parcs Canada veut inciter les autres propriétaires à assurer l'intégrité commémorative des lieux qu'elle n'administre pas grâce à la diffusion de renseignements sur les pratiques exemplaires et à la formation et l'accès à des conseils et renseignements professionnels et techniques. Le Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada est l'outil par excellence dont dispose Parcs Canada pour aider les propriétaires et les gestionnaires de lieux historiques nationaux qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral. Le programme a vu le jour en 1987. Tout en travaillant à des projets de conservation et/ou de mise en valeur spécifiques, Parcs Canada vise à sensibiliser davantage les propriétaires et les gestionnaires et à les amener à mieux comprendre le concept d'intégrité commémorative afin qu'ils puissent l'intégrer aux décisions qu'ils prendront relativement au lieu. Parcs Canada n'a pas encore établi d'objectifs d'intégrité commémorative pour les lieux qu'elle n'administre pas et n'en a pas non plus évalué l'IC.

De 1987 à mars 2003, Parcs Canada a conclu 60 ententes à frais partagés avec 53 lieux historiques nationaux du Canada. Aucune nouvelle entente à frais partagés n'a été signée en 2002-2003 en raison d'un manque de fonds. Les 60 ententes à frais partagés représentent un investissement total de 26,6 millions de dollars pour la durée du programme. Des 60 ententes, neuf étaient encore en vigueur en 2002-2003, soit quatre de moins que l'année précédente.

La liste d'attente des lieux historiques nationaux du Canada visés par un avis écrit de la ministre indiquant qu'ils sont admissibles à une entente à frais partagés est passée de 64 à 63 lieux en mars 2003.[9] Aucun lieu historique national n'a été ajouté à la liste en 2002-2003. Fondée sur le coût moyen historique de chaque entente, la liste d'attente de 63 lieux représente un engagement approximatif de 30 millions de dollars. Vu les niveaux de financement actuels, peu de lieux seront rayés de la liste d'attente. Parcs Canada veut trouver des fonds supplémentaires pour le programme afin de répondre aux besoins des lieux les plus prioritaires.

Aider les propriétaires/exploitants à rédiger les énoncés d'intégrité commémorative des lieux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada constitue une façon de promouvoir l'intégrité commémorative de ces lieux. Par exemple, ces propriétaires/exploitants peuvent avoir recours au Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada pour obtenir les fonds nécessaires à l'établissement d'un ÉIC. Étant donné qu'aucune nouvelle entente

[9] Le lieu historique national du Canada NCSM *Haïda* a été retiré de la liste lorsque le site est devenu la propriété de Parcs Canada en mars 2003.

n'a été conclue, Parcs Canada a fourni conseils et appui aux lieux historiques nationaux du Canada désireux de rédiger un énoncé d'intégrité commémorative. En 2002-2003, les ÉIC de dix autres lieux ont été approuvés (portant le total à 63). Au 31 mars 2003, 26 lieux non administrés par Parcs Canada avaient une ébauche d'ÉIC en attente d'approbation. Ces lieux sont répartis en deux groupes à peu près égaux (46 p. 100 et 54 p. 100) entre ceux qui participent au Programme de partage des frais et ceux qui n'y participent pas. Cependant, des demandes pour le programme ne cessent de parvenir à Parcs Canada. En 2002-2003, l'Agence a reçu de nouvelles demandes de fonds de la part de 25 lieux historiques éligibles. Les demandeurs sont avisés que la Programme de partage des frais pour les lieux historiques nationaux du Canada est complètement engagé et pourra accepter de demandes supplémentaires avant que de nouveaux fonds n'aient été alloués au programme. Les propriétaires des lieux historiques nationaux du Canada non administrés par le fédéral seront avisés lorsque de nouvelles demandespourront être considérées.

# MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

## Description et dépenses

Les activités de mise en valeur du patrimoine permettent de sensibiliser davantage le public, de lui faire mieux comprendre le patrimoine culturel et naturel du Canada, et a mieux apprécier et appuyer les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation. Les dépenses liées à cette gamme de services sont :

| (En milliers de dollars) | | 2002-2003 | 2001-2002 |
|---|---|---|---|
| DÉPENSES D'EXPLOITATION (excluant amortissement et perte nette sur cession) | Salaires | 36 222 | 35 516 |
| | Autres | 15 469 | 13 705 |
| | Total | 51 691 | 49 221 |
| DÉPENSES EN CAPITAL | | 6 661 | 5 668 |

Cette gamme de services a représenté 10 p. 100 du total des dépenses d'exploitation faites au cours des deux dernières années. En 2002-2003, on a fait un important investissement de fin d'exercice de 1,7 M$ dans l'Initiative des endroits historiques. Parmi les dépenses en capital en 2002-2003 assez importantes pour être mentionnées, environ 1,3 M$ ont été consacrés à la préparation du Centre marin de découvertes du Canada, 1,2 M$ à des travaux au lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg et 850 000 $ à l'installation d'un centre d'interprétation au lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine.

| Objectif stratégique | Résultats prévus | Attentes en matière de rendement |
|---|---|---|
| Veiller à ce que les intervenants et le public comprennent et appuient les valeurs liées à l'intégrité commémorative et écologique. | Accroître la sensibilisation, la compréhension et l'appui des valeurs liées aux parcs nationaux et aux lieux historiques nationaux. | • Élaborer d'ici l'automne 2002 un cadre de rendement pour l'initiative *Engager les Canadiens*.<br>• Revoir l'utilisation et la compréhension des objectifs relatifs à la mise en valeur sur place en 2002-2003.<br>• Obtenir que 85 p. 100 des visiteurs soient satisfaits dans l'ensemble et que 50 p. 100 soient entièrement satisfaits des produits et les services de mise en valeur. |

## Initiatives et réalisations

La mise en valeur du patrimoine comprend des activités d'interprétation et de diffusion externes qui visent à renseigner le public sur l'importance de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux particuliers, à sensibiliser et à faire mieux comprendre les réseaux des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation dans leur ensemble et à gagner l'appui du public pour les valeurs de conservation du patrimoine de Parcs Canada. Sur place, pour les activités de mise en valeur du patrimoine, on utilise des brochures, des feuillets, la signalisation, des randonnées, des expositions autoguidées ou animées et à des présentations audiovisuelles. Les activités locales de diffusion externe comprennent des conférences données dans diverses écoles et à des groupes communautaires. Au nombre des activités de diffusion externe, mentionnons le site Web de Parcs Canada, les dispositions visant à intégrer du contenu de Parcs Canada dans les programmes scolaires de provinces et de territoires et l'appui à des programmes médiatiques qui présentent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux (p. ex. CG Kids, History Lands).

En majeure partie, les dépenses liées à la mise en valeur du patrimoine (environ 97 p. 100) sont faites au niveau local. Environ 670 employés à plein temps s'occupent des activités de mise en valeur du patrimoine et 275 employés saisonniers supplémentaires offrent des activités de mise en valeur, au cours de l'été.

### Stratégie Engager les Canadiens

Les efforts de Parcs Canada visant à sensibiliser les visiteurs et les autres intervenants et à mieux leur faire comprendre et appuyer notre mission supposent non seulement la mise en valeur traditionnelle du patrimoine, mais également diverses autres activités de communication externe (p. ex. communiqués de presse, cérémonies, activités, allocutions et collaboration soutenue avec l'industrie, les organismes touristiques et les groupes communautaires) qui offrent toutes des occasions de sensibiliser davantage le public, et ainsi mieux lui faire comprendre et appuyer Parcs Canada, son mandat, ses défis et ses valeurs.

En 2001-2002, Parcs Canada a regroupé toutes ses activités de communications externes, y compris la mise en valeur du patrimoine, pour en faire une stratégie unique intitulée *Engager les Canadiens*. Cette stratégie identifie les buts d'ensemble, les principaux auditoires cibles, les messages à transmettre et des façons novatrices de joindre de nouveaux auditoires afin de mieux coordonner et gérer les activités de communications externes. Parcs Canada s'est engagé à élaborer, pour mars 2002, un cadre de rapport sur le rendement pour les communications externes en insistant surtout sur l'évaluation du niveau de diffusion, sur la satisfaction et sur la compréhension à l'échelle nationale. Une ébauche du cadre a été achevée pour mars 2003, un an après la date prévue, en raison de contraintes budgétaires et de difficultés à parvenir à un consensus sur les résultats et les mesures. La version finale du cadre est maintenant prévue pour l'automne 2003.

***Attente en matière de rendement***
Élaborer pour l'automne 2002 un cadre de rendement pour la stratégie Engager les Canadiens

En attendant la version du cadre d'évaluation, Parcs Canada continue de réunir de l'information concernant la sensibilisation, la compréhension et l'appui aux valeurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. En tant qu'organisation, Parcs Canada accorde de

l'importance à la protection de l'environnement naturel, de la faune et des habitats, de même qu'à une sensibilisation accrue des Canadiens envers leur histoire. Elle souhaite que les Canadiens considèrent l'environnement naturel et l'histoire du Canada comme des éléments importants de notre identité nationale et qu'ils endossent l'opinion selon laquelle les connaissances relatives à l'environnement et à l'histoire du Canada ont des répercussions positives sur la qualité de leur vie. Parcs Canada a évalué l'appui pour ces valeurs dans le cadre de son sondage d'opinion (voir encadré). Certains résultats représentatifs ont été résumés à la figure 16.

### Le sondage d'opinion publique de Parcs Canada

En mars 2002, Parcs Canada a effectué des sondages d'opinion publique dans le cadre de son approche pour évaluer le niveau de diffusion, de satisfaction et de compréhension à l'échelle nationale. Le sondage téléphonique a permis d'obtenir des réponses de 5 202 Canadiens de 18 ans et plus. Au total 12 p. 100 des ménages contactés ont participé à l'enquête. Ce taux est considéré typique à l'industrie, bien qu'il ne puisse être considéré comme un échantillon représentatif. Il est possible d'obtenir une copie du rapport complet en communiquant avec le gestionnaire en étude de marché, Direction des relations extérieures, Parcs Canada, Gatineau (Québec) K1A 0M5

**Figure 16 : Pourcentage des répondants au sondage qui appuient les valeurs de Parcs Canada**

| Environnement naturel | Patrimoine canadien[10] |
|---|---|
| • 84 p. 100 sont en désaccord ou fortement en désaccord avec l'énoncé voulant que « l'environnement naturel ne soit pas une importante partie de notre identité nationale »<br>• 85 p. 100 sont d'accord ou sont entièrement d'accord avec l'énoncé selon lequel « acquérir des connaissances au sujet de l'environnement naturel du Canada a des répercussions positives sur la qualité de leur vie ».<br>• 71 p. 100 des répondants ont qualifié « l'environnement naturel » et 60 p. 100 « la faune et les habitats » comme des enjeux importants pour le Canada | • 85 p. 100 sont en désaccord ou fortement en désaccord avec l'énoncé selon lequel « l'histoire du Canada n'est pas un élément important de notre identité nationale »<br>• 74 p. 100 sont d'accord ou sont entièrement d'accord avec l'énoncé selon lequel « acquérir des connaissances au sujet de l'histoire du Canada a des répercussions positives sur la qualité de leur vie »<br>• 34 p. 100 des répondants ont qualifié « la sensibilisation à l'histoire du Canada » comme un enjeu important pour le Canada |

[10] Dans la version française du sondage, on a rendu l'expression « Canadian History » par « le patrimoine canadien » ce qui peut avoir causé certaines variations dans les réponses. En général, les personnes qui ont répondu au sondage en français étaient de 14 à 18 p. 100 moins favorables à ces énoncés que celles qui ont répondu en anglais.

Une majorité de répondants considèrent le milieu naturel et l'histoire du Canada comme des éléments importants de leur identité nationale et estiment que ceux-ci ont des répercussions positives sur leur qualité de vie. De nombreux répondants considèrent le milieu naturel comme un enjeu important pour le Canada. Il faut souligner toutefois qu'un pourcentage similaire ou supérieur de Canadiens ont coté des sujets tels le système de santé, l'éducation, la qualité de l'eau et l'économie comme étant importants. De plus, lorsqu'on leur demande précisément de choisir entre investir dans Parcs Canada et investir dans la défense, l'éducation ou les soins de santé, une minorité de répondants (entre 15 et 33 p. 100) donne la priorité à investir à Parcs Canada. Tandis qu'en majorité les Canadiens sont clairement d'accord avec les valeurs de Parcs Canada liées à la protection et à la sensibilisation des Canadiens envers l'environnement/les habitats et l'histoire du Canada, leur appui à ces valeurs diminue lorsqu'on le confronte à des valeurs et à des priorités concurrentes.

Au cours de la mise au point finale de son cadre de rendement pour la stratégie *Engager les Canadiens*, Parcs Canada doit se demander lesquels parmi ces indicateurs potentiels de sensibilisation, de compréhension et d'appui, et quels autres, peuvent le mieux servir d'outils de recherche au fil du temps, et quel degré de sensibilisation et d'appui du public aux programmes et aux valeurs de Parcs Canada est raisonnable et souhaitable.

## Programme de mise en valeur du patrimoine sur place de Parcs Canada

Le programme d'information sur les visiteurs de Parcs Canada sert à évaluer l'utilisation que font les visiteurs des produits et services de mise en valeur du patrimoine et leur taux de satisfaction, de même que leur compréhension de l'importance nationale des parcs et des lieux qu'ils visitent. Ce programme évalue également la satisfaction générale des visiteurs en ce qui a trait à l'expérience vécue, comme on peut le lire dans la gamme de services 4, Services aux visiteurs.

En 2002-2003, 15 endroits ont participé au programme (3 parcs nationaux, 8 lieux historiques nationaux et 4 canaux historiques). Les taux de réponse (c'est-à-dire, le pourcentage de visiteurs qui ont retourné des questionnaires remplis) variaient de 40 à 73 p. 100 dans les trois parcs nationaux (moyenne 53 p. 100)[11], de 53 p. 100 à 83 p. 100 dans les huit lieux historiques nationaux (moyenne 71 p. 100) et de 36 à 85 p. 100 dans les quatre canaux historiques (moyenne 54 p. 100)[12]. Ces taux de réponse se comparent favorablement au taux de réponse global de 26 p. 100 pour la saison 2002 obtenu dans les sondages menés auprès des visiteurs du réseau des parcs nationaux des États-Unis (**http://www.nps.gov/socialscience/waso/napa01.pdf**). Il faut souligner que le National Park Service des États-Unis utilise une méthode de sondage très différente de celle de Parcs Canada.

[11] La moyenne des pourcentages pour les endroits regroupés (parcs, lieux historiques, canaux) est calculée simplement à partir des pourcentages obtenus à chaque endroit.

[12] Les taux de réponse pour les canaux historiques sont fondés sur les données obtenues à seulement trois endroits, le taux étant impossible à obtenir à un des endroits.

## Programme d'information sur les visiteurs

Le programme d'information sur les visiteurs de Parcs Canada a pour objectif de faire un sondage tous les cinq ans (à partir de 2000) dans tous les parcs nationaux et lieux historiques nationaux où le nombre de visiteurs est suffisant (c.-à-d. 116 endroits sur 193). Cent seize endroits se partagent 95 p. 100 des visites dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Le nombre d'endroits qui ont mené des sondages au cours des trois dernières années est indiqué ci-dessous de même que le pourcentage de visites enregistrées à ces endroits.

| Année | Nombre d'endroits participants | p. 100 d'endroits admissibles (n=116) | p. 100 de visites enregistrées aux endroits participants |
|---|---|---|---|
| 2002 | 12* | 10 p. 100 | 9 p. 100 |
| 2001 | 31** | 27 p. 100 | 17 p. 100 |
| 2000 | 27*** | 23 p. 100 | 53 p. 100 |
| Total | 70 | 60 p. 100 | 79 p. 100 |

* 15 endroits ont participé en 2002, mais trois faisaient double emploi avec les sites où on a mené un sondage au cours des deux années précédentes.

** 2 endroits ont été regroupés de sorte que 30 résultats de sondage ont été portés dans le Rapport annuel 2001-2002

*** 27 endroits ont participé, représentant 22 sondages puisque certains ont été regroupés et un sondage mené en 2000 n'avait pas été inscrit dans le Rapport annuel 2000-2001

Il faut noter qu'à certains endroits, on exclut certains visiteurs des groupes cibles pour le sondage (p. ex., les visiteurs qui font partie de visites guidées en autocar et, dans les canaux, les plaisanciers. Les sondages ne s'adressent qu'aux visiteurs qui arrivent par la voie terrestre). De plus, les endroits dans lesquels on fait un sondage au cours d'une année donnée ne sont pas nécessairement représentatifs des autres parcs nationaux, lieux historiques nationaux et canaux historiques.

Afin de réduire la possibilité de résultats trompeurs attribuables au refus de répondre au sondage ou de le retourner, tous les visiteurs approchés pour participer au sondage sont incités à répondre à quelques questions. Les caractéristiques des visiteurs qui retournent le sondage sont comparées aux caractéristiques de ceux qui ne participent pas ou qui ne retournent pas les sondages. Dans tous les cas, lorsque les groupes diffèrent, les résultats du sondage ont été pondérés afin de mieux refléter la population particulière de visiteurs qui représente un intérêt pour un parc ou un lieu.

### *Utilisation*

En 2002-2003, on a défini l'utilisateur de produits et services de mise en valeur du patrimoine comme étant tout visiteur qui attribue une cote de satisfaction concernant tout produit ou service de mise en valeur du patrimoine ou une cote de satisfaction d'ensemble concernant tout produit et service de mise en valeur du patrimoine au moment de sa visite[13]. À tous les endroits ayant participé au sondage, 87 p. 100 des visiteurs en moyenne ont été identifiés comme étant des utilisateurs d'au moins un produit ou service de mise en valeur du patrimoine (de 49 à 100 p. 100); en moyenne, les utilisateurs utilisent 3,9 produits ou services.

Il y avait en moyenne autant d'utilisateurs de ces produits et services dans les parcs nationaux participants (94 p. 100) que dans les lieux historiques nationaux (92 p. 100) et un pourcentage légèrement inférieur (76 p. 100) dans les canaux historiques. Comme dans les rapports précédents, le nombre moyen de produits et services utilisés allait de 4,8 dans les lieux historiques nationaux, à 3,2 dans les parcs nationaux et à 2,6 dans les canaux historiques. Pour l'instant, l'Agence n'envisage pas se fixer de cibles quant au pourcentage de visiteurs qui devraient utiliser les produits et services de mise en valeur du patrimoine.

***Attente en matière de rendement***

Revoir l'utilisation des objectifs relatifs à la mise en valeur sur place en 2002-2003.

### Mesure de l'utilisation de la mise en valeur du patrimoine

On peut demander aux visiteurs de coter leur satisfaction par rapport à des produits ou services particuliers de mise en valeur du patrimoine (p. ex. expositions ou présentoirs au centre d'accueil) ou à des aspects des activités d'interprétation (p. ex. clarté des panneaux d'interprétation, longueur des présentations) ou à la disponibilité des services (p. ex. nombre d'activités offertes). Les questions varient selon l'endroit où est mené le sondage. On demande à tous les visiteurs de coter leur satisfaction générale par rapport aux services d'interprétation qu'ils ont utilisés. Dans le Rapport annuel 2000-2001, on a défini un utilisateur comme étant un visiteur qui a coté au moins un produit ou service de mise en valeur du patrimoine (MVP). Dans le rapport annuel 2001-2002, on a défini un visiteur comme étant celui qui répond à une question portant sur la satisfaction générale par rapport au programme de MVP. En général, les visiteurs qui accordent une cote globale aux produits et services de MVP qu'ils ont utilisés (c.-à-d., 67 p. 100 des visiteurs en moyenne en 2002) constituent un sous-groupe des visiteurs qui donnent une cote à au moins un des produits ou services (87 p. 100 des visiteurs en moyenne en 2002).

[13] Les données actuelles ne montrent pas si les visiteurs ont déjà visité le site et utilisé des produits et services de mise en valeur du patrimoine.

### *Satisfaction*

Parcs Canada a commencé à mesurer la satisfaction générale concernant les activités de mise en valeur du patrimoine au cours de la saison 2001-2002. Les attentes quant à la satisfaction ont été élaborées par les chercheurs de Parcs Canada à partir de données antérieures tirées de sondages auprès des visiteurs dans les aires nationales protégées et des recherches publiées[14]. Les visiteurs très satisfaits sont les plus loyaux, les plus exigeants et les plus ouverts aux changements dans la prestation des services. Assurer le suivi de la satisfaction de ce groupe peut servir d'indicateur concernant les mesures requises. Avant la saison 2001-2002, la norme des utilisateurs très satisfaits a été portée à 50 p. 100, car pratiquement tous les endroits avaient atteint la norme originale de 40 p. 100.

***Attente en matière de rendement***

Parcs Canada souhaite que 85 p. 100 des utilisateurs à chaque endroit ayant participé au sondage soient satisfaits et que 50 p. 100 soient très satisfaits de la mise en valeur du patrimoine dans l'ensemble.

Les résultats pour la saison 2001 et pour la saison 2002 sont indiqués à la figure 17[15]. La plupart des visiteurs dans la majorité des endroits (13 sur 15) étaient satisfaits des activités et des produits de mise en valeur du patrimoine. Au moins 50 p. 100 des utilisateurs de la MVP sont très satisfaits dans 14 des 15 endroits.

### *Compréhension*

Parcs Canada a la responsabilité de transmettre aux visiteurs les caractéristiques culturelles, historiques et/ou naturelles uniques de chaque lieu historique national ou parc national qu'elle protège ou met en valeur. Pour savoir si elle a réussi à transmettre ses messages, Parcs Canada demande aux visiteurs de répondre à six énoncés de type vrai ou faux sur les raisons qui motivent l'importance du parc ou du lieu historique. Les personnes qui comprennent mieux l'importance du parc ou du lieu devraient fournir plus de réponses correctes.

En moyenne, les visiteurs sont en mesure de répondre correctement à trois des six énoncés simplement en devinant la réponse. Pour cette raison, Parcs Canada se concentre sur le pourcentage de visiteurs qui répondent correctement à au moins quatre des questions et considère ce pourcentage comme un indicateur clé du niveau de compréhension. Au cours des trois dernières années, entre 90 et 93 p. 100 des visiteurs ont répondu correctement à au moins quatre des énoncés

**Figure 17 : Nombre d'endroits répondant à la norme satisfaisante par rapport à l'ensemble des normes relatives à la mise en valeur du patrimoine**

| | 2002 (n=15) | 2001 (n=30) |
|---|---|---|
| 85 p. 100 de visiteurs satisfaits | 13 | 29 |
| 50 p. 100 de visiteurs très satisfaits | 14 | 25 |

[14] En guise d'exemples voir Jones, Thomas & Sasser, W. Earl, *Harvard Business Review*, nov./déc. 95, vol. 73, numéro 6

[15] Cette question n'a pas été posée au cours de la saison 2000.

(c.-à-d., 91 p. 100 en 2002-2003). Parmi les personnes qui ont répondu à quatre questions ou plus au cours des trois dernières saisons, entre 63 et 76 p. 100 ont donné quatre réponses correctes ou plus (c.-à-d., 63 p. 100 en 2002-2003). La figure 18 montre les résultats obtenus pour chacun des 15 endroits qui ont participé au sondage en 2002.

En général, les visiteurs dans les lieux historiques nationaux qui ne sont pas des canaux historiques ou des voie navigables ont tendance à donner plus de réponses exactes au sujet de l'importance d'un lieu, comparativement aux visiteurs dans les parcs nationaux ou dans les canaux historiques ou les voies navigables (c.-à-d., en moyenne 4,3 réponses correctes dans les lieux historiques nationaux, comparativement à 3,9 dans les parcs nationaux et 3,2 dans les canaux historiques).

La connaissance par les visiteurs de l'importance d'un lieu peut être attribuable aux activités de mise en valeur du patrimoine de Parcs Canada offertes sur place ou à l'extérieur et/ou aux connaissances et aux expériences antérieures n'ayant aucun lien avec Parcs Canada. En se fondant sur les sondages menés au cours des trois dernières saisons, les comparaisons du niveau de compréhension de l'importance nationale de l'endroit visité chez les personnes qui utilisent les produits et les services de MVP au cours de leur visite et de celles qui ne les utilisent pas n'ont pas permis de faire ressortir de différences constantes et

**Figure 18 : Pourcentage des répondants qui ont répondu correctement à quatre questions ou plus au sujet de l'importance du parc ou du lieu.**

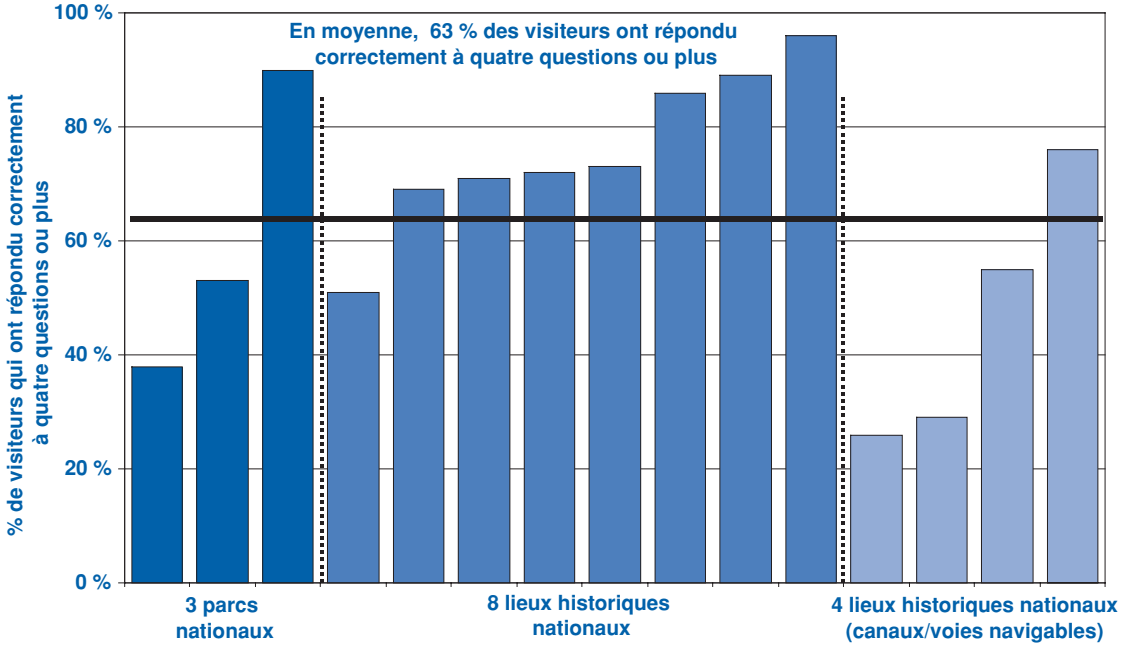

importantes. En bref, une majorité de visiteurs, qu'ils soient utilisateurs de la MVP au moment de leur visite ou non ont tendance à répondre correctement à au moins quatre des six questions sur la compréhension. Ce résultat peut s'expliquer de bien des façons, entre autres par les limites des méthodes de mesure de l'utilisation et/ou de la compréhension autant que par la possibilité que l'utilisation des produits et services de MVP au moment de la visite ait une incidence sur la compréhension pour les visiteurs venant pour la première fois, mais non pour les visiteurs assidus. Parcs Canada va continuer d'étudier cette question et de rendre compte de ces possibilités et d'autres possibilités dans les futurs rapports annuels.

***Attente en matière de rendement***
Revoir les objectifs portant sur la compréhension de la mise en valeur en 2002-2003.

On a proposé, sous réserve de discussions ultérieures de la part de la direction, de porter à 75 p. 100 le nombre de visiteurs qui devraient répondre correctement à quatre questions ou plus. La plupart des endroits ayant mené un sondage en 2001-2002 ou 2002-2003 n'ont pas atteint cette cible théorique (c.-à-d., 68 p. 100 en 2001-2002 et 63 p. 100 en 2002-2003). Parcs Canada étudie actuellement les répercussions financières et pratiques avant de s'engager à atteindre une cible.

# SERVICES AUX VISITEURS

## Description et dépenses

Cette gamme de services comprend les activités nécessaires à l'accès, les possibilités récréatives, la sécurité publique, l'accueil des visiteurs, l'orientation et l'information ainsi que les services connexes d'application de la loi. Ces activités comprennent les centres d'accueil des visiteurs, les publications fournissant de l'information sur le site et la planification d'un voyage, les droits d'accès et d'entrée, les services de camping, les services récréatifs des canaux, la recherche et le sauvetage, les pistes d'avant-pays et la promotion de Parcs Canada. Les dépenses liées à cette gamme de services sont :

| (En milliers de dollars) | | 2002-2003 | 2001-2002 |
|---|---|---|---|
| DÉPENSES D'EXPLOITATION (excluant amortissement et perte nette sur cession) | Salaires | 99 124 | 94 482 |
| | Autres | 55 442 | 53 993 |
| | Total | 155 566 | 148 475 |
| DÉPENSES EN CAPITAL | | 12 700 | 14 132 |
| REVENUS | | 18 487 | 16 753 |

Cette gamme de services à représenté 29 p. 100 du total des dépenses d'exploitation engagées au cours des deux dernières années. Au nombre des dépenses d'exploitation notables en 2002-2003, mentionnons 1,7 M$ reliés aux opérations du canal de Lachine, 1,1 M$ d'augmentation de primes d'assurances et 1,4 M$ d'augmentation des coûts d'uniformes.

Les dépenses en capital en 2002-2003 comprennent 650 000 $ pour l'aménagement d'une route d'accès et d'un centre d'accueil au parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et au parc marin national du Canada Fathom Five, 694 000$ pour la piste Johnson Canyon à Banff, 877 000 $ pour des travaux relatifs au pont à Lachine et 823 000 $ pour des rénovations aux sources thermales Radium dans le parc national du Canada Kootenay. En 2002-2003, il y a eu une augmentation des revenus provenant des frais d'entrée et de camping en raison d'un nombre plus élevé de visites-personnes et de la hausse de ces frais d'entrée.

| Objectif stratégique | Résultats prévus | Attentes en matière de rendement |
|---|---|---|
| Offrir aux visiteurs des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation des services de qualité leur permettant d'utiliser en toute sécurité et d'apprécier les endroits patrimoniaux tout en minimisant les répercussions sur les ressources. | Gérer les attentes des visiteurs et leur utilisation des lieux de façon à assurer la satisfaction des visiteurs et à minimiser l'impact sur les ressources naturelles et culturelles. | • Élargir les indicateurs de l'impact des visiteurs d'ici mars 2004.<br>• Mettre en place un cadre de sécurité public pour septembre 2002.<br>• Atteindre les objectifs de satisfaction des visiteurs : 85 p. 100 de visiteurs satisfaits dans l'ensemble et 50 p. 100 de visiteurs très satisfaits. |

# Initiatives et réalisations

## Impacts des visiteurs

Parcs Canada collabore avec les personnes qui font la promotion et qui utilisent les aires patrimoniales protégées afin de s'assurer qu'elles comprennents la mission; elle les invite ou les incite à attirer le bon nombre de visiteurs, aux bons endroits, au bon moment, avec des attentes acceptables. Ces efforts de collaboration et d'autres initiatives aident à réduire les impacts négatifs de ces visites sur les ressources confiées à l'intendance de Parcs Canada.

Pour le moment, on connaît peu de choses sur les impacts des visiteurs dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Parcs Canada possède certaines données sur le nombre de visites et sur le moment de l'année où elles sont effectuées, mais ne possède pas de portrait national cohérent des endroits les plus fréquentés par les visiteurs à l'intérieur de ces sites (c.-à-d., leur distribution spatiale) ni des répercussions matérielles, biologiques et sociales de leur présence. Les installations touristiques et celles destinées aux visiteurs sont les facteurs de stress les plus communs cités par les gestionnaires de Parcs Canada dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997* (26 des 36 parcs nationaux ont mentionné ces facteurs de stress).

À ce sujet, Parcs Canada s'engageait dans son *Plan d'action relatif aux données sur le rendement* à élaborer un cadre de résultats pour connaître les impacts des visiteurs d'ici mars 2004. Les travaux se concentrent d'abord sur les impacts des visiteurs dans les parcs nationaux, en parallèle avec les travaux portant sur le cadre de surveillance et de rapports sur l'intégrité écologique décrit dans la gamme de services 2. L'achèvement de la première étape du cadre qui comporte l'examen et la récapitulation des indicateurs existants et éventuels, l'élaboration de l'ébauche d'un cadre et la mise à l'essai avec un échantillon d'intervenants est retardé d'un an jusqu'à mars 2005. Le cadre final comprenant l'élaboration de protocoles pour la collecte et l'analyse des données et pour l'établissement de rapports dans toutes les unités de gestion sera achevé en mars 2006 pour les parcs terrestres, soit deux ans plus tard qu'il n'avait été prévu à l'origine. La collecte des données commencera en 2006-2007. Des travaux similaires sur un cadre d'utilisation pour les activités humaines dans les aires marines nationales de conservation devraient avoir lieu entre mars 2006 et mars 2008. Ce cadre sera suivi par des travaux relatifs à un cadre sur les activités humaines dans les lieux historiques nationaux en 2008-2009.

***Attente en matière de rendement***
Élargir les indicateurs de l'impact des visiteurs d'ici mars 2004.

Les principaux renseignements disponibles ont trait aux visites-personnes dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Cette information donne le contexte pour comprendre la portée des impacts de la présence des visiteurs.

Dans certains petits sites, on enregistre le nombre de visites-personnes et le moment de l'année où ces visites sont effectuées. Cependant, comme plusieurs parcs nationaux et lieux historiques nationaux possèdent plus d'un point d'entrée non contrôlé, il est impossible d'obtenir des relevés exacts du nombre de visiteurs dans la plupart des endroits. Dans ces cas, le nombre de visites-personnes doit être estimé par exemple d'après la circulation automobile dans le parc ou le lieu ou d'après les sondages. Ces derniers déterminent le nombre moyen de personnes qui se déplacent par véhicule, les raisons de leur visite et le nombre de

personnes qui entrent dans le site plus d'une fois au cours d'une même journée. Des sondages semblables peuvent être effectués dans des endroits où les visiteurs arrivent à pied (p. ex. le lieu historique national du Canada de La Fourche, à Winnipeg ou les Fortifications de Québec, à Québec) ou par bateau (le canal Rideau, à Ottawa).

Dans le cadre de son *Plan d'action relatif aux données sur le rendement*, Parcs Canada s'engageait à améliorer, d'ici mars 2004, les procédures relatives à l'évaluation du nombre de visites-personnes, surtout dans les vingt parcs ou lieux qui attirent 80 p. 100 des visiteurs. On s'attend que chaque endroit possède une méthode qui :

- procure, au minimum, une confiance modérée dans les données,
- a été révisée et mise à jour au besoin depuis les cinq dernières années,
- fournit les données pour toute la saison d'exploitation.

**Visite-personne**

Une personne qui entre dans la partie terrestre ou marine d'une unité déclarante à des fins récréatives, éducatives ou culturelles pendant les heures d'ouverture représente une visite-personne. Le trafic de transit, la circulation commerciale, les personnes qui demeurent à l'intérieur d'une unité déclarante, le personnel, les activités de formation militaire et les activités autochtones de subsistance traditionnelles sont exclus du compte des visites-personnes. De plus, les personnes qui entrent plus d'une fois la même journée et les personnes qui restent une nuit dans une unité déclarante ne sont pas calculées comme de nouvelles visites-personnes à l'unité déclarante.

Pour mars 2003, neuf des 20 endroits satisfont à ces trois critères (16 rapportent disposer de méthodes qui ont donné un niveau modéré de confiance dans les données, 11 ont fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour depuis mars 1998 et 17 ont fourni des données pour l'ensemble de la saison d'exploitation). Le principal problème est la fréquence à laquelle les méthodes utilisées peuvent être examinées et mises à jour. Certaines de celles qui n'ont pas fait l'objet d'un examen doivent en subir un en 2003-2004, mais les 20 endroits ne pourront satisfaire les trois critères d'ici mars 2004.

Les prévisions quant au total des visites-personnes dans tous les parcs nationaux et lieux historiques nationaux sont demeurées relativement stables au cours des cinq dernières années, soit entre 25,9 et 27,7 millions de visites-personnes par an, c'est-à-dire de 10 à 11,3 millions de personnes dans les lieux historiques nationaux et de 15,7 à 16,4 millions de personnes dans les parcs nationaux. En 2002-2003, on a estimé le nombre de visites-personne à environ 27,7 millions, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré (16,4 millions dans les parcs nationaux et 11,3 millions dans les lieux historiques nationaux).

## Sécurité publique

Conformément aux attentes en matière de rendement, Parcs Canada a préparé, pour septembre 2002, un cadre d'évaluation portant sur son programme de sécurité publique. Ce cadre décrit le programme, les secteurs où une meilleure information sur le rendement et sur l'information de gestion est nécessaire et propose de futurs sujets d'évaluation ainsi qu'un calendrier pour mener une évaluation. Une évaluation du programme de sécurité publique à Parcs Canada aura lieu à l'automne 2003.

***Attente en matière de rendement***
Mettre en place un cadre de sécurité public d'ici septembre 2002.

Dans le but de recueillir de meilleures données sur le rendement et sur la gestion de programme, on a développé un Système national de suivi des incidents (SSI) pour enregistrer les incidents relatifs à la sécurité publique, les renseignements concernant le respect des lois et d'autres données sur la gestion des ressources. Jusqu'en mars 2003, le SSI a fait l'objet d'essais-pilotes à travers le pays et le personnel a reçu de la formation quant à son utilisation. On prévoit achever la formation en mars 2004 et le système sera en mesure de générer des données sur la sécurité du public à travers le pays aux fins d'analyse en mars 2005.

Étant donné qu'il faut verser dans le SSI les données sur la sécurité publique déjà recueillies, il n'est pas possible pour l'instant de procéder à l'analyse et à l'établissement de rapports sur les données nationales de sécurité publique. Cependant, pour certains incidents de sécurité publique, les données locales sont disponibles aux fins d'analyse. Par exemple, on a constaté, en 2002-2003, une augmentation marquée dans le nombre de décès causés par les avalanches dans l'Ouest du Canada. On a dénombré 28 décès dans les avalanches en Colombie-Britannique et en Alberta, dont huit se sont produits dans deux parcs nationaux, lors de deux incidents distincts. Dans l'ensemble, en dépit d'une croissance importante du nombre d'utilisateurs de l'arrière-pays, la moyenne annuelle de décès attribuables aux avalanches dans les parcs nationaux au cours des 28 dernières années est de 4,5. Le nombre de décès le plus bas est de zéro en 1991 et le plus haut est de douze en 1995. Parcs Canada continuera de promouvoir la sécurité des visiteurs qui participent à des activités dans l'arrière-pays en hiver.

## Satisfaction des visiteurs

Parcs Canada utilise divers mécanismes pour suivre les attentes et la satisfaction des visiteurs à l'égard de ces services et pour apporter des changements aux services dans le contexte général de l'engagement du gouvernement d'améliorer la qualité des services offerts aux Canadiens (voir plus bas la section sur les Services de qualité dans Rapports consolidés). Ces mécanismes comprennent les consultations organisées aux fins de l'élaboration des plans directeurs, les comités consultatifs locaux et les comités de cogestion, les fiches de commentaires remplies par les visiteurs dans les parcs et le programme de sondages auprès des visiteurs. Les commentaires des visiteurs obtenus à l'aide de questions de sondage détaillées, de fiches de commentaires et d'autres mécanismes de consultation ont entraîné plusieurs changements dans l'offre de service au fil des ans. Par exemple, en 2002-2003, à la suite de commentaires formulés par les visiteurs, des exigences contractuelles ont été modifiées pour répondre aux perceptions des visiteurs sur la qualité des services à un terrain de golf et des changements ont été apportés au contenu et à l'emplacement des panneaux de signalisation dans un parc national, ainsi qu'au contenu du Programme de mise en valeur du patrimoine dans un lieu historique national, afin de mieux communiquer son importance nationale.

Comme il a été noté à la gamme de services 3, des sondages auprès des visiteurs ont été effectués dans 15 endroits (3 parcs nationaux, 8 lieux historiques nationaux et 4 canaux historiques) au cours de la saison 2002.

***Attente en matière de rendement***
Parcs Canada s'attend que 85 p. 100 des visiteurs dans chacun des parcs, lieux ou canaux cotent leur visite comme étant satisfaisante globalement et que 50 p. 100 des visiteurs soient très satisfaits de leur visite.

Les résultats de ces sondages ne s'appliquent pas aux autres parcs nationaux, lieux historiques nationaux ou canaux historiques, mais s'appliquent plutôt aux groupes spécifiques qui ont participé aux sondages à chacun des endroits.

On a demandé aux visiteurs d'évaluer leur satisfaction par rapport à plusieurs aspects de leur visite, en fonction d'une échelle d'évaluation en cinq points dans laquelle 1 signifie très satisfait et 5 pas du tout satisfait. Les résultats des trois dernières saisons sont indiqués à la figure 19.

Les visiteurs dans les parcs nationaux (91 p. 100 en moyenne) ou dans les lieux historiques nationaux, incluant les canaux, (96 p. 100 en moyenne) évaluent l'ensemble de leur visite comme étant satisfaisante et au moins la moitié d'entre eux, à la plupart des endroits (13 sur 15), évaluent leur visite comme étant très satisfaisante. Ces résultats correspondent à ceux des sondages nationaux précédents portant sur la perception de la qualité des services gouvernementaux (p. ex. *Les citoyens d'abord 1998* : **http://www.ccmd-ccg.gc.ca/research/publications/complete_list_f.html**; et Les citoyens d'abord 2000 : **http://66.201.75.46/french/new/citizens.htm**) selon lesquels la qualité du service dans les parcs nationaux figurait parmi les meilleures cotes accordées à un service gouvernemental. Des niveaux élevés (plus de 90 p. 100) de satisfaction des visiteurs quant aux installations, aux services et aux possibilités récréatives ont également été obtenus dans les sondages menés par le National Park Service des États-Unis (**http://www.nps.gov/socialscience/waso/napa02.pdf**). En général, les sondages menés auprès de la clientèle et des prestataires de services aux États-Unis révèlent que les services fédéraux ayant trait aux avantages, à l'information du public et à l'utilisation des

**Figure 19 : Pourcentage des endroits qui répondent aux normes visant la satisfaction des visiteurs ou qui les excèdent (85 p. 100 des visiteurs satisfaits (S) et 50 p. 100 des visiteurs très satisfaits (TS).**

| SAISON | Visite dans l'ensemble | | Courtoisie du personnel | | Langue du service | | Expérience d'apprentis-sage | | Expérience récréative | | Valeur par rapport aux droits d'entrée[16] | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | S | TS | S | TS | S | TS | S | TS | S | TS | S | TS |
| 2002-2003 (n=15) | 100 | 87 | 100 | 100 | 93 | 100 | 87 | 93 | 67 | 67 | 53 | 87 |
| 2001-2002 (n=30) | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 90 | 90 | 90 | 83 | 80 | 93 |
| 2000-2001 (n=22) | 100 | 95 | S/O | S/O | 100 | 100 | 82 | 73 | 68 | 68 | 86 | 95 |

[16] À un des endroits, cette question n'a pas été posée en 2002.

terres à des fins récréatives obtiennent des cotes de satisfaction élevées (American Customer Satisfaction Index, Government Satisfaction Scores, 16 décembre 2002, (**http://www.theacsi.org/government/govt-02c.html**).

La plupart des visiteurs sont aussi satisfaits ou très satisfaits de la courtoisie du personnel et des services offerts dans la langue de leur choix. En 2002-2003, le nombre de plaintes reçues par le Commissaire aux langues officielles concernant la langue de service était de 17 comparativement à 9 chacune au cours des deux années précédentes et à 17 en 1999-2000. Les 17 plaintes reçues en 2002-2003 de même que les 35 reçues entre 1999-2000 et 2001-2002 se sont révélées fondées. Des mesures correctrices ont été prises après le dépôt de chaque plainte et des analyses détaillées de toutes les plaintes ont mené Parcs Canada à renforcer, avec ses gestionnaires, l'application de ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* en ce qui a trait aux ententes de service avec des tiers et à l'annonce de possibilités d'emploi.

Les domaines dans lesquels les normes n'ont pas été atteintes sont semblables aux tendances mentionnées dans le Rapport annuel 2001-2002. Les visiteurs dans les parcs nationaux étaient moins susceptibles de coter la disponibilité des occasions d'apprentissage comme étant satisfaisantes ou très satisfaisantes (les parcs nationaux sont les seuls endroits où les normes n'ont pas été atteintes). À l'opposé, les visiteurs dans les lieux historiques nationaux, autres que les canaux historiques, étaient moins susceptibles de coter l'expérience récréative comme étant satisfaisante (en 2002-2003, cinq lieux historiques nationaux n'ont pas atteints ces normes). Trois parcs nationaux et trois canaux historiques n'ont pas atteint la cible de satisfaction de 85 p. 100 en ce qui a trait au rapport qualité-prix[17] et un parc national n'a pas atteint la cote de 50 p. 100 de satisfaction pour la même raison. Les parcs ou lieux historiques, incluant les canaux, qui n'ont pas satisfait à la norme étaient parfois très près de l'atteindre (p. ex. 1 ou 2 p. 100 sous la norme pour la satisfaction globale quant à la visite), mais à certains endroits, l'écart était plus élevé (p. ex. 15 p. 100 sous la norme de 50 p. 100 des visiteurs très satisfaits quant au rapport qualité-prix, à un endroit).

[17] Dans le cas des canaux, le droit d'entrée peut avoir été remplacé par le droit de stationnement, d'éclusage, d'amarrage, etc.

# Partie 2 : Appui au mandat

Les activités à l'appui du mandat ne font pas partie du mandat de base de Parcs Canada, mais elles ont un intérêt public considérable (p. ex., lotissements urbains et routes de transit) ou appuient les autres gammes de services (p. ex., gestion de Parcs Canada et gestion des ressources humaines).

## LOTISSEMENTS URBAINS

### DESCRIPTION ET DÉPENSES

Cette gamme de services comprend toutes les activités associées à la gestion par Parcs Canada des collectivités situées dans des parcs nationaux, dont l'approvisionnement en eau potable, le déneigement, la collecte et l'élimination des ordures, le traitement des eaux usées, l'entretien des routes et rues et les services d'incendie. Parcs Canada est directement responsable de la gestion de cinq petits lotissements urbains dans des parcs nationaux dont la population permanente varie entre 100 et 7 700 personnes. Il s'agit de Field dans le parc national du Canada Yoho, en Colombie-Britannique; de Lake Louise dans le parc national du Canada Banff, en Alberta; de Wasagaming dans le parc national du Canada du Mont-Riding, au Manitoba; de Waskesiu dans le parc national du Canada de Prince Albert, en Saskatchewan; et de Waterton dans le parc national du Canada des Lacs-Waterton, en Alberta.

Le lotissement urbain de Banff dans le parc national Banff est autonome depuis 1990, en vertu d'une entente fédérale-provinciale et n'est pas administré directement par Parcs Canada. En 2001, on a annoncé une entente d'autonomie gouvernementale pour le lotissement urbain de Jasper dans le parc national du Canada Jasper préconisant un modèle selon lequel Parcs Canada demeure responsable de la planification et de l'aménagement du territoire. Le nouveau mode de gestion de Jasper est entré en vigueur en avril 2002. Voici les dépenses de cette gamme de services :

| (En milliers de dollars) | | 2002-2003 | 2001-2002 |
|---|---|---|---|
| DÉPENSES D'EXPLOITATION (excluant amortissement et perte nette sur cession) | Salaires | 4 228 | 3 797 |
| | Autres | 3 770 | 7 430 |
| | Total | 7 998 | 11 227 |
| DÉPENSES EN CAPITAL | | 3 672 | 4 920 |
| REVENUS | | 2 247 | 3 355 |

Cette gamme de services a représenté 2 p. 100 des dépenses totales de fonctionnement au cours des deux dernières années. Les dépenses de fonctionnement de cette gamme de services ont diminué considérablement en raison d'un transfert de 2,2 M$ provenant du transfert des services municipaux de Jasper et des subventions et contributions de 1,6 M$ reçus en 2001-2002. Il y a également eu une perte de revenus considérable lorsque Jasper est devenue une municipalité autonome. Les projets d'envergure de capitalisation en 2002-2003 comprennent 2,2 M $ pour le traitement des eaux usées à Lake Louise, 560 k$ pour un bassin de stabilisation des eaux usées à Waskesiu et 148 k$ pour l'amélioration du réseau des égouts à Wasagaming.

| Objectif stratégique | Résultats prévus | Attentes en matière de rendement |
|---|---|---|
| Gestion efficace et administration efficiente des collectivités dans les parcs pour en faire des modèles de viabilité. | Saines pratiques de gestion et leadership en matière d'intendance environnementale dans les collectivités des parcs. | • Dresser des cadres d'absence d'impacts nets sur l'environnement pour les lotissements urbains de Parcs Canada<br>• Continuer d'améliorer le rendement en ce qui concerne l'environnement<br>• Recouvrement complet des coûts des services municipaux (p. ex., aqueduc, égouts, collecte des ordures). |

## Initiatives et réalisations

### Cadres d'absence d'impacts nets sur l'environnement

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* stipule qu'un plan communautaire doit être dressé pour chaque collectivité sise dans un parc national, y compris les lotissements urbains de Banff et Jasper. En juin 2001, tous les plans avaient été approuvés. Les plans communautaires donnent des précisions sur ce qui suit : limites des collectivités, zones commerciales, développement autorisé, populations ciblées et autres attentes mesurables. Parcs Canada continuera de collaborer avec les propriétaires et les collectivités afin d'influer sur les activités d'utilisation du territoire à l'extérieur des parcs.

***Attente en matière de rendement***
Dresser des cadres d'absence d'impacts nets sur l'environnement pour les lotissements urbains de Parcs Canada

Les cadres d'absence d'impacts nets sur l'environnement indiquent les impacts de chaque collectivité sur son environnement, la façon de mesurer ces impacts et les mesures à prendre pour les atténuer ou les gérer. En 2002-2003, on a examiné ces cadres afin de déterminer les progrès réalisés quant à leur élaboration, de repérer les indicateurs environnementaux communs à plus d'une collectivité et de prendre connaissance des données existantes sur les répercussions environnementales. Le rapport définitif sera prêt en novembre 2004.

Au 31 mars 2003, Banff, Waskesiu et Field avaient des ébauches de cadres comportant quelques indicateurs environnementaux. Lake Louise terminera son cadre en 2003-2004. Jasper n'a pas développé son cadre en 2002-2003 et en a reporté l'élaboration à 2003-2004. Wasagaming et Waterton n'ont pas commencé les travaux relatifs à leurs cadres et n'ont pas fixé de date d'échéance pour leur achèvement. Il faudra compter quelques années encore avant que toutes les collectivités disposent d'indicateurs de rendement et de systèmes de gestion à l'appui d'une reddition de compte efficace pour l'ensemble des objectifs environnementaux.

## Rendement en ce qui concerne l'environnement

En l'absence de cadres définitifs, les collectivités de Parcs Canada tentent de réduire les impacts environnementaux. Dans le Rapport annuel de 2001-2002, on apprenait qu'un relevé des limites des collectivités et des limites des zones commerciales avait été dressé dans toutes les collectivités. Au 31 mars 2003, tous les relevés avaient été consignés au Registre d'arpentage des terres du Canada. On veut maintenant verser ces relevés à l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. La consignation des limites des collectivités, des terres commerciales et des locaux commerciaux aidera à restreindre l'étalement urbain dans les parcs nationaux.

Dans la plupart des collectivités, les eaux usées ont des répercussions sur l'environnement. Voir l'encadré sur l'état des projets dans six des sept collectivités.

Les effluents doivent à tout le moins respecter les normes proposées dans les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable et des eaux usées au Canada*, afin de garantir la protection à long terme de l'intégrité écologique de l'environnement récepteur.

***Attente en matière de rendement***
Continuer d'améliorer le rendement en ce qui concerne l'environnement

| Projets de traitement des eaux usées des collectivités des parcs nationaux | |
|---|---|
| Banff | Achèvement des travaux d'amélioration de l'usine de traitement des eaux usées en 2002-2003. |
| Jasper | Construction d'une nouvelle usine en 2002-2003 qui commencera à fonctionner selon les Lignes directrices sur les eaux usées du parc national du Canada Jasper d'ici 2003. |
| Waskesiu | Améliorations au bassin de stabilisation des eaux usées en 2001-2002; fin prévue des travaux – 2004-2005. |
| Wasagaming | En 2002-2003, début d'une étude sur le traitement des eaux usées et élaboration d'une proposition sur les améliorations à apporter aux normes de service. |
| Field | En juin 2003, début de la construction d'une nouvelle usine, initialement prévue pour 2002-2003; fin des travaux – mars 2004. |
| Lake Louise | Améliorations à l'usine en 2001-2002, afin d'améliorer la qualité des effluents rejetés dans la rivière Bow. |

## Recouvrement des coûts des services municipaux

Parcs Canada s'est engagé à recouvrer la totalité des coûts de fourniture des services d'aqueduc, d'égouts et de collecte des ordures dans les cinq collectivités de parcs (à l'exception de Banff et Jasper), les autres coûts municipaux étant financés par Parcs Canada. Les dépenses de fonctionnement et en capital de Parcs Canada pour les lotissements urbains atteignent 11,7 millions $[18]. Les coûts de fourniture des services d'aqueduc, d'égouts et de collecte des ordures représentent 1,9 million $. On a recouvré un total de 2,3 millions $ par le biais des droits exigés pour les services d'aqueduc, d'égouts et de collecte des ordures (on a dépassé le recouvrement complet de 0,4 M$ ou 21 p. 100). Le surplus perçu sera consacré au recouvrement des coûts en capital de tous les services publics (services d'aqueduc, d'égouts et de collecte des ordures).

***Attente en matière de rendement***

Recouvrement complet des coûts des services municipaux (p. ex., aqueduc, égouts, collecte des ordures)

[18] Depuis avril 2002, Parcs Canada n'est plus responsable des services municipaux dans la municipalité de Jasper, et lui a cédé gratuitement des biens évalués à 10 M$.

# ROUTES DE TRANSIT

## Description et dépenses

Cette gamme de services comprend l'exploitation, l'entretien et la réparation des routes provinciales et interprovinciales qui traversent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Voici les dépenses de cette gamme de services :

| (En milliers de dollars) | | 2002-2003 | 2001-2002 |
|---|---|---|---|
| DÉPENSES D'EXPLOITATION (excluant amortissement et perte nette sur cession) | Salaires | 10 774 | 10 994 |
| | Autres | 14 729 | 13 721 |
| | Total | 25 503 | 24 715 |
| DÉPENSES EN CAPITAL | | 4 594 | 14 378 |

Cette gamme de services a représenté 5 p. 100 des dépenses en capital pour chacune des deux dernières années. En 2002-2003, des dépenses en capital ont été faites pour la Transcanadienne dans le parc national du Canada des Glaciers (2,8 millions $) ainsi que pour la Transcanadienne dans le parc national du Canada du Gros Morne à Terre-Neuve (0,8 million $).

| Objectif stratégique | Résultats prévus | Attentes en matière de rendement |
|---|---|---|
| Entretenir des routes de transit fiables et sécuritaires qui limitent au minimum les incidences écologiques. | Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit, et les interventions sont conçues de façon à minimiser les impacts écologiques. | • Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit.<br>• Cadre de rapport écologique, d'ici mars 2003. |

## Initiatives et réalisations

### État des routes

On trouve des tronçons de 21 routes numérotées (900 kilomètres au total) dans 16 parcs nationaux du Canada et un lieu historique national du Canada. De ces 21 routes, deux d'entre elles, la Transcanadienne et la Yellowhead (qui fait partie du réseau routier national), traversent six parcs nationaux. La valeur de remplacement de ces routes a été évaluée à 1,1 milliard $, ce qui représente environ 16 p. 100 de la valeur de remplacement de l'ensemble du portefeuille d'actifs de Parcs Canada.

Parcs Canada s'est engagé à garder les routes ouvertes à la circulation sauf en cas de conditions climatiques incontrôlables (p. ex., chutes de neige abondantes ou pluies excessives qui entraînent des glissements). En 2002-2003, aucune route n'a été fermée en raison de problèmes attribuables à l'état des biens.

> ***Attente en matière de rendement***
> Routes ouvertes à la circulation de transit.

Bien que les routes et les ponts soient demeurés ouverts, les données, mises à jour en 1999, indiquent que la majorité de ces biens

sont dans un état passable (45 p. 100) ou faible (32 p. 100). Un état passable correspond à une détérioration mineure avec perte minime de stabilité et/ou à un rendement qui diminuera si des mesures ne sont pas prises dans les 3 à 5 ans à venir. Un état faible désigne une détérioration majeure avec perte importante de stabilité et/ou un rendement avec risque élevé de détérioration rapide ou de défaillance si des mesures ne sont pas prises d'ici un an ou deux.

Parcs Canada procède à des inspections régulières des routes et des ponts afin de documenter les problèmes immédiats de sécurité et de les régler (p. ex., nids de poule, glissières de sécurité endommagées, etc.). Au cours des dernières années, des allocations supplémentaires ont permis de régler des problèmes qui menaçaient la sécurité publique ou de prendre des mesures lorsqu'un bien risque de s'effondrer. La plupart des grandes dépenses en capital signalées pour cette gamme de services dans le présent rapport annuel et ceux des années antérieures sont engagées pour des problèmes urgents de sécurité et n'ont pas modifié la cote globale d'état des biens. Par conséquent, le problème de la détérioration rapide des routes ne sera jamais résolu sans source permanente de fonds de recapitalisation, ce qui aura des effets à long terme sur la sécurité du public et les biens personnels.

## Gestion durable des routes

S'étant engagé à assurer la gestion durable des routes conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, Parcs Canada a adopté des normes de construction et de conception des routes qui réduisent les impacts négatifs des routes sur l'environnement. L'Agence préconise entre autres des pratiques durables comme les suivantes : exiger que les entrepreneurs respectent un plan d'action environnemental pendant l'exécution des travaux dans le parc; réduire le recours au sel de voirie; limiter l'envasement pendant la construction; utiliser des matériaux qui réduisent l'entretien à long terme et les risques connexes pour l'environnement (p. ex., galvaniser les ponts au lieu de les peinturer); utiliser des espèces végétales indigènes dans l'aménagement paysager et remettre en état les zones de construction.

Qui dit gestion durable des routes, dit également réduction des effets sur les espèces florales et fauniques locales. Dans les parcs nationaux du Canada Banff et Yoho, on a axé les efforts sur la réduction de la mortalité faunique et la reconstitution des habitats séparés par la Transcanadienne. L'installation de clôtures le long de certains tronçons et la modification des passages d'animaux ont permis de réduire la mortalité faunique. Entre avril 1998 et mars 2003, un total de 18 wapitis, ours noirs et loups ont été tués dans les secteurs clôturés de la route (3 de plus qu'en 2002), par opposition à 74 dans les secteurs non clôturés (7 de plus qu'en 2002). Cependant, l'installation de clôtures ne convient pas à toutes les espèces. Les coyotes, par exemple, creusent des trous ou se glissent facilement sous les clôtures à la recherche de nourriture sur les terres-pleins centraux; leur taux de mortalité est donc plus élevé dans les endroits clôturés que dans les endroits non clôturés (33 contre 17 pour la période d'avril 1998 à mars 2003).

L'installation de clôtures, bien qu'utile pour la réduction de la mortalité de certaines espèces, contribue à la fragmentation des habitats, comme le fait la route. Pour corriger ce problème, Parcs Canada a construit des passages fauniques souterrains et aériens le long de certains tronçons de la Transcanadienne dans les parcs des Rocheuses et, en 78 mois de surveillance (de novembre 1996 à mars 2003),

plus de 44 579 animaux sauvages, de taille moyennes à grande, les ont empruntés. Chaque passage empêche des animaux de se faire tuer sur la route.

## Cadre de rapport sur l'écologie

Avant d'entreprendre l'élaboration d'un cadre de rapport sur l'écologie, on a examiné les engagements des unités de gestion relativement aux routes ainsi que les pratiques et indicateurs de rendement en matière de gestion durable des routes des autres autorités. Une ébauche du rapport d'examen a été rédigée en mars 2003 et le rapport définitif sera prêt à l'automne 2003, une année plus tard que prévu. L'achèvement de l'ébauche du cadre de rapport sur l'évaluation écologique est donc reporté d'un an jusqu'en mars 2004. Ce rapport sera validé au niveau des unités de gestion avant d'être complété en mars 2005.

***Attente en matière de rendement***
Cadre de rapport sur l'écologie
avant mars 2003.

L'utilisation de sel sur les routes constitue un des éléments éventuels du cadre. Environnement Canada précise que certaines concentrations de sel représentent un risque pour les plantes, les animaux et les milieux marins. Parcs Canada a donc rédigé une ébauche d'une politique de gestion du sel en tenant compte de ce fait. La politique proposée stipule que les unités de gestion responsables de routes doivent faire une utilisation écologique du sel et réduire les effets environnementaux négatifs associés à l'entreposage, la manipulation et l'épandage du sel. La politique exige aussi que les unités de gestion évaluent l'impact du recours au sel de voirie et la nécessité de dresser un plan local de gestion du sel comportant des buts et objectifs spécifiques à mesurer et à décrire dans le rapport annuel. Au 31 mars 2003, deux unités de gestion avaient terminé leurs plans de gestion du sel.

# GESTION DE PARCS CANADA

## Description et dépenses

Cette gamme de services se rapporte uniquement au bureau national et englobe ce qui suit : haute direction, gestion financière, gestion immobilière, services d'affaires, gestion de la technologie de l'information et des données, lois, politiques et planification pour orienter l'Agence, ainsi qu'établissement de liens efficaces avec les clients et les intervenants. Voici les dépenses de cette gamme de services :

| (En milliers de dollars) | | 2002-2003 | 2001-2002 |
|---|---|---|---|
| DÉPENSES D'EXPLOITATION (excluant amortissement et perte nette sur cession) | Salaires | 17 707 | 21 455 |
| | Autres | 28 916 | 27 729 |
| | Total | 46 623 | 49 184 |
| DÉPENSES EN CAPITAL | | 2 501 | 2 052 |

Cette gamme de services a représenté 9 p. 100 des dépenses de fonctionnement pour chacune des deux dernières années. En 2002-2003, des dépenses en capital de 800 k$ ont été faites au parc national du Canada des Lacs-Waterton pour de nouveaux locaux.

| Objectif stratégique | Résultats prévus | Attentes en matière de rendement |
|---|---|---|
| Maintenir ou améliorer l'intégrité de la gestion, en mettant l'accent notamment sur l'utilisation d'un processus décisionnel efficace et la gestion axée sur les résultats. | Meilleurs cadres de gestion pour assurer une prise de décisions et une responsabilisation efficaces. | • Terminer l'évaluation de la capacité de la fonction moderne de contrôleur et le plan d'action d'ici juin 2002.<br>• Indicateurs de rendement et systèmes d'information pour faire rapport sur tous les résultats prévus d'ici mars 2005. |
| | Participation accrue des Autochtones dans les endroits patrimoniaux du Canada. | • Objectifs à déterminer |

## Initiatives et réalisations

### Fonction moderne de contrôleur

Cette gamme de services est axée sur l'élaboration d'un cadre cohérent et de structures de planification, contrôle et rapport conformes au concept de fonction moderne de contrôleur du Conseil du Trésor. L'initiative de fonction moderne de contrôleur traite de plusieurs aspects de la fonction de contrôleur, à savoir leadership stratégique, employés motivés, responsabilisation, valeurs et éthique, information intégrée sur le rendement, gestion des risques et intendance rigoureuse.

> ***Attente en matière de rendement***
> Terminer l'évaluation de la capacité de la fonction moderne de contrôleur et le plan d'action d'ici juin 2002.

Parcs Canada a terminé l'évaluation officielle de l'état de sa fonction moderne de contrôleur en faisant appel à un consultant autonome choisi par le Secrétariat du Conseil du Trésor en juin 2002. Le Plan d'action sur la fonction moderne de contrôleur de l'Agence a été approuvé en janvier 2003, plusieurs mois plus tard que prévu. Le Plan cerne des domaines spécifiques dans les grands volets de la fonction de contrôleur où des mesures sont à prendre. À court terme, on a mis l'accent sur la planification et le leadership (p. ex., les nouveaux plans d'affaires viables des unités de gestion ont été dressés en 2002-2003 pour mise en œuvre sur les cinq années suivantes), l'intendance (p. ex., axée sur l'élaboration d'un cadre de gestion des biens et amélioration des systèmes et données) et la promotion des valeurs et principes de l'Agence (p. ex., travaux préliminaires sur l'élaboration de la formation des gestionnaires). À plus long terme, la gestion des risques, la responsabilisation et l'information intégrée sur le rendement retiendront l'attention.

## Information sur le rendement

Parcs Canada s'était engagée à améliorer l'information sur le rendement dans le *Plan d'action de l'information sur le rendement*. En 2002-2003, les progrès réalisés relativement au plan ont fait l'objet d'un examen. Les résultats de cet examen paraissent dans ce rapport (p. ex., élaboration d'un meilleur système de surveillance de l'intégrité écologique; meilleurs rapports sur les impacts environnementaux de la fréquentation et des routes; amélioration des données sur la fréquentation dans les 20 endroits les plus visités). Un plan d'action révisé sera dressé d'ici l'automne 2003.

***Attente en matière de rendement***
Indicateurs de rendement et systèmes d'information pour faire rapport sur tous les résultats prévus d'ici mars 2005.

Un des aspects clés de l'information intégrée sur le rendement est la possibilité d'établir un lien entre les coûts et les résultats prévus. En 2002-2003, l'Agence a commencé à revoir sa structure de planification, rapport et reddition de compte (les gammes d'affaires et de services indiquées dans la section sur les rapports établis en fonction du plan) et a, entre autres, examiné comment améliorer le lien entre les dépenses et les résultats prévus. L'examen sera terminé en 2003-2004 et les changements, le cas échéant, devraient être mis en œuvre pendant l'exercice 2004-2005. Entre-temps, on trouvera quelques renseignements concernant les dépenses par gamme de services dans le présent rapport annuel. Parcs Canada veut avoir d'ici mars 2008, soit trois ans plus tard que prévu, de l'information fiable et pertinente sur le rendement relativement à chaque résultat attendu.

## Participation accrue des peuples autochtones en ce qui concerne le patrimoine du Canada

Les attentes au plan du rendement relativement à l'élargissement de la participation des peuples autochtones en ce qui concerne les endroits patrimoniaux du Canada ont été indiquées dans l'ébauche du Plan d'entreprise 2003-2008. Il s'agit notamment d'harmoniser l'embauche des Autochtones avec l'offre du marché du travail, d'augmenter le nombre de désignations dans le domaine de l'histoire autochtone, d'accroître l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, d'intensifier les relations économiques et de mettre en valeur des

thèmes autochtones dans les parcs et lieux où c'est pertinent d'ici cinq ans. On trouve dans ce rapport des renseignements sur ces priorités, entre autres, sur les efforts de Parcs Canada en vue de grossir l'effectif autochtone (gamme de services de la gestion des ressources humaines) et d'augmenter le nombre de désignations d'endroits, de personnes et d'événements

***Attente en matière de rendement***
Objectifs à déterminer

d'importance autochtone nationale et le nombre d'activités clés en vue de resserrer les liens avec les peuples autochtones

# GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

## Description et dépenses

Cette gamme de services comprend une stratégie détaillée de gestion des ressources humaines essentielle au fonctionnement efficace de l'Agence. Voici les dépenses de cette gamme de services :

| (En milliers de dollars) | | 2002-2003 | 2001-2002 |
|---|---|---|---|
| DÉPENSES D'EXPLOITATION (excluant amortissement et perte nette sur cession) | Salaires | 9 663 | 8 873 |
| | Autres | 3 179 | 3 200 |
| | Total | 12 842 | 12 073 |
| DÉPENSES EN CAPITAL | | 1 | 4 |

Cette gamme de services représente 2 p. 100 des dépenses de fonctionnement au cours des deux dernières années.

| Objectif stratégique | Résultats prévus | Attentes en matière de rendement |
|---|---|---|
| Gérer les ressources humaines afin que Parcs Canada soit dotée d'un effectif compétent, représentatif de la population canadienne qui travaille dans un environnement positif et responsabilisé. | Milieu de travail amélioré, renouvellement et représentativité de l'effectif. | • Indicateurs de rendement clés avant mars 2004.<br>• Représentativité de l'effectif dans les deux groupes linguistiques.<br>• Effectif représentatif des groupes visés par l'équité en matière d'emploi. |

En tant qu'employeur distinct en vertu de l'Annexe I de la Partie II de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, Parcs Canada assume des responsabilités qui relevaient auparavant du Secrétariat du Conseil du Trésor et de la Commission de la fonction publique. Parcs Canada est à élaborer un nouveau régime de gestion des ressources humaines qui fournira l'infrastructure permettant aux employés de travailler dans un environnement positif et responsabilisé, de concrétiser le mandat de l'Agence et d'offrir d'excellents services à la clientèle. Le régime fondé sur les valeurs et principes de gestion des ressources humaines sera le reflet des besoins particuliers des employés et du contexte opérationnel de Parcs Canada.

## Initiatives et réalisations

### Créer un milieu de travail positif

Les quatre priorités de Parcs Canada en ce qui concerne l'achèvement de la nouvelle infrastructure et des politiques de gestion des

ressources avant mars 2005 sont décrites dans le *Plan d'entreprise 2001-2002 à 2005-2006*. Les voici :

**a) Négociation collective**

Le statut d'employeur distinct de Parcs Canada a permis de simplifier et de rationaliser l'infrastructure de négociation en remaniant les unités de négociation. En avril 2001, l'Alliance de la fonction publique du Canada a été reconnue comme étant l'agent de négociation de Parcs Canada. En juillet 2002, on a signé la première convention collective pour la période d'août 2000 à août 2003.

**b) Élaboration d'un cadre de reddition de compte en matière de gestion des ressources humaines**

Un cadre de reddition de compte en matière de gestion des ressources humaines a été approuvé en mai 2002. Ce cadre définit les activités clés. Les attentes au plan du rendement et les indicateurs éventuels de rendement pour les résultats attendus intégrés au plan d'entreprise. Chaque résultat est lié aux Valeurs et principes directeurs en matière de ressources humaines de Parcs Canada. On continue de peaufiner les indicateurs et les outils de mesure. En 2002-2003, l'Agence a commencé à préparer un sondage auprès des employés qui devrait être tenu à l'été 2003. Le sondage et d'autres outils de mesure permettront de respecter les dispositions de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* qui stipulent qu'un rapport autonome doit être produit aux cinq ans pour déterminer si l'Agence se conforme aux Valeurs et principes directeurs en ce qui concerne la gestion de ses ressources humaines. Le premier rapport sera présenté en 2003-2004.

***Attente en matière de rendement***
Indicateurs clés de rendement avant mars 2004.

**c) Élaboration d'un cadre global de rémunération**

L'élaboration d'un cadre intégré de rémunération comporte trois étapes : 1) concevoir une stratégie globale de rémunération; 2) créer un système de classification; et 3) harmoniser en conséquence le régime de dotation et le système de la paie. Le cadre intégré doit équilibrer la relativité interne et externe et aboutir à des programmes simplifiés et souples de rémunération ainsi qu'à des mesures d'équité en matière d'emploi qui facilitent le recrutement et la réteution, d'employés dans les domaines de compétences essentielles. L'élaboration de la stratégie globale de rémunération a commencé en 2002-2003 avec la mise au point de nouveaux modèles de rémunération.

**d) Achèvement des examens nationaux de la classification**

Les travaux relatifs au nouveau régime de classification ont été reportés à 2004-2005, en attendant l'achèvement des examens nationaux de classification d'ici mars 2004. Ces examens vérifient si le travail des employés est décrit et classé correctement selon le régime en vigueur de classification. Trois mille postes avaient été examinés au 31 mars 2003. Plus d'une centaine de descriptions génériques ont été rédigées pour 80 p. 100 des postes de Parcs Canada. De ces descriptions génériques, 41 ont été mises en œuvre et touchent plus de 1 000 postes. Les autres classifications de postes génériques seront terminées en 2003-2004. Des modèles et des options pour un nouveau régime de classification seront proposés avant mars 2004, ce qui concordera avec l'élaboration d'une stratégie de rémunération. La mise en œuvre commencera en 2005. Le nouveau régime sera plus simple et mieux équilibré en ce qui concerne la relativité interne et externe dans le cas de travail similaire. Il y aura donc moins de

groupes de classification, des descriptions de travail uniformisées (plus accessibles) pour la classification des postes, ce qui accélérera les décisions de dotation. Le régime mènera à une rémunération plus uniforme et favorisera la mobilité. En plus de répondre aux besoins d'affaires de Parcs Canada, le nouveau régime complétera l'approche préconisée pour les descriptions de travail génériques. L'harmonisation du régime de dotation et du système de paie avec les modalités d'emploi coïncidera avec le cycle de négociation collective.

## Autres composantes du régime des RH

L'élaboration des politiques prioritaires relativement à la dotation et au renouvellement, aux relations de travail et à la rémunération va bon train; les efforts sont axés sur les modifications essentielles à apporter à l'environnement de l'Agence. Par exemple, des politiques sur les langues officielles pour le groupe de la direction et sur le recrutement à l'externe des membres des groupes visés par l'équité en matière d'emploi ont été élaborées ou révisées en 2002-2003.

Au cours de l'année à l'étude, on a réalisé de grands progrès relativement à l'achèvement d'un système qui permet de résoudre les conflits rapidement, au palier local par des moyens axés sur les intérêts, en parallèle aux recours axés sur les droits. Comme mentionné précédemment, le processus d'examen par un tiers indépendant (ETI), mis en place en 2000-2001, constituait un mécanisme d'examen des griefs de dotation, de congédiements non disciplinaires ou liés aux politiques sur les avantages réguliers. Le régime des modes alternatifs de résolution des conflits (MARC) a progressé tout comme le choix des sites pour la mise en œuvre des projets pilotes des processus des MARC en 2002-2003. Un cadre d'évaluation du programme a également vu le jour en 2002-2003. Les projets pilotes seront évalués en 2004-2005 et les stratégies de mise en oeuvre seront dressées en collaboration avec le syndicat.

## Vers un effectif compétent

L'analyse démographique indique que l'effectif de Parcs Canada vieillit. Les retraites devraient avoir des incidences sur l'Agence au cours des cinq prochaines années; le pourcentage de départs à la retraite devrait être particulièrement élevé dans les groupes suivants – direction (43 p. 100), spécialistes des sciences physiques (36 p. 100), biologistes (18 p. 100), ingénieurs (50 p. 100), historiens (46 p. 100) et architectes (33 p. 100).

En 2002-2003, Parcs Canada a défini une approche pour régler les problèmes de ressources humaines de l'Agence. Ainsi, des cadres supérieurs de 12 communautés fonctionnelles (p. ex., finances, intégrité écologique, mise en valeur du patrimoine, ressources humaines, etc.) devront rendre compte de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de ressources humaines de ces communautés fonctionnelles. Ces plans visent à assurer un bassin viable d'employés compétents pour répondre aux besoins actuels et futurs des programmes dans chaque domaine. En 2002-2003, les gestionnaires ont reçu une formation sur l'analyse des données démographiques et l'identification des problèmes de chaque communauté. Ils dresseront des plans des RH des communautés fonctionnelles en 2003-2004 afin de résoudre les problèmes cernés et veiller à ce que l'Agence soit en mesure de s'acquitter de son mandat. En 2002-2003, on a mis en place une capacité supplémentaire d'analyse à l'appui de la mise à jour des données démographiques et de la planification des ressources humaines.

Dans le dernier rapport annuel, on signalait qu'en mars 2002, environ la moitié des unités de gestion avaient présenté un Plan des ressources humaines au directeur général de l'Est du Canada ou au directeur général de l'Ouest et du Nord du Canada. Les plans portent en partie sur les problèmes de rélève locaux. Étant donné que les plans des RH des communautés fonctionnelles occupent l'avant-scène au palier national, les plans locaux des RH seront relégués au second plan en 2002-2003. Les plans des communautés fonctionnelles influeront sur les plans des RH dressés par les unités de gestion au cours des années à venir. Les plans des RH déjà en place demeureront valides.

## Vers un effectif représentatif

Parcs Canada veut un effectif représentatif de la dualité linguistique du Canada et des quatre groupes visés par l'équité en matière d'emploi conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

En 2001-2002, une Stratégie nationale pour l'équité en matière d'emploi a été établie en fonction des quatre volets suivants : accroissement de la représentativité; accroissement de la sensibilisation; responsabilisation claire; amélioration de l'infrastructure afin d'illustrer les progrès. Des priorités annuelles relatives à l'équité en matière d'emploi ont été fixées et un certain nombre d'initiatives spéciales ont été mises en œuvre afin d'accroître la représentativité.

Au 31 mars 2003, le pourcentage d'employés anglophones (77,5 p. 100) et francophones (22,5 p. 100) dans l'ensemble de l'Agence était le reflet de la répartition des deux langues officielles au Canada. Au 31 mars 2003,

***Attente en matière de rendement***
Effectif représentatif des deux groupes linguistiques

78 p. 100 des superviseurs (141 sur 180) qui occupaient des postes bilingues dans des régions bilingues répondaient aux exigences linguistiques de leur poste comparativement à 81 p. 100 dans l'ensemble de la fonction publique[19], soit une légère diminution depuis 2001-2002 (81 % ou 140 sur 171). Les renseignements sur la satisfaction des visiteurs en ce qui concerne les services dans la langue officielle de leur choix et sur le nombre de plaintes à la Commission des langues officielles relativement à la langue de service sont indiqués à la rubrique Services aux visiteurs.

Parcs Canada s'attend à ce que son effectif soit le reflet de l'offre du marché national du travail en ce qui a trait aux groupes visés par l'équité en matière d'emploi. Parcs Canada a codé ses postes en fonction du code de la classification nationale des professions afin de faire une comparaison réaliste entre son effectif et ceux de l'extérieur. En 2002-2003, Parcs Canada a également mené un sondage de déclaration volontaire en vue de déterminer le pourcentage de son effectif représenté dans chaque groupe visé par l'équité en matière d'emploi. L'offre du marché du travail national et le pourcentage de l'effectif actuel de Parcs Canada dans les quatre groupes visés sont indiqués à la figure 20 (voir l'encadré sur le calcul de l'offre du marché du travail).

***Attente en matière de rendement***
Effectif représentatif des groupes visés par l'équité en matière d'emploi

[19] Mars 2002-2003 Secrétariat du Conseil du Trésor, *Rapport annuel sur les langues officielles*

### Calcul de l'offre du marché du travail

En 2001-2002, Parcs Canada a adopté une méthode de calcul de l'offre du marché du travail qui tenait compte uniquement des Canadiens membres des groupes désignés par les codes de classification nationale correspondant aux emplois de Parcs Canada. En 2002-2003, cette méthode a été peaufinée et axée sur les Canadiens des groupes désignés situés dans les régions où Parcs Canada peut s'attendre à recruter. Comparativement à 1990-2000, on constate ainsi une diminution de l'offre réelle du marché du travail dans le cas des femmes (4 %) et des membres des minorités visibles (7 %). L'offre réelle du marché du travail pour les personnes handicapées est inférieure de 1 % et elle augmente d'environ 2,5 % pour les Autochtones.

Parcs Canada avait pour objectif que 20 p. 100 des personnes engagées en 2002-2003 soient des personnes handicapées, des Autochtones ou des membres de minorités visibles. Environ 18 p. 100 des personnes engagées font partie de ces groupes (71 sur 388). Quarante-sept sont des Autochtones (15 professionnels ou semi-professionnels et 32 dans des postes de soutien administratif ou technique) et 21 sont des membres des minorités visibles (14 professionnels ou semi-professionnels et 7 dans des postes de soutien administratif ou technique).

Parcs Canada ne parvient toujours pas à une représentativité des femmes et des minorités visibles conforme à leur nombre sur le marché du travail et a pris plusieurs mesures pour régler ce problème. En 2002-2003, l'Agence a commencé à fournir aux gestionnaires le pourcentage des membres de groupes désignés dans leurs unités d'affaires et l'offre du marché du travail local. Un répertoire canadien des associations et organisations ayant des clients dans les groupes désignés a été produit afin que les gestionnaires sollicitent leur participation pour joindre les membres de ces groupes. Parcs Canada a aussi examiné la représentativité dans l'Agence des membres des groupes désignés dans 13 groupes professionnels afin de repérer les cas de sous-représentation. En 2003-2004, il y aura une vérification des régimes d'emploi pour cerner les obstacles systématiques et les supprimer, le cas échéant.

En plus de son engagement à représenter les groupes visés par l'équité en matière d'emploi dans l'ensemble de son effectif, Parcs Canada s'est engagé auprès de groupes particuliers visés par l'équité en matière d'emploi, suite à une plainte concernant les droits de la personne. Conformément au règlement intervenu entre Parcs Canada et M^me^ V. Demuth, Parcs Canada doit faire des efforts raisonnables pour recruter 33 p. 100 de femmes et 8 p. 100 de membres des minorités visibles au sein du Service de gardes de parc (octobre 1996 au 30 décembre 2002). En 1997-1998, les femmes représentaient 13 p. 100 des employés du Service des gardes de parc qui ne comptait aucun membre des minorités visibles. En octobre 2002, les femmes composaient 19 p. 100 (71) et les membres des minorités visibles 1,9 % (7) de l'effectif du Service des gardes de parc. Le rapport définitif sur l'entente a été présenté à la Commission canadienne des droits de la personne en décembre 2002.

**Figure 20 : Offre du marché du travail national et pourcentage de l'effectif de Parcs Canada dans les groupes visés par l'équité en matière d'emploi**

| Offre du marché du travail pour les groupes visés par l'équité en matière d'emploi (%) (Statistique Canada, Recensement de 1996) | | Pourcentage de l'effectif de Parcs Canada | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Mars 2003 | Mars 2002 | Mars 2001 |
| Femmes | 42,9 | 39,9 | 39,4 | 39,3 |
| Autochtones | 4,6 | 8,3 | 5,2 | 4,6 |
| Personnes handicapées | 5,9 | 5,7 | 3,2 | 3,0 |
| Minorités visibles | 3,7 | 2,1 | 1,3 | 1,1 |

# Section 4 : Rapports consolidés

## Gestion du matériel

En raison de contraintes financières, Parcs Canada n'a pas pu mettre en œuvre un système commun d'inventaire et de suivi des biens de faible valeur. Les gestionnaires emploient divers systèmes pour tenir des inventaires des biens, dont cinq ont fait l'objet de vérifications internes au cours des deux dernières années. Un groupe de travail est à examiner les biens à risque élevé à inventorier; ce groupe fera rapport avant mars 2004. Après la mise à niveau du SAP en 2005, on disposera d'un module pour inventorier les biens de faible valeur.

## Réservoirs de stockage souterrains

Le 30 avril 2002, l'Agence Parcs Canada a remis à Environnement Canada son rapport annuel sur l'application du Règlement concernant l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur les terres fédérales, partie IX de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

## Initiative d'amélioration des services

L'Agence fait partie d'un réseau de ministères et d'organismes clés, relevant du Secrétariat du Conseil du Trésor, chargé de promouvoir l'utilisation d'un outil commun de mesure, d'élaborer une formule adéquate d'application de l'objectif d'amélioration des services et de définir les services clés visés par l'initiative. L'élaboration du plan d'amélioration des services de l'Agence a été reportée jusqu'à ce que les points précédents soient réglés.

Tous les ans, Parcs Canada fait le point sur les attentes et la satisfaction des visiteurs relativement aux services offerts dans les parcs nationaux du Canada et les lieux historiques nationaux du Canada. Parcs Canada veut qu'au moins 85 p. 100 des visiteurs trouvent l'ensemble de leur visite « satisfaisante » ou « entièrement satisfaisante » et qu'au moins 50 p. 100 des visiteurs indiquent être « très satisfaits ». Les résultats de ces sondages sont présentés à la section sur la satisfaction des visiteurs sous la rubrique Services aux visiteurs.

## Gouvernement en direct

Dans le cadre de son engagement relativement à l'initiative Gouvernement en direct (GED) et dans le cadre du projet Réservations et billetterie en direct de Patrimoine canadien, Parcs Canada s'est occupé de l'élaboration d'un système national de réservations des emplacements de camping. Grâce à ce système, les clients pourront réserver des emplacements de camping dans les parcs nationaux et modifier ces réservations par le biais d'Internet ou d'un centre d'appels sans frais. Le système s'autofinancera par les droits de transaction perçus auprès des utilisateurs. Les connaissances et l'expérience acquises permettront de faire progresser le projet global de GED, qui devrait comporter des options de réservation et de billetterie pour les autres programmes et services offerts par le Ministère et les organismes du portefeuille.

Des demandes de proposition en vue de la conception et de la mise en œuvre du système de réservation des emplacements de camping ont été sollicitées en 2002-2003. Au 31 mars 2003, un marché avec le soumissionnaire retenu était sur le point d'être signé, Parcs Canada mettant la dernière main à une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée. Un prototype du système devrait être prêt dans les 60 jours suivant la signature du marché. Des essais pilotes devraient être faits dans un certain nombre de parcs pendant la saison de camping de 2004. Ces essais seront suivis de la mise en place nationale du système de réservation des emplacements de camping pendant la saison de 2005. Il faudra cependant procéder à la mise à niveau de l'infrastructure informatique et des télécommunications des parcs et des terrains de camping qui utiliseront le système.

## Fonction moderne de contrôleur

En 2001-2002, Parcs Canada a commencé l'évaluation officielle de la fonction moderne de contrôleur au sein de l'organisation. Pour plus de précisions, voir la section sur la Mesure du rendement, gamme de services de la gestion.

## Gestion des ressources humaines

Pour obtenir plus de renseignements sur la gestion des ressources humaines, la planification de la relève et la représentativité de l'effectif, voir la section sur la Gestion des ressources humaines du présent ce rapport.

## Développement durable

En février 2001, Parcs Canada diffusait sa première *Stratégie sur le développement durable* (**www.parcscanada.gc.ca**) (SDD). Les engagements de la SDD ont été intégrés au Plan d'entreprise de 2001-2002 à 2005-2006 de Parcs Canada. Les tableaux suivants résument les progrès réalisés par Parcs Canada relativement aux objectifs stratégiques (auparavant les buts), aux résultats prévus (auparavant les objectifs) et aux activités clés. Nota : deux des résultats prévus touchant le système de gestion de l'environnement (SGE) de Parcs Canada font maintenant partie de l'objectif stratégique axé sur l'intégrité écologique plutôt que de l'objectif distinct du volet intendance environnementale du cadre de gestion des opérations de Parcs Canada.

## Objectif stratégique 1 en matière de développement durable

Achever le réseau des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation afin de représenter toutes les régions naturelles terrestres et marines du Canada et étendre le réseau des lieux historiques nationaux qui commémore l'histoire du Canada.

| Résultats prévus | Réalisations |
|---|---|
| Création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées et achèvement des parcs non terminés. | Dans le *Plan d'entreprise de 2001-2002 à 2005-2006*, Parcs Canada modifiait les engagements prévus dans la SDD initiale. L'Agence veut maintenant signer des ententes en vue de la création de deux nouveaux parcs nationaux, sous réserve des fonds disponibles et poursuivre les négociations relatives à l'aménagement d'une nouvelle AMNC. Les sections sur la création de parcs nationaux et de réserves de parcs nationaux ainsi que d'AMNC et réserves d'AMNC font état des progrès réalisés. |
| Désignation et commémoration de nouveaux lieux, personnes et événements d'importance historique nationale, en particulier dans les domaines prioritaires sous-représentés. | Parcs Canada n'a pas modifié ses engagements dans ce domaine. La section sur l'expansion du réseau des lieux historiques nationaux du Canada traite des progrès réalisés relativement à la désignation de 135 nouveaux lieux, personnes et événements sur cinq ans et aux 55 désignations liées à l'histoire des Autochtones, des collectivités ethnoculturelles et des femmes. |

## Objectif stratégique 2 en matière de développement durable

En priorité, assurer l'intégrité écologique des parcs nationaux, la viabilité des aires marines nationales de conservation et l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.

| Résultats prévus | Réalisations |
|---|---|
| Maintenir et rétablir l'intégrité écologique des parcs nationaux et la viabilité des aires marines nationales de conservation. | Voir le rapport détaillé sur les mesures prises en réponse aux recommandations prioritaires de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada à l'adresse suivante : **www.parcscanada.gc.ca** Voir aussi dans ce rapport la gamme de services 2, Protection des ressources patrimoniales, notamment les précisions sur les travaux de Parcs Canada relatifs aux espèces en péril.<br><br>Dans le cadre de l'initiative Prêcher par l'exemple, Parcs Canada doit réduire les émissions de gaz à effet de serre de 5,2 p. 100 par rapport aux niveaux de 1998-1999 d'ici 2010. Un partenariat avec Ressources naturelles Canada permet à Parcs Canada d'obtenir des renseignements spécialisés sur les technologies de l'énergie renouvelable. Le *Plan directeur de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les opérations de Parcs Canada* a été dressé et diffusé. Parcs Canada a fixé des objectifs de réduction de ces gaz pour chaque unité de gestion et centre de services. Les mesures prises au palier local comprennent la mise en œuvre de l'initiative Prêcher par l'exemple, des initiatives de remplacement des carburants pour promouvoir l'utilisation du mélange éthanol-essence, ainsi que des séances et ateliers de sensibilisation des employés.<br><br>Parcs Canada a un inventaire Web complet des réservoirs d'entreposage du pétrole jusqu'en septembre 2001. L'Agence a 64 réservoirs souterrains et 127 réservoirs en surface. Tous les réservoirs d'entreposage du pétrole sont enregistrés et font l'objet de rapports conformément à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Parcs Canada est à dresser l'inventaire des BPC et des hydrocarbures halogénés. Au 31 mars 2003, l'Agence avait 14 inventaires d'hydrocarbures halogénés et 5 inventaires de BPC. |
| Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. | Voir les sections sur « la planification et l'évaluation de l'intégrité commémorative des lieux administrés par Parcs Canada » pour obtenir des précisions sur les plans directeurs et les énoncés d'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et sur les résultats des dernières évaluations de l'IC. |

## Objectifs stratégiques 3 et 4 en matière de développement durable

Expliquer aux intervenants et au public les concepts d'intégrité commémorative et d'intégrité écologique et obtenir leur appui.

Fournir aux visiteurs dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux des services qui leur permettent de profiter des aires patrimoniales et de les apprécier, tout en minimisant les répercussions sur les ressources.

| Résultats | Réalisations |
|---|---|
| Accroître la sensibilisation, la compréhension et l'appui relatifs aux valeurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. | Voir la gamme de services 3, Mise en valeur du patrimoine traitant des efforts d'accroissement de la sensibilisation, de la compréhension et de l'appui relatifs aux valeurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. L'engagement visant l'élaboration d'un cadre d'évaluation de la collaboration de Parcs Canada avec l'industrie du tourisme a été intégré à ce grand cadre. |
| Gérer les attentes des visiteurs et la fréquentation de façon à assurer la satisfaction des visiteurs et à minimiser les répercussions sur l'environnement. | Voir la section sur les Services aux visiteurs – Incidences de la fréquentation pour des précisions sur le cadre des répercussions de la fréquentation. |

## Objectif stratégique 5 en matière de développement durable

Les collectivités des parcs sont régies avec efficacité et administrées avec efficience à titre de modèles de durabilité.

| Résultat prévu | Réalisation |
|---|---|
| Les collectivités des parcs adoptent de saines pratiques de gestion et sont des leaders dans le domaine de l'intendance environnementale. | Voir à la section sur la gestion communautaire axée sur les principes, les progrès réalisés quant à l'achèvement des plans directeurs des collectivités des parcs nationaux et à l'élaboration de cadres d'absence d'impacts nets sur l'environnement. |

# Lois et règlements connexes administrés

La ministre a l'unique responsabilité devant le Parlement des lois et des règlements connexes suivants :

| | |
|---|---|
| *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales* | L.R. 1985, c.52 (4e Supp.) |
| Règlements sur les gares ferroviaires patrimoniales | |
| *Loi sur les lieux et monuments historiques* | L.R. 1985, c. H-4 |
| *Loi sur la maison Laurier (Laurier House)* | L. R. 1952, c. 163 |
| *Loi sur les parcs nationaux du Canada* | L. C. 2000, c. 32 |
| *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* | Chapitre 18, Lois du Canada, sanctionnée le 13 juin 2002 |

Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux
Règlement sur les bâtiments des parcs nationaux
Règlement de 1998 sur la pratique de commerces dans les parcs nationaux
Règlement sur le camping dans les parcs nationaux
Règlement sur les cimetières dans les parcs nationaux
Règlement sur les chalets construits dans les parcs nationaux
Règlement de 1998 sur les animaux domestiques dans les parcs nationaux
Règlement sur la prévention des incendies dans les parcs nationaux
Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux
Règlement sur les ordures dans les parcs nationaux
Règlement général sur les parcs nationaux
Règlement sur la circulation routière dans les parcs nationaux
Règlement de 1991 sur les baux et les permis d'occupation dans les parcs nationaux
Règlement sur les enseignes dans les parcs nationaux
Règlement sur la désignation des périmètres urbains, des centres d'accueil et des centres de villégiature
Règlement sur les eaux et les égouts dans les parcs nationaux
Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux
Règlement sur la faune des parcs nationaux
Règlement sur la perception d'impôts sur les travaux de voirie dans le périmètre urbain de Jasper
Règlement sur le zonage du lotissement urbain de Jasper
Règlement sur le gibier du parc Wood-Buffalo
Règlement sur le bois dans la région du Gros-Morne

Règlement général sur les parcs historiques nationaux
Décret sur les parcs historiques nationaux
Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux
*Loi sur l'Agence Parcs Canada* L.C. 1998, c.31
*Loi sur le Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent* L.C. 1997, c. 37
Règlement sur les activités marines du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent

La ministre partage la responsabilité devant le Parlement des Lois et des règlements connexes suivants :

*Loi sur les forces hydrauliques du Canada* L. R. 1985, c. W-4
Règlement sur les forces hydrauliques du Canada

*Loi sur le ministère du Transport*, articles 7,16,17 L. R.. 1985, c. T-18
Règlement sur les canaux historiques

**Rapports annuels législatifs et autres rapports ministériels**

*Rapport annuel de l'Agence Parcs Canada* 27 novembre 2002

*Plan d'entreprise de l'Agence Parcs Canada de 2001-2002 à 2005-2006*

*Parcs Canada – Rapport sur les plans et priorités 2002-2003* 31 mars 2003

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

# ÉVALUATION PAR LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE de l'information sur le rendement

Au directeur général de l'Agence Parcs Canada et
à la ministre du Patrimoine canadien

## Objet et étendue

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* exige que la vérificatrice générale du Canada évalue la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence Parcs Canada en regard des objectifs établis dans son plan d'entreprise.

La responsabilité du plan d'entreprise et de l'information sur le rendement contenue dans le rapport annuel incombe à la direction de l'Agence Parcs Canada. Ma responsabilité consiste à fournir une évaluation de la justesse et de la fiabilité de l'information de rendement que l'Agence présente dans son rapport annuel 2002-2003. Pour ce faire, j'ai évalué l'information en regard de critères de justesse et de fiabilité qui ont fait l'objet d'une discussion avec l'Agence et qui sont décrits à l'annexe 1. Mon évaluation a été effectuée conformément aux normes relatives aux missions de certification établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Cette évaluation comprend l'analyse de l'information et le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui de cette information. Je n'ai pas évalué le rendement de l'Agence comme tel ni fait de commentaires à ce sujet.

L'Agence Parcs Canada a fait état de son rendement dans une section de son rapport annuel intitulée « Rendement par rapport au plan ». Mon évaluation ne touche que cette section. Cependant, j'ai examiné tout le rapport pour m'assurer de la concordance entre l'information qu y est communiquée et l'information sur le rendement. Je n'ai pas évalué l'information des hyperliens de sites Web.

## Conclusion

À mon avis, l'information sur le rendement donne une image assez juste et fiable du rendement de l'Agence Parcs Canada à l'égard de plusieurs aspects importants de son mandat. Pour d'autres aspects importants, l'Agence doit présenter de l'information de rendement plus complète. Bien qu'elle décrit les mécanismes mis en place pour lui permettre de mieux faire état de son rendement dans l'avenir, l'Agence doit mettre l'accent sur l'élaboration de l'information sur le rendement et éliminer d'autres glissements dans ses échéanciers prévus.

## Évaluation sommaire

Pour être en mesure de faire rapport sur son rendement en fonction de ses objectifs, l'Agence Parcs Canada a conçu et établi un cadre de rendement dans lequel elle définit les réalisations escomptées. Dans son rapport, l'Agence fournit de l'information sur toutes ses gammes de services et est en mesure de donner de l'information sur le rendement relativement à ses résultats dans certaines gammes. Lorsque l'information sur le rendement est incomplète,

l'Agence jette les bases qui devraient lui permettre de faire rapport sur ses gammes de services au cours des années à venir. Cependant, comme l'a reconnu l'Agence, il y a des glissements dans le processus, lesquels engendreront des retards dans sa capacité de fournir un rapport de rendement complet.

### Pertinente

**Des résultats concrets sont présentés**. Le rapport sur le rendement fournit aux lecteurs une bonne description des programmes de l'Agence ainsi que de l'information contextuelle et historique, et l'information présentée est pertinente. Bien que le rapport de rendement présente de l'information financière concernant les aspects importants des gammes de services, il faudrait en ajouter dans les prochains rapports.

**Il faut davantage d'information sur les résultats**. Lorsque l'information sur le rendement n'est pas disponible, comme pour la gamme de services « Protection des ressources patrimoniales », l'Agence Parcs Canada décrit clairement les activités ou stratégies importantes mises en place, ce qui devrait lui permettre de rendre compte de son rendement au cours des années à venir. Nous reconnaissons que l'établissement d'un système d'information de rendement complet demande du temps, toutefois nous encourageons l'Agence à fournir quelques informations sur les résultats de son rendement, même si elles sont partielles et élaborées seulement en partie.

### Compréhensible

**Les réalisations sont présentées en regard des attentes énoncées.** L'Agence Parcs Canada rend compte de ses réalisations en regard de ses attentes en matière de rendement et présente souvent de l'information comparative d'années antérieures. L'Agence présente dans son rapport de l'information sélective, concise et claire. Cela rend l'information sur le rendement communiquée significative et facile à comprendre. Toutefois, l'Agence bénéficierait d'analyser davantage son rendement, comme dans la gamme de services « Protection des ressources patrimoniales », où l'état de l'intégrité commémorative a été évalué pour certains sites historiques mais où l'Agence n'expose pas les enseignements tirés et ce qui changera. De plus, dans les prochains rapports, nous nous attendons à trouver davantage d'attentes en matière de rendement claires et concrètes, assorties d'un échéancier précis et axées sur les résultats, et à une démonstration plus visible de la manière par laquelle l'Agence contribue à ses résultats prévus.

### Attribuable

**L'accent sur l'apport de l'Agence Parcs Canada**. Le rapport présente une description claire de la complexité des processus et du nombre élevé de parties intéressées par l'atteinte des objectifs de l'Agence. Par exemple, dans le cas de la gamme de services « Création d'aires patrimoniales nationales », les rôles et les responsabilités des différents intervenants du réseau des sites historiques nationaux sont clairement décrits. Dans les cas où l'Agence travaille en partenariat avec d'autres groupes, le lecteur est généralement informé des facteurs qui influent sur l'atteinte d'un résultat donné.

## Exacte

**L'information est exacte et les limites sont bien expliquées.** En règle générale, l'information sur le rendement s'appuie sur des sources de données corroboratives et des éléments probants adéquats. L'Agence Parcs Canada a établi des mesures valables et des méthodes appropriées de collecte de données. Les sources de l'information et les limites des données sont bien expliquées. Cela précise le niveau d'exactitude des données et aide le lecteur à interpréter correctement l'information sur le rendement.

## Équilibrée

**Un rapport sur le rendement raisonnablement équilibré**. Dans l'ensemble, le ton du rapport est neutre et factuel et les limites de l'information sur le rendement sont bien expliquées. L'Agence Parcs Canada décrit les difficultés et les défis qu'elle a relevés et reconnaît les cas où le rendement n'était pas à la hauteur des objectifs. Tous les aspects du mandat de l'Agence sont inclus dans le rapport. En outre, l'importance consacrée aux différentes gammes de services reflète adéquatement l'apport des différents services ayant contribué directement au mandat de l'Agence.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
le 12 septembre 2003

**Annexe 1**

## Critères d'évaluation de la justesse et de la fiabilité
## Bureau du vérificateur général du Canada

Les critères suivants ont été élaborés en tant que moyens d'évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence en regard des objectifs énoncés dans son plan d'entreprise. Ils répondent à deux grandes questions : Est-ce que l'Agence a communiqué l'information sur le rendement en regard de ses objectifs? Est-ce que cette information est juste et fiable? L'information sur le rendement en regard des objectifs est juste et fiable si elle permet au Parlement et au public de déterminer la mesure dans laquelle l'entité ou le programme en question atteint les objectifs fixés.

| | |
|---|---|
| **Pertinente** | L'information sur le rendement rend compte, dans leur contexte, de réalisations concrètes et importantes en regard des objectifs et des coûts. |
| **Compréhensible** | L'information sur le rendement dresse un tableau clair du rendement et décrit les attentes et les repères en regard desquels le rendement est comparé. |
| **Attribuable** | L'information sur le rendement démontre, de façon crédible, pourquoi le programme a produit des changements positifs. |
| **Exacte** | L'information sur le rendement reflète adéquatement les faits communiqués, et ce, à un niveau d'exactitude approprié. |
| **Équilibrée** | L'information sur le rendement fournit un tableau représentatif et clair de tout l'éventail des réalisations, tableau qui n'induit pas le lecteur en erreur. |

D'autres renseignements sur les critères se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

# États financiers 2002-2003

# AGENCE PARCS CANADA

## Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Les états financiers ci-joints de l'Agence Parcs Canada sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par les membres du Conseil exécutif de l'Agence suivant la recommandation du Comité des finances.

Ils ont été établis par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent, lorsqu'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. Lorsqu'il y avait différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées dans les circonstances. La direction a préparé l'information financière qui figure dans le présent rapport annuel et a veillé à ce qu'elle concorde avec celle qui figure dans les états financiers.

La direction a établi et tient à jour des registres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion ainsi que des systèmes d'information conçus pour garantir dans une mesure raisonnable que les biens de l'Agence sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en vue de la réalisation des objectifs de l'Agence, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et aux politiques internes de l'Agence. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer l'efficacité des contrôles et des pratiques de gestion.

Le vérificateur externe de l'Agence, soit la vérificatrice générale du Canada, a vérifié les états financiers et en a fait rapport au directeur général de l'Agence et à la ministre du Patrimoine canadien.

Le directeur général de l'Agence

Alan Latourelle

Le dirigeant principal administratif

Mike Fay

Le 2 septembre 2003

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

# RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au directeur général de l'Agence Parcs Canada et
à la ministre du Patrimoine canadien

J'ai vérifié le bilan de l'Agence Parcs Canada au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
Le 2 septembre 2003

240 rue Sparks Street, Ottawa, Ontario K1A 0G6

# AGENCE PARCS CANADA

## Bilan au 31 mars

(en milliers de dollars)

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| **Actif** | | |
| **À court terme :** | | |
| Droits en argent (note 3) | | |
| Compte des activités générales | 57 593 | 72 904 |
| Comptes à fins déterminées | 487 | 508 |
| | 58 080 | 73 412 |
| Débiteurs | 4 952 | 4 735 |
| Stock de fournitures renouvelables (note 4) | 4 912 | 5 826 |
| | 67 944 | 83 973 |
| **Immobilisations (note 5)** | 1 458 509 | 1 499 655 |
| **Collections et sites archéologiques (note 6)** | 1 | 1 |
| | 1 526 454 | 1 583 629 |
| **Passif** | | |
| **À court terme :** | | |
| Créditeurs et charges à payer | | |
| Ministères et organismes fédéraux | 12 898 | 11 783 |
| Autres | 54 100 | 68 358 |
| | 66 998 | 80 141 |
| Produits reportés (note 7) | 6 779 | 6 856 |
| | 73 777 | 86 997 |
| **Avantages sociaux futurs (note 8)** | 39 856 | 35 278 |
| **Provision pour nettoyage environnemental (note 9)** | 21 809 | 21 084 |
| | 135 442 | 143 359 |
| **Avoir du Canada** | 1 391 012 | 1 440 270 |
| | 1 526 454 | 1 583 629 |

Éventualités et engagements (notes 9 et 14).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Le directeur général de l'Agence

Alan Latourelle

Le dirigeant principal administratif

Mike Fay

# AGENCE PARCS CANADA

## État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| **Charges (note 10)** | | |
| **Intendance des endroits du patrimoine national** | | |
| Création de lieux du patrimoine national | 14 137 | 14 526 |
| Protection des ressources patrimoniales | 130 244 | 131 764 |
| Mise en valeur du patrimoine | 51 691 | 49 221 |
| | 196 072 | 195 511 |
| **Utilisation et appréciation par les Canadiens** | | |
| Services aux visiteurs | 154 566 | 148 476 |
| Périmètres urbains | 7 998 | 11 227 |
| Routes de transit | 25 503 | 24 715 |
| | 188 067 | 184 418 |
| **Services ministériels** | | |
| Gestion de Parcs Canada | 46 623 | 49 184 |
| Gestion des ressources humaines | 12 842 | 12 073 |
| | 59 465 | 61 257 |
| **Amortissement des immobilisations** | 77 818 | 77 806 |
| **Perte nette sur aliénation d'immobilisations** | 10 083 | 541 |
| **Total des charges** | 531 505 | 519 533 |
| **Produits (note 11)** | 78 030 | 75 108 |
| **Frais d'exploitation nets (note 12)** | 453 475 | 444 425 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# AGENCE PARCS CANADA

## État de l'avoir du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| **Solde au début de l'exercice** | 1 440 270 | 1 461 046 |
| Frais d'exploitation nets | (453 475) | (444 425) |
| Services fournis gratuitement par des ministères (note 13) | 39 703 | 36 889 |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement | 379 846 | 389 002 |
| Variation – Droits en argent | (15 332) | (2 242) |
| **Solde à la fin de l'exercice** | 1 391 012 | 1 440 270 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# AGENCE PARCS CANADA

## État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| **Activités d'exploitation** | | |
| Frais d'exploitation nets | 453 475 | 444 425 |
| Éléments sans incidence sur l'encaisse : | | |
| Amortissement des immobilisations | (77 818) | (77 806) |
| Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations | (10 083) | (541) |
| Services fournis gratuitement par des ministères | (39 703) | (36 889) |
| Variation nette des postes hors caisse du fonds de roulement | 12 524 | (719) |
| Augmentation des avantages sociaux futurs | (4 578) | (91) |
| Augmentation de la provision pour nettoyage environnemental | (725) | (6 167) |
| **Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation** | 333 092 | 322 212 |
| **Activités d'investissement** | | |
| Acquisitions et améliorations d'immobilisations | 47 485 | 67 157 |
| Produit de l'aliénation d'immobilisations | (731) | (367) |
| **Encaisse utilisée pour les activités d'investissement** | 46 754 | 66 790 |
| **Encaisse nette fournie par le gouvernement** | 379 846 | 389 002 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# AGENCE PARCS CANADA

## Notes aux états financiers du 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

### 1. Pouvoirs et objectifs

L'Agence Parcs Canada a été créée en décembre 1998 en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* à titre d'établissement public. Elle exerce ses activités au nom de Sa Majesté du Canada. L'Agence Parcs Canada est une entité distincte qui figure à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend des comptes à la ministre du Patrimoine canadien. L'Agence n'est pas assujettie aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le mandat de l'Agence consiste à protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel et en favoriser chez le public la connaissance, pour les générations présentes et à venir. Pour réaliser son mandat, l'Agence exécute le programme prévu dans ses lois et pouvoirs.

Les pouvoirs relatifs aux programmes dont Parcs Canada est responsable découlent de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, de la *Loi sur les monuments et lieux historiques*, de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, de la *Loi sur le ministère des Transports* et de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*.

### 2. Conventions comptables importantes

Les états financiers de l'Agence sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

#### a) Crédits parlementaires

L'Agence est financée en majeure partie par le gouvernement du Canada sous forme de crédits parlementaires. Les crédits consentis à l'Agence ne correspondent pas à la présentation établie selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les éléments comptabilisés dans l'état de l'avoir du Canada ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux fournis par les crédits parlementaires. La note 12 présente de l'information au sujet de la source et de l'utilisation des crédits et établit un rapprochement général entre les frais d'exploitation nets et les crédits utilisés.

#### b) Produits reportés

Les produits reportés comprennent ceux qui sont reçus avant que les services ne soient rendus ainsi que les fonds reçus de tiers à des fins déterminées. Les produits reportés sont constatés à titre de produits d'exploitation lorsque les services sont rendus.

#### c) Stock de fournitures renouvelables

Les fournitures renouvelables sont comptabilisées au coût moyen.

#### d) Immobilisations

Les immobilisations, sauf les terrains, qui ont été transférées à l'Agence le 1er avril 1999 sont comptabilisées à leur coût historique estimatif, moins l'amortissement cumulé. Le coût historique estimatif des immobilisations a été établi en ajustant le coût de remplacement

actuel à celui de l'année d'acquisition ou de construction au moyen de facteurs fondés sur les changements des indices des prix au fil du temps. Cette approche tient également compte de l'état général des immobilisations et du coût des améliorations et des réparations importantes depuis l'acquisition ou la construction de l'immobilisation.

Les immobilisations, sauf les terrains, acquises après le 1er avril 1999 sont comptabilisées au prix coûtant. Les immobilisations, sauf les terrains, acquises contre une somme nominale ou par voie de don, sont comptabilisées à leur valeur marchande au moment de l'acquisition et un montant correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada. Les améliorations qui prolongent la vie utile ou le potentiel de service sont comptabilisées au prix coûtant.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de taux basés sur la durée d'utilisation prévue des biens, comme suit :

| Catégorie de biens | Vie utile |
|---|---|
| Édifices | 25-50 ans |
| Fortifications | 50-100 ans |
| Améliorations locatives | 2-10 ans |
| Terrains aménagés | 10-40 ans |
| Routes | 40 ans |
| Ponts | 25-50 ans |
| Canaux et installations maritimes | 25-80 ans |
| Services publics | 20-40 ans |
| Véhicules et matériel | 3-15 ans |
| Expositions | 5-10 ans |

Les terrains sont comptabilisés selon les méthodes d'évaluation suivantes. Les terrains acquis sont comptabilisés au coût historique. Les terrains acquis dans le cadre de la Confédération ou de l'entrée ultérieure d'une province ou d'un territoire sont comptabilisés à une valeur symbolique. Les terrains acquis par voie de don sont comptabilisés à la leur juste valeur marchande estimative à la date de l'acquisition et un montant correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada.

**e) Collections et sites archéologiques**

Les collections et les sites archéologiques sont comptabilisés à une valeur nominale.

**f) Avantages sociaux futurs**

**(i) Indemnités de cessation d'emploi**

Les indemnités de cessation d'emploi sont portées aux comptes salaires et avantages sociaux au fur et à mesure que les employés les cumulent en vertu de leurs conditions d'emploi respectives et sont fondées sur les échelles de salaire en vigueur à la fin de l'exercice. Le passif de l'Agence au titre des indemnités de cessation d'emploi est calculé selon les données provenant des résultats de l'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement dans son ensemble en matière d'indemnités de cessation d'emploi. Les indemnités payables à la cessation de l'emploi représentent des obligations de l'Agence qui sont habituellement financées par les crédits parlementaires d'exercices suivants.

**(ii) Régime de retraite**

Les employés de l'Agence cotisent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Le coût du régime est payé par les employés et par l'Agence. Les cotisations au régime sont enregistrées dans l'exercice au cours duquel elles sont effectuées. L'Agence n'est pas tenue en vertu de la loi actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

**g) Services fournis gratuitement par des ministères**

Les services fournis gratuitement par des ministères sont comptabilisés par l'Agence à titre de frais d'exploitation à leur juste valeur estimative. Un montant correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada.

**h) Provision pour nettoyage environnemental**

L'Agence comptabilise une provision pour nettoyage environnemental lorsqu'elle est tenue ou le sera vraisemblablement d'engager des coûts liés à la décontamination et à l'enlèvement de matières contaminées provenant de sites pollués et lorsque les coûts peuvent être raisonnablement estimés suite à une évaluation environnementale détaillée.

**i) Incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges déclarés pendant l'exercice visé. Le passif relié aux employés, la durée de vie utile estimative des immobilisations, le passif relié à l'environnement et les éventualités sont les éléments les plus importants qui font l'objet d'estimations. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

## 3. Droits en argent

L'Agence exerce ses activités à même les fonds du Trésor qui est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds de l'Agence sont déposées dans le Trésor et tous les débours faits par l'Agence proviennent du Trésor.

Les droits en argent comprennent ce qui suit:

**a) Compte des activités générales**

Le droit en argent pour les activités générales représente le montant d'argent que l'Agence peut retirer du Trésor du gouvernement, sans autres crédits. Au 31 mars 2003, le compte des activités générales a un solde de 57,6 millions de dollars (72,9 millions en 2002).

**b) Comptes à fins déterminées**

Le droit en argent pour comptes à fins déterminées représente l'argent reçu d'organisations externes qui doit être utilisé aux fins prévues. Au 31 mars 2003, l'Agence a un solde de 0,5 million de dollars (0,5 million en 2002) pour les comptes à fins déterminées.

## 4. Stock de fournitures renouvelables

Le stock de fournitures renouvelables au 31 mars est le suivant :

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| Matériaux et fournitures de construction | 712 | 928 |
| Matériel, approvisionnements et fournitures | 691 | 929 |
| Diverses autres fournitures | 639 | 625 |
| Terre, sable, gravier et autres matériaux bruts | 624 | 779 |
| Livres, publications et cartes | 551 | 565 |
| Produits ouvrés en bois et en métal | 530 | 686 |
| Combustible et autres produits pétroliers | 512 | 568 |
| Uniformes et vêtements protecteurs | 335 | 223 |
| Matériel de sécurité | 318 | 523 |
| | 4 912 | 5 826 |

## 5. Immobilisations

| | Coût historique de fermeture au 31 mars 2002 | Acquisitions nettes[1] de l'exercice terminé le 31 mars 2003 | Coût historique de fermeture au 31 mars 2003 | Amortissement cumulé au 31 mars 2003 | Valeur comptable nette au 31 mars 2003 | Valeur comptable nette au 31 mars 2002 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Édifices, fortifications et améliorations locatives | 686 986 | 8 059 | 695 045 | 395 055 | 299 990 | 306 728 |
| Terrains aménagés | 556 105 | 1 214 | 557 319 | 403 115 | 154 204 | 171 957 |
| Routes | 911 856 | 5 668 | 917 524 | 529 772 | 387 752 | 398 062 |
| Ponts | 140 781 | 1 656 | 142 437 | 71 012 | 71 425 | 72 099 |
| Canaux et installations maritimes | 502 356 | 8 210 | 510 566 | 234 593 | 275 973 | 274 963 |
| Services publics | 160 781 | (15 904) | 144 877 | 77 540 | 67 337 | 72 315 |
| Véhicules et matériel | 118 671 | 297 | 118 968 | 85 965 | 33 003 | 36 914 |
| Expositions | 87 645 | 6 728 | 94 373 | 70 466 | 23 907 | 22 000 |
| | 3 165 181 | 15 928 | 3 181 109 | 1 867 518 | 1 313 591 | 1 355 038 |
| Terrains (note 2d) | | | | | | |
| – Terrains acquis | 124 724 | 301 | 125 025 | – | 125 025 | 124 724 |
| – Terres publiques | 1 | – | 1 | – | 1 | 1 |
| – Terrains reçus par voie de don | 19 892 | – | 19 892 | – | 19 892 | 19 892 |
| | 144 617 | 301 | 144 918 | – | 144 918 | 144 617 |
| Total – Immobilisations | 3 309 798 | 16 229 | 3 326 027 | 1 867 518 | 1 458 509 | 1 499 655 |

[1] Inclut toutes les acquisitions, dispositions et radiations de l'exercice

L'Agence est propriétaire de plus de 27 millions d'hectares de terre, dont la majeure partie se trouvent dans les 39 parcs nationaux et réserves de parc national qui représentent 25 des 39 régions naturelles du Canada. Au cours de l'exercice, l'Agence a dépensé 0,3 million de dollars (5,8 millions en 2002) pour l'acquisition de terrains. Le coût total des immobilisations inclut 66,3 millions de dollars (69,3 millions en 2002) de travaux en cours.

## 6. Collections et sites archéologiques

La gestion des collections et des sites archéologiques est au cœur du mandat de l'Agence qui consiste à protéger et à mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine culturel du Canada. Même s'ils ne sont pas capitalisés au même titre que d'autres biens culturels comme les édifices ou les fortifications, ces trésors ont une valeur culturelle inestimable.

### a) Collections

L'Agence gère des collections d'objets archéologiques et historiques.

La collection d'objets archéologiques comprend des spécimens et documents qui constituent un échantillon représentatif des habitations et des activités de l'être humain. Ces collections renferment un éventail d'artefacts qui témoignent de l'activité tant domestique qu'industrielle et vont des outils et de l'équipement de navire aux échantillons de sol et échantillons botaniques.

La collection d'objets historiques s'étend du X$^{e}$ siècle à aujourd'hui. Il s'agit d'objets ethnographiques, civils et militaires et d'articles témoignant du commerce des fourrures, de meubles et d'objets mobiliers, d'outils et de documents.

En outre, l'Agence gère une collection de reproductions comprenant des costumes d'époque, des outils et des meubles fabriqués à partir d'originaux ou de données historiques.

### b) Sites archéologiques

Un site archéologique englobe les vestiges en surface, souterrains ou submergés d'une activité humaine. Les archéologues définissent un site en précisant les différentes activités qui se sont déroulées dans un secteur. Des milliers de sites archéologiques ont été délimités dans les 148 lieux historiques nationaux, les 39 parcs nationaux et les 2 aires marines de conservation du Canada. Ces sites comprennent des villages autochtones, des camps de chasse, des aires d'observation et des lieux de transformation des animaux, des postes de traite des fourrures établis par des Européens, des postes militaires, des champs de bataille, des épaves, des homesteads, des endroits associés aux transports ainsi que des industries.

## 7. Produits reportés

Les produits reportés, qui s'élèvent à 6,8 millions de dollars (6,9 millions en 2002), comprennent un montant de 6,3 millions de dollars (6,4 millions en 2002) représentant le solde, à la fin de l'exercice, pour les droits d'entrée, les droits récréatifs et les droits de location et concession prélevés à l'avance.

La somme de 0,5 million de dollars (0,5 million en 2002) qui reste dans les produits reportés représente l'argent reçu d'organisations externes qui doit être utilisé aux fins prévues.

## 8. Avantages sociaux futurs

### a) Indemnités de cessation d'emploi

L'Agence utilise le ratio actuariel établi à l'échelle gouvernementale afin de calculer le passif pour les indemnités de cessation d'emploi. Le passif pour les indemnités de cessation d'emploi, y compris la portion court terme, est établi à 41,4 millions de dollars (36,4 millions en 2002). Le montant constaté à titre de salaires et avantages sociaux pour l'exercice est de 6,8 millions de dollars (2,1 millions en 2002).

### b) Régime de pension de retraite

Les cotisations de l'Agence au Régime de pension de retraite de la fonction publique de 26,3 millions de dollars (25,6 millions en 2002) et celles des employés de 11,0 millions de dollars (10,7 millions en 2002) sont constatées à titre de charges de salaires et avantages sociaux au cours de l'exercice où elles sont engagées et représentent la contribution totale au Régime de pension de retraite.

## 9. Éventualités

### a) Réclamations

Dans le cours normal de ses activités, l'Agence a fait l'objet de réclamations s'élevant à environ 37,1 millions de dollars, excluant les intérêts, à titre de dommages présumés et d'autres facteurs. Comme il est impossible de prévoir l'issue de ces réclamations, elles ne sont pas comptabilisées. Toutefois, de l'avis de la direction, la position de l'Agence est défendable dans tous les cas. Les règlements éventuels de ces réclamations seront imputés à l'exercice au cours duquel la responsabilité sera établie et les coûts pourront être estimés de façon raisonnable.

### b) Provision pour nettoyage environnemental

L'Agence possède 312 sites qui sont connus ou soupçonnés de contamination. D'après les études détaillées faites à ce jour sur 259 de ces sites, l'Agence a établi la provision à 21,8 millions de dollars (21,1 millions en 2002) et l'éventualité pour nettoyage environnemental à 119,5 millions de dollars (119,5 millions en 2002).

L'Agence a comptabilisé une provision pour le nettoyage environnemental en prévision des cas où elle devra sans doute procéder à la décontamination et au nettoyage de sites contaminés. La provision est déterminée en fonction des recommandations venant des rapports d'ingénieurs et sur l'expérience locale. Le coût des activités futures est estimé en dollars courants. L'obligation finale peut être plus grande que le montant actuel estimé, étant donné que les coûts de restauration ne sont pas tous connus.

L'éventualité correspond aux coûts présumés ou aux coûts supplémentaires éventuels rattachés aux situations où l'obligation de l'Agence n'est pas clairement établie ou à celles où il est peu probable qu'elle paie le plein montant des mesures correctives.

## 10. Sommaire des charges par grande classification

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| Salaires et avantages sociaux | 275 806 | 269 265 |
| Amortissement | 77 818 | 77 806 |
| Services professionnels et spéciaux | 48 205 | 46 703 |
| Services publics, matériaux et fournitures | 40 837 | 39 537 |
| Transport et communication | 23 321 | 23 619 |
| Locaux fournis gratuitement | 13 890 | 13 535 |
| Locations | 10 939 | 9 833 |
| Paiements tenant lieu d'impôts | 10 697 | 10 280 |
| Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations[1] | 10 083 | 541 |
| Réparations et entretien | 9 461 | 10 201 |
| Information | 5 466 | 5 346 |
| Subventions et contributions | 3 721 | 4 741 |
| Nettoyage environnemental | 725 | 7 864 |
| Autres charges diverses | 536 | 262 |
| | 531 505 | 519 533 |

[1] Au 1er avril 2002, le Conseil du Trésor a approuvé, en vertu du paragraphe 8(c) de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le transfert des immobilisations au coût de 26,7 millions de dollars à la Municipalité de Jasper. Ce transfert s'est traduit par une perte sur aliénation d'actifs de 9,8 millions de dollars. Le solde résiduel de la perte nette provient de l'aliénation d'autres immobilisations.

## 11. Sommaire des produits par grande classification

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| Droits d'entrée | 35 169 | 31 904 |
| Droits récréatifs | 18 749 | 16 479 |
| Locations et concessions | 14 815 | 14 673 |
| Autres produits d'exploitation | 4 647 | 6 365 |
| Logement du personnel | 2 403 | 2 332 |
| Produits des périmètres urbains | 2 247 | 3 355 |
| | 78 030 | 75 108 |

## 12. Crédits parlementaires

### a) Crédits utilisés

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| Crédits approuvés : | | |
| Crédit 110 – Dépenses du programme | 381 366 | 372 740 |
| Crédit 115 – Compte des nouveaux parcs et lieux historiques | 3 908 | 16 500 |
| Crédits législatifs : | | |
| Produits en vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* | 78 038 | 73 896 |
| Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés | 40 484 | 33 803 |
| Fonds renouvelables des unités d'entreprise[1] | – | (455) |
| Fonds renouvelables des périmètres urbains[1] | – | 413 |
| Total des crédits approuvés | 503 796 | 496 897 |
| Moins : | | |
| Montant disponible pour l'exercice ultérieur | 62 753 | 26 192 |
| Crédits utilisés | 441 043 | 470 705 |

[1] Le Conseil du Trésor a approuvé la révocation de l'article 3 de la *Loi sur les fonds renouvelables*, au 31 mars 2002, pour les fonds renouvelables de l'Agence, suite à l'examen de leur mandat et de leur rentabilité. Les dépenses des fonds renouvelables sont maintenant incluses dans le crédit 110 – dépenses du programme, alors que les produits sont reflétées dans les produits d'exploitation en vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*.

### b) Rapprochement au financement public

| | 2003 | 2002 |
|---|---|---|
| Frais d'exploitation nets | 453 475 | 444 425 |
| Produits législatifs en vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* | 78 038 | 73 896 |
| Éléments sans incidence sur le financement : | | |
| Amortissement des immobilisations | (77 818) | (77 806) |
| Services fournis gratuitement par des ministères | (39 703) | (36 889) |
| Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations | (10 083) | (541) |
| | (127 604) | (115 236) |

| | | |
|---|---|---|
| Variation des comptes n'ayant pas d'incidence sur les besoins de financement de l'exercice : | | |
| Compte des nouveaux parcs et lieux historiques | (1 509) | 10 594 |
| Débiteurs | 239 | (1 013) |
| Stock de fournitures renouvelables | (914) | (1 137) |
| Avantages sociaux futurs | (4 578) | (91) |
| Créditeurs et charges à payer | (2 133) | (1 356) |
| Provision pour nettoyage environnemental | (725) | (6 167) |
| | (9 620) | 830 |
| Immobilisations financées par crédits parlementaires | 47 485 | 67 157 |
| Produit de l'aliénation d'immobilisations | (731) | (367) |
| | 46 754 | 66,790 |
| Crédits utilisés | 441 043 | 470 705 |

**c) Compte des nouveaux parcs et lieux historiques**

Le gouvernement du Canada inclut dans ses recettes et charges les opérations de certains comptes consolidés établis pour des fins déterminées. La législation exige que les recettes des comptes à fins déterminées soient affectées à des fins particulières et que les paiements et charges connexes soient imputés à ces recettes. Les opérations ne représentent pas un passif à des tierces parties mais elles sont grevées de restrictions internes à des fins déterminées.

Le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques est alimenté par des crédits parlementaires, le produit de la vente de terrains et d'édifices excédentaires et tous les dons généraux. De plus, le ministre des Finances peut, sur demande de la ministre du Patrimoine canadien, autoriser l'octroi d'avances jusqu'à 10 millions de dollars au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques. Tous les montants reçus sont détenus dans ce compte jusqu'à ce que des charges admissibles soient engagées pour l'établissement ou la mise en valeur de nouveaux parcs, lieux historiques ou endroits patrimoniaux, conformément aux conditions établies dans la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et aux directives connexes du Conseil du Trésor.

Voici le détail des activités pour l'exercice terminé le 31 mars :

| | **2003** | **2002** |
|---|---|---|
| Montant disponible au début de l'exercice | 13 128 | 2 534 |
| Recettes : | | |
| Crédit parlementaire | 3 908 | 16 500 |
| Produit de la vente de terrains et d'immobilisations | 429 | 534 |
| Dons | 401 | – |
| | 4 738 | 17 034 |
| Charges : | | |
| Dépenses en capital | 4 866 | 4 923 |
| Contributions | 1 381 | 1 517 |
| | 6 247 | 6 440 |
| Montant disponible à la fin de l'exercice | 11 619 | 13 128 |

## 13. Opérations entre apparentés

En ce qui a trait à la propriété, l'Agence est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral. Elle effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon l'usage commercial habituel applicable à toutes les personnes et entreprises. L'Agence a effectué des opérations entre apparentés pour des services s'élevant à 27,4 millions de dollars (26,3 millions en 2002) fournis par des ministères, y compris des services d'architecture et de génie s'élevant à 20,7 millions de dollars (19,7 millions en 2002) fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services qui sont comptabilisés dans les états financiers à leur juste valeur comme suit :

| | **2003** | **2002** |
|---|---|---|
| Cotisations couvrant la part de l'employeur des primes et des frais d'assurance des employés payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor | 16 999 | 14 688 |
| Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | 13 890 | 13 535 |
| Services fournis par le ministère du Patrimoine canadien pour la gestion de l'information, la technologie de l'information, les finances, les ressources humaines et le soutien administratif | 7 ,510 | 7 ,510 |
| Salaires et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada | 829 | 525 |
| Services de vérification par le Bureau du vérificateur général du Canada | 250 | 310 |
| Indemnisation des accidentés du travail par Développement des ressources humaines Canada | 225 | 321 |
| | 39 703 | 36 889 |

## 14. Engagements

**a)** L'Agence a signé des baux de location de matériel et de location-exploitation pour des locaux totalisant 13,4 millions de dollars (13,5 millions en 2002). Les baux prennent fin à différentes dates, le dernier expirant en 2021. Les paiements annuels minimum en vertu de ces baux pour les cinq prochains exercices sont approximativement les suivants :

| | |
|---|---|
| 2003-2004 | 1 189 |
| 2004-2005 | 955 |
| 2005-2006 | 737 |
| 2006-2007 | 661 |
| 2007-2008 | 637 |

**b)** L'Agence a conclu des marchés pour des charges d'exploitation et des dépenses en capital qui s'élèvent à environ 19,2 millions de dollars (12,0 millions en 2002). Les paiements aux termes de ces marchés devraient se faire au cours des trois prochains exercices.

## 15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour être conformes à la présentation du présent exercice.